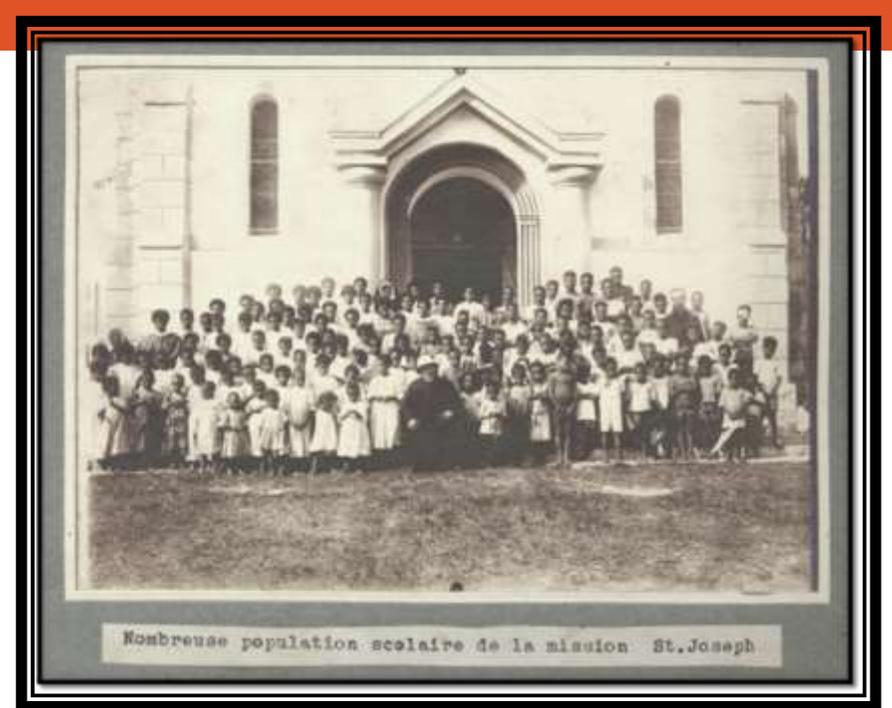


Les principales étapes et modalités de la scolarisation des différentes communautés en Nouvelle-Calédonie des années 1840 à 2000

Mardi 26 MARS 2024

18 h



Coll. SANC 1 Num 2-535



Élèves du collège La Pérouse, le 15 juin 1914, Coll. Brun, MDVN.

Objet de la conférence

Les enfants de la classe dite « populaire » de Saint-Joseph de Cluny durant la Seconde Guerre mondiale

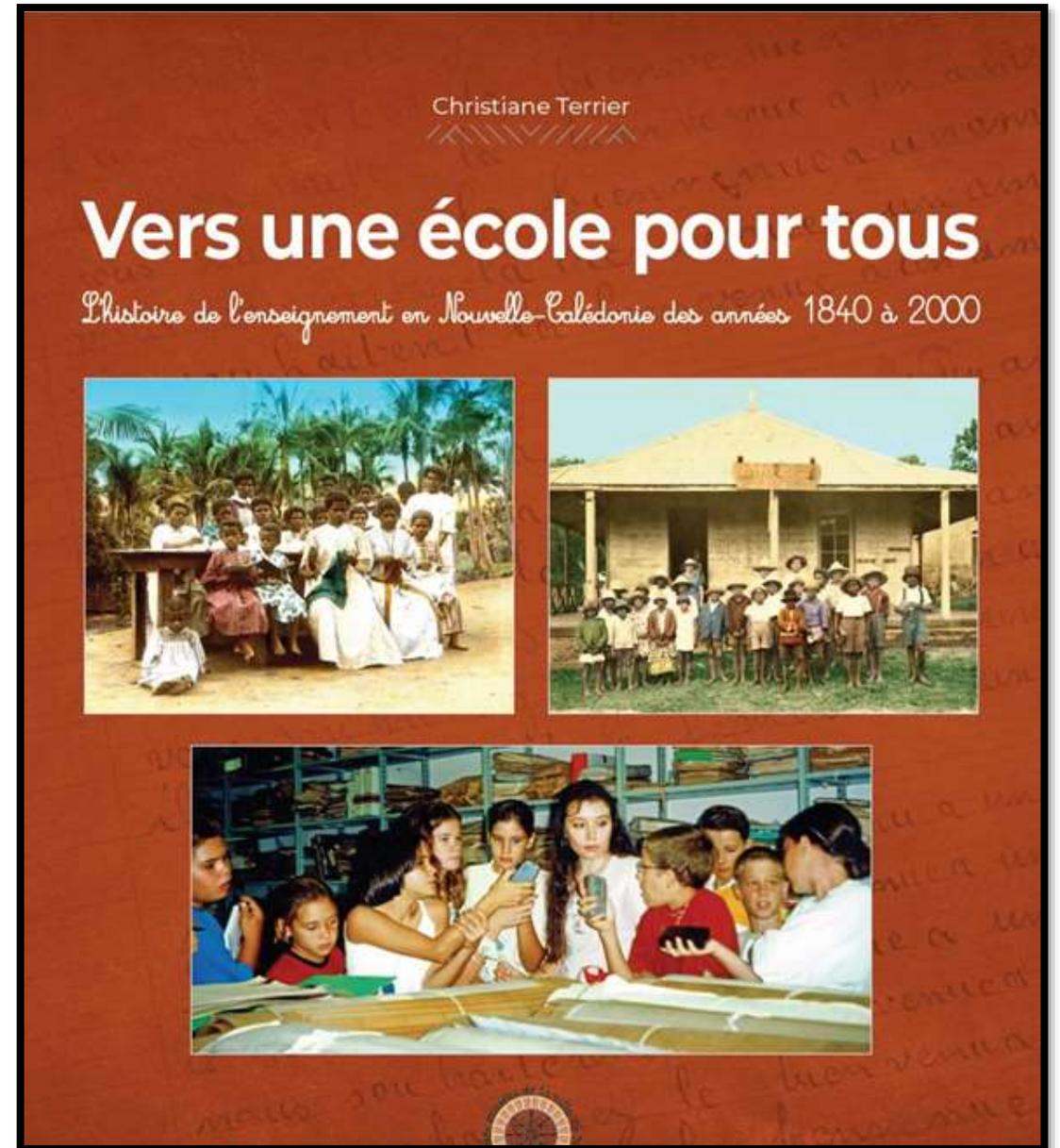
- Reflétant ses principales fractures communautaires, la Nouvelle-Calédonie a été dotée, jusqu'en 1945, de plusieurs systèmes d'enseignement qui, d'ailleurs, ne parvenaient pas à assurer une couverture scolaire globalisée s'étendant à l'ensemble de l'archipel.
- La fin de l'indigénat mais aussi du régime des engagés à partir de 1945, implique la scolarisation obligatoire de tous les enfants de Nouvelle-Calédonie, quelle que soit leur communauté ethnique.
- Aussi, cette conférence va-t-elle s'attacher, après un rappel relatif à l'origine des systèmes existants avant la Seconde Guerre mondiale, à décrire les principales phases de la généralisation de l'enseignement qui l'ont suivie, sans éluder les obstacles et difficultés rencontrés ainsi que les débats soulevés.



Source : Sanc 2 num25-037

Origine et objectifs du livre et limites et donc de la conférence

- Ayant eu la chance au cours d'une longue carrière principalement à l'IFMNC puis à l'IUFM (actuelle INSPE):
- de visiter presque tous les établissements d'enseignements de la Nouvelle-Calédonie de tous niveaux et d'échanger au moins partiellement avec leurs enseignants
- en se demandant quand, comment et par qui ils avaient été fondés puis avaient ensuite fonctionné
- et de découvrir ainsi la diversité historique des systèmes d'enseignement en NC.
- Ce livre de 500 pages se veut une réponse, comportant une chronologie de 10 pages certes partielle, à nombre de questions que j'ai pu me poser au cours de ma carrière.
- Mais il ne saurait prétendre à l'exhaustivité sur le sujet tant celui-ci est vaste et diversifié d'autant qu'il s'arrête en 2000.



Comme toute société, la société kanak transmettait à ses enfants des savoirs et des savoirs-être ainsi que des savoirs-faire qui dépendaient cependant du genre, de la place et de la fonction du clan

L'éducation et la formation dans la société kanak traditionnelle



Un grand-père et son petit-fils
Coll. privée

« L'initiation des jeunes hommes se faisait par les vieux. L'apprentissage de la vie des femmes se faisait par des vieilles. » Wakolo Pouyé (*Mwaï Vêé*, n°12).

Des jeunes, on dit qu'ils sont les bras et les jambes de la société. Les garçons ont la charge des grands travaux (défrichage des champs, construction des maisons, etc.). Les filles doivent seconder leurs aînées dans toutes leurs tâches domestiques et éducatives. Tout cela dure jusqu'au mariage. » Patrice Godin (2011). Comme dans toute société humaine, l'éducation traditionnelle des enfants kanak, avant la colonisation, vise au développement d'un certain nombre de compétences. Celles-ci consistent à acquérir tant des savoirs que des savoir-faire, tout en s'initiant aux règles de la vie en société, afin de pouvoir harmonieusement s'insérer, plus tard, au sein de leur(s) groupe(s) ainsi que de leur tribu. Mais à la différence des sociétés occidentales, cette formation initiale s'effectue, avant tout, dans le cadre d'apprentissages collectifs et claniques fondés sur l'observation : « c'est-à-dire qu'on regarde, on écoute... souvent on ne parle pas. Dans la société traditionnelle, les enfants n'ont pas le droit à la parole. Ce n'est pas vraiment qu'ils n'ont pas de droit, mais le silence est une forme de respect » (Streeter, 2004). En effet, la première des valeurs à assimiler est la notion de respect. Plus qu'une simple déférence, c'est l'élément clef de l'apprentissage et de l'intégration à la communauté. Comme le rappelle Patrice Godin, « l'éducation kanak est effectivement une pédagogie de la relation sociale ». L'enfant doit très tôt s'initier à reconnaître

« ceux vis-à-vis desquels on doit se montrer extrêmement respectueux [...] ceux qui sont frappés d'interdits et d'évitement important [...] ceux avec lesquels au contraire on peut plaisanter et parler très librement » (Godin, 2011). L'importance de cet apprentissage social résulte de la priorité donnée au collectif sur l'individu car « la survie du groupe suppose que tout le monde observe les règles, répète les mêmes gestes, ce qui met les initiatives individuelles, la créativité, l'inventivité, la liberté d'expression caractéristiques de la jeunesse dans le registre des actes répréhensibles » (Houmbouy, 1999). Enfin l'apprentissage du respect est inséparable du silence. Comme le rappelle Gerald Lavigne, l'enfant kanak, « avant de parler, observe dans le silence. Le silence est actif. Le silence est aussi respectueux face à un ancien et solidaire vis-à-vis du groupe des pairs. »

Mais l'éducation de l'enfant kanak passe aussi par une connaissance très fine de l'environnement dans lequel il vit. Aussi doit-il être initié, très tôt, au cycle des saisons que Patrice Godin qualifie d'almanach présentant les principaux rites de l'écoulement du temps. Cet apprentissage repose aussi sur une connaissance empirique à la fois précise et complexe des rythmes annuels en ce qui concerne tant les plantes que les animaux. Grâce à cela, l'enfant, devenu adulte, saura tirer le meilleur parti possible du milieu dans lequel il vivra afin de se nourrir, de se protéger, de fabriquer des outils et de procéder à des



La fin de la construction d'une case | Coll. privée

Sur ce cliché du photographe Robin de la fin des années 1870, outre des adultes, de nombreux enfants ainsi que des jeunes garçons et filles posent fièrement devant cette nouvelle construction à laquelle ils ont dû participer.

créations artistiques (le chant, la danse, la sculpture) ou littéraires (à travers les contes et les légendes).

L'apprentissage des savoir-faire commence, dès l'âge de cinq ans, de façon différenciée pour les filles et pour les garçons. Pour ces derniers, il faut, au plus tôt, acquérir le maniement du casse-tête et de la sagaie ainsi que les techniques de culture de l'igname, de la chasse et de la pêche (Pouyé, 1996). S'y ajoutent aussi l'art de la construction des cases et des pirogues ainsi que la fabrication de divers objets.

Le temps de l'apprentissage s'achève au moment de l'initiation qui coïncide avec la cérémonie de la circoncision. Supporter cette épreuve signifie qu'on change de statut : on est désormais entré dans l'âge adulte et l'on peut se marier. Quant aux filles, elles doivent, très tôt, s'initier aux techniques du tressage, de la poterie et aux multiples tâches domestiques et agricoles dévolues aux femmes. Le mariage et la naissance du premier enfant représentent, pour elles, la fin du temps de l'apprentissage.

De plus, vivre au sein de l'œkoumène kanak, c'est également apprendre à se repérer dans un milieu géographique caractérisé par un certain nombre d'interdits. Aussi les enfants doivent-ils, très tôt, identifier les lieux qu'ils sont autorisés à fréquenter et ceux qui sont « tabous ».

L'éducation traditionnelle des filles évoquée par Déwé Gorodé

L'ancienne chargée de la culture et de la condition féminine de la Nouvelle-Calédonie rappelle dans cette citation la condition de la femme kanak entre respect des traditions et modernité, à travers plusieurs générations.



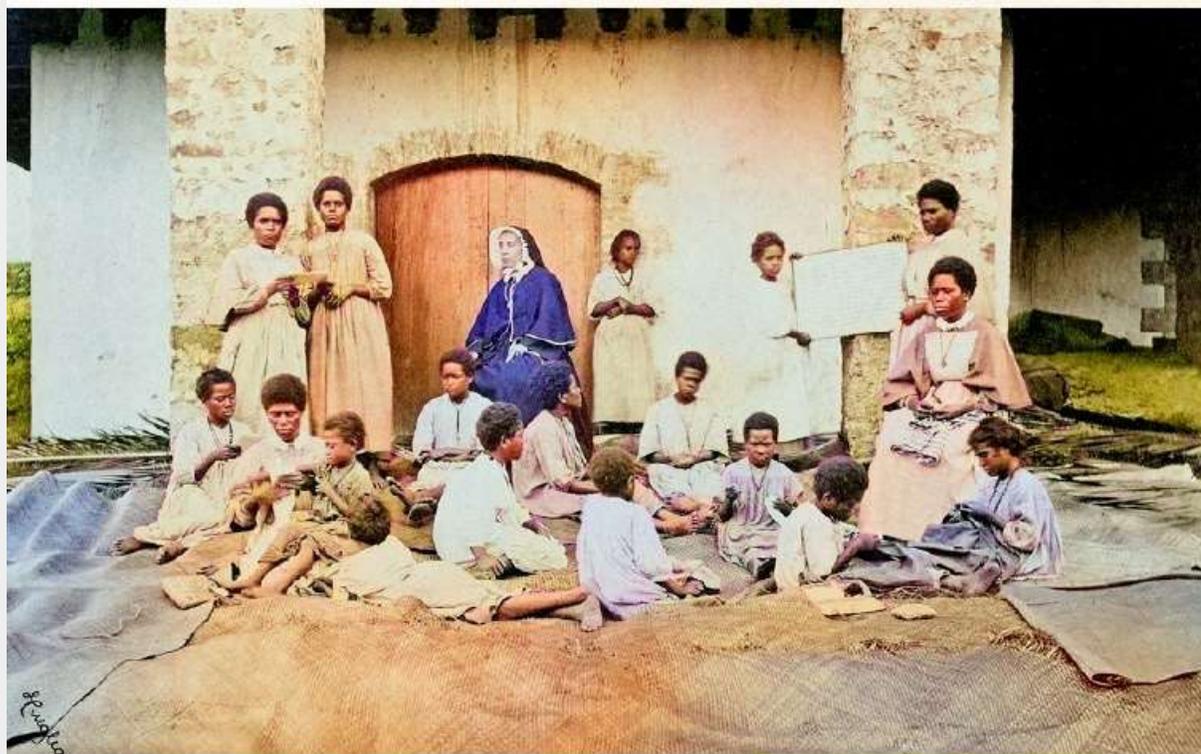
« Peu après le retour à la terre de notre grand-mère Uté Mirāni, qui s'éteignit au tout début de ce siècle, nos pères et nos grands-pères m'accompagnèrent chez nos utérins de l'autre côté, pour m'offrir à l'un de nos vieux cousins, polygame dont je devins alors la plus jeune des femmes. [...] J'étais à peine pubère et aucun garçon ne m'avait approchée. Les grands-mères, tantes et sœurs aînées qui étaient là, les premières épouses, se chargèrent de parfaire mon éducation. [...] Les unes et les autres me nourrissaient, m'épousillaient, me soignaient. Les unes et les autres m'ordonnaient les tâches quotidiennes, m'apportaient aux champs, m'initiaient au tissage et à la vannerie, m'apprenaient les récits du clan, les chants et les danses de femmes. Ce fut la plus vieille d'entre elles [...] qui m'accompagna au fil des nuits dans la case de notre grand cousin. »

Déwé Gorodé, Uté Mirāni, Petite fleur de cocotier, 1994.

Les 5 systèmes d'enseignement en Nouvelle-Calédonie vers 1900



Un enseignement confessionnel prédominant (1841-1914)



Sœur Marie-Joseph avec un groupe d'élèves de la mission de Saint-Louis en 1878 | Coll. ANC 148 FI 12-6

La période de 1840 à 1940, dite « période coloniale », est perçue, à juste titre, comme étant, dans le domaine scolaire, celle du triomphe de l'enseignement confessionnel car tant les missions protestantes que catholiques se sont évertuées avec succès à mettre en place, très tôt, des écoles au fur et à mesure de leur implantation. L'enseignement catholique va se

double réseau, l'un destiné aux enfants européens et l'autre aux jeunes Kanak. L'enseignement protestant, quant à lui, ne s'adresse, dans un premier temps, qu'aux Loyaltiens, avant de s'implanter, au début du XX^e siècle, sur la Grande Terre sous l'impulsion du pasteur Maurice Leenhardt à Do Neva.

Quant à l'enseignement public, il ne débute à Port-de-France

Les élèves-natas de Maré

en mai 1899 | in Philadelphie Delord, *Mon voyage d'enquête en Nouvelle-Calédonie*

le développement du front de colonisation au fur et à mesure de la création des différents villages sur la côte Ouest, tout d'abord, puis sur la côte Est. Afin de lutter contre l'influence des missionnaires et de mieux contrôler les populations kanak après la révolte de 1878, l'enseignement public lance, à partir de 1885, un second réseau d'écoles appelées « écoles indigènes ». Il faut aussi noter la création, à la fin des



années 1930, de classes spéciales destinées aux enfants des engagés asiatiques dans les lieux où ces derniers étaient nombreux.

Outre ces trois systèmes d'enseignement (catholique, protestant, public), la Nouvelle-Calédonie présente, de 1869 à 1920, la singularité de disposer d'un quatrième réseau d'écoles, mis en place par l'Administration pénitentiaire. Cette dernière, en favorisant la scolarisation des enfants de libérés

Les élèves de la future école publique Frédéric Surleau | Coll. MDVN

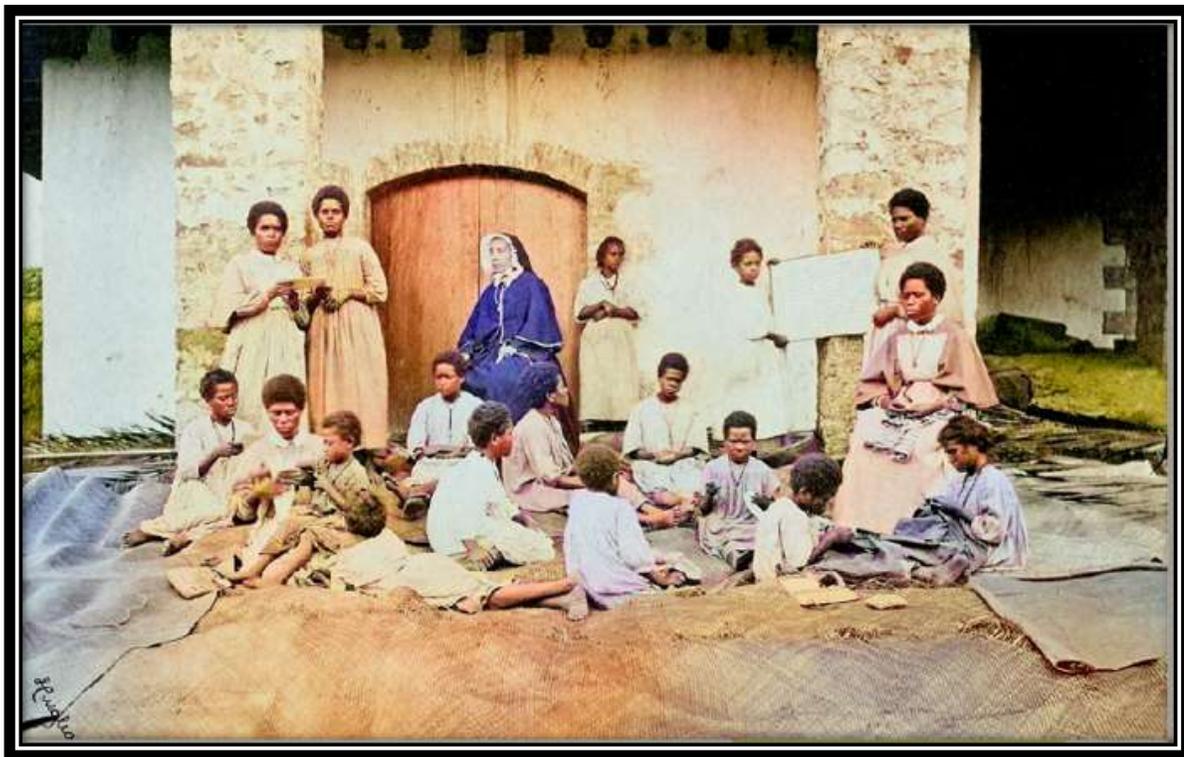
mais aussi de surveillants, a pour objectif de soutenir la politique de colonisation de peuplement.

Il faut attendre les années qui suivent la fin du régime de l'indigénat après 1945 pour que, tant au sein des structures confessionnelles que publiques, un enseignement identique soit progressivement offert à tous les enfants de Nouvelle-Calédonie, quelle que soit leur communauté d'origine.

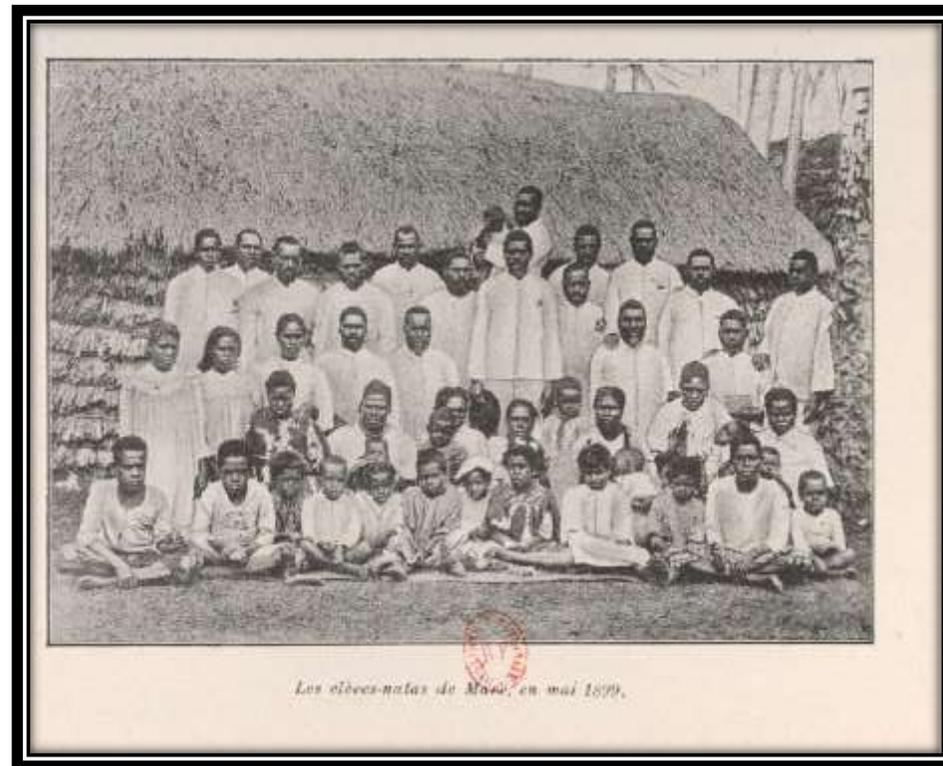
Les élèves du pensionnat de l'Administration pénitentiaire à Fonwhary | Coll. ANC 2 Num 24-28



Les deux réseaux d'enseignement privé

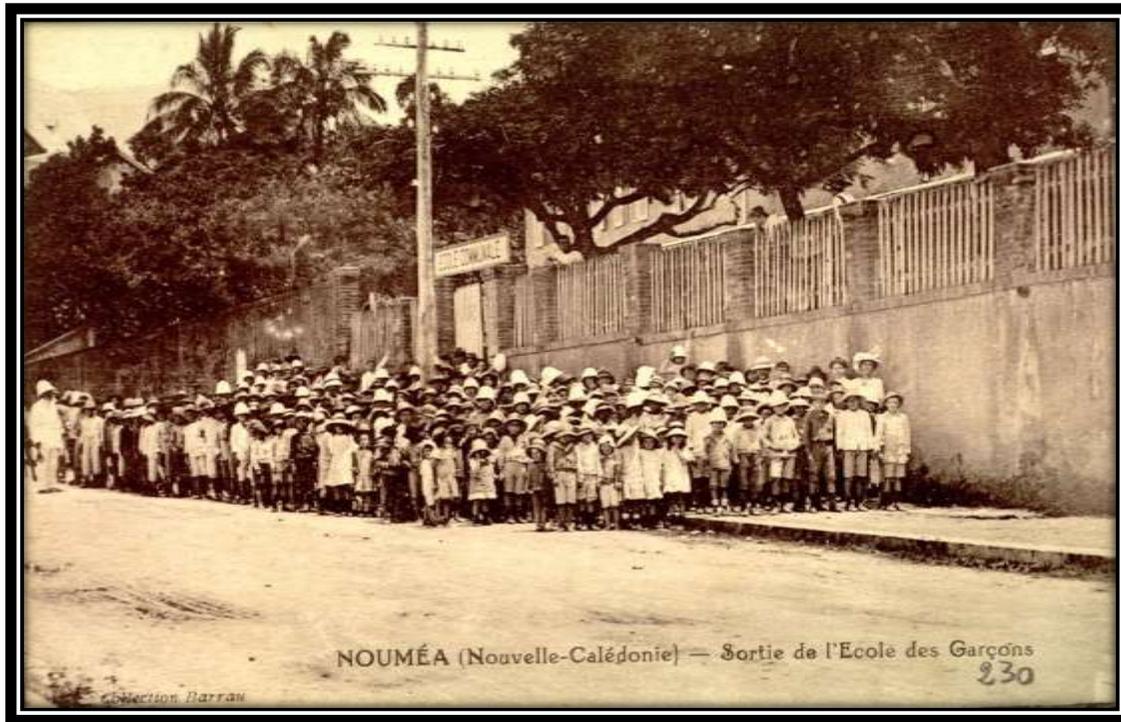


Sœur Marie-Joseph avec un groupe
d'élèves de la mission de Saint-Louis
en 1878 | Coll. ANC 148 Fi 12-6



Les élèves-natas de Maré
en mai 1899 | in Philadelphe Delord, *Mon
voyage d'enquête en Nouvelle-Calédonie*

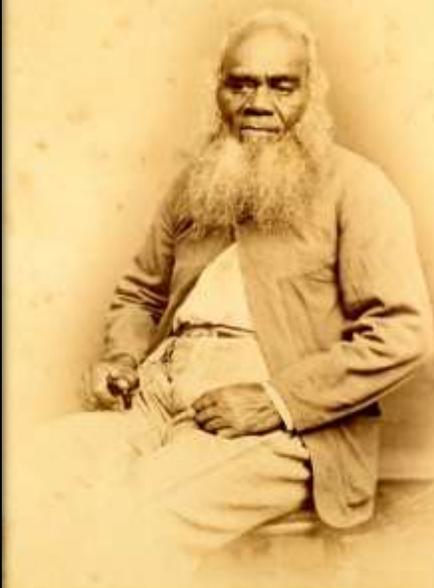
Les deux réseaux d'enseignement public, le premier étant communal le second payé par l'Administration pénitentiaire



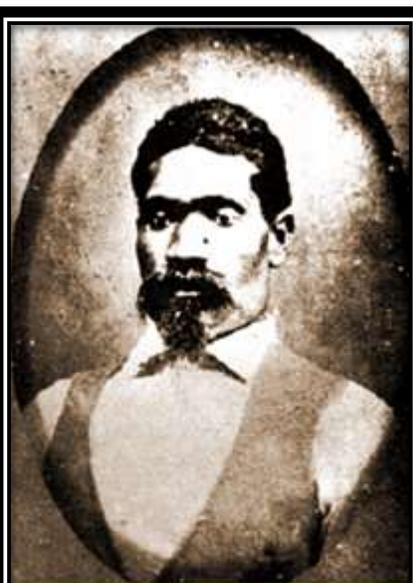
Les élèves de la future école publique
Frédéric Surleau | Coll. MDVN



L'évangélisation protestante et les débuts de la scolarisation aux îles Loyauté (1841-1862)



ANC collection Serge Kakou album Allan Hughan New Caledonia 1876,
148 Fi 10-26 15,5 x 10 cm
Allan Hughan. « Massaline (Naiceline) chef de Maré (Iles Loyalty) ».



Le chef Boula de Lifou, vers 1863

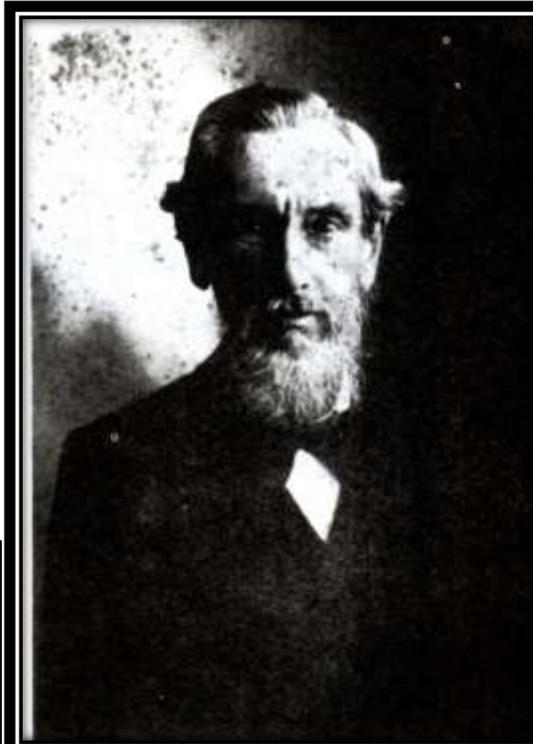
In R. H. Leenhardt, *Au vent de la Grande Terre*,
1980

Devenu chef en 1849, il poursuit la
politique de son père qui avait accueilli
le teacher Fao Qatr, en favorisant lui
aussi l'expansion du protestantisme

Journal de la Mission de Lifou



ANC Album Maurice et Raymond Leenhardt 2 Num 9 - 437 16,5x12cm
Laécila, Wé le temple de Fao Lifou



**Le pasteur Stephen Mark Creagh
(1826-1902)**

In R.H. Leenhardt in *Au vent de la Grande Terre*, 1980

Missionnaire à Maré en 1854 puis
à Lifou de 1870 à 1883, il revient en
Nouvelle-Calédonie pour un court
séjour de 1891 à 1893. En associant
évangélisation, enseignement et
traduction des écritures saintes en
nengone puis en drehu, l'action de ce
pasteur est révélatrice des dynamiques
à l'origine de l'enseignement protestant
aux îles Loyauté.

La mission catholique et les débuts de l'alphabétisation sur la Grande Terre (1843-1862)



Photographie prise
en 1848, à Toulon,
lors du second départ
de Mgr. Douarre
pour l'Océanie

Doc 4.1 186Fi1-022



Élèves de la réduction de Saint-Louis | Coll. ANC 2 Num 24-4

Cette photographie, sans doute prise à l'emplacement de la première mission de Saint-Louis, fait partie d'une série colorisée visant à illustrer la scène originelle de la christianisation : des missionnaires arrivant sur une plage pour répandre la Bonne Nouvelle mais dont le relais est désormais assuré par les jeunes gens qui ont été leurs élèves.

L'arrivée des premières congrégations féminines

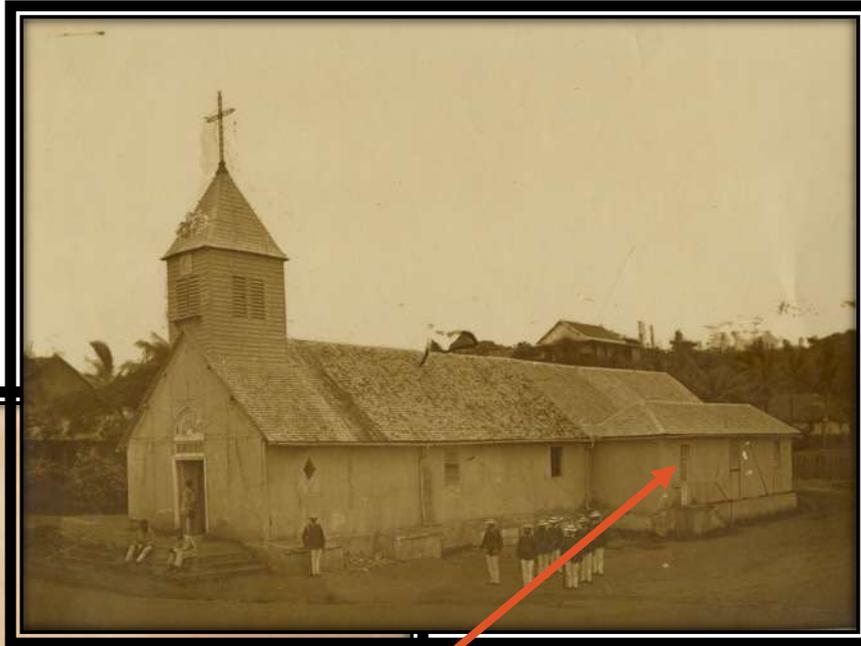


Religieuses de Saint-Joseph de Cluny, du Tiers-Ordre de Marie
et des Augustines de l'Assomption (vers 1873-1874)

Cet. Congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny

Ce cliché permet de distinguer quatre religieuses appartenant à la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, accompagnées de deux sœurs du Tiers-Ordre de Marie avec une collerette autour du visage. Quant aux trois autres religieuses, avec une charnière blanche, elles appartiennent probablement à l'ordre des Augustines de l'Assomption. Ces dernières (sœur Marie de l'Incarnation, la supérieure, et les sœurs Rosalie et Apollonie) sont arrivées en 1873 pour fonder une école à La Conception. Mais après le départ de leur supérieure, leur projet est abandonné et repris, dès l'année suivante, par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Les premières écoles de Port-de-France



Église Sainte-Clotilde | CoI ANC 14B F1 30 10

C'est au pied du fort Constantine et à proximité immédiate de l'église Sainte-Clotilde qu'est établie en 1859, dans des locaux très précaires, la première école primaire publique. L'année suivante, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny accueillent leurs premières élèves dans une classe dont on ignore la localisation.



Les deux arrêtés fondamentaux du gouverneur Guillain

- **15 octobre 1863**, le premier arrêté réglementant l'instruction publique en Nouvelle-Calédonie proscrit formellement l'usage des langues kanak dans l'enseignement : « *L'étude de l'idiome calédonien est formellement interdite dans toutes les écoles* ». De plus il instaure deux catégories d'écoles : les écoles publiques, entretenues par l'Administration et les écoles privées, aux frais des particuliers ou des associations. Cet arrêté définit également le contenu des premiers programmes scolaires : outre les fondamentaux comme l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture ou le calcul, il prévoit l'apprentissage de la langue anglaise.
- **27 février 1864**, le 2^{ème} arrêté consacre la mise en place d'un double système éducatif destiné, d'une part, aux enfants européens et, d'autre part, aux enfants kanak, en précisant que l'instruction publique relève du bureau des affaires européennes, tandis que les écoles indigènes sont du ressort de celui des affaires indigènes.

L'éphémère expérience des écoles publiques indigènes encadrées par des militaires (1863-1869)

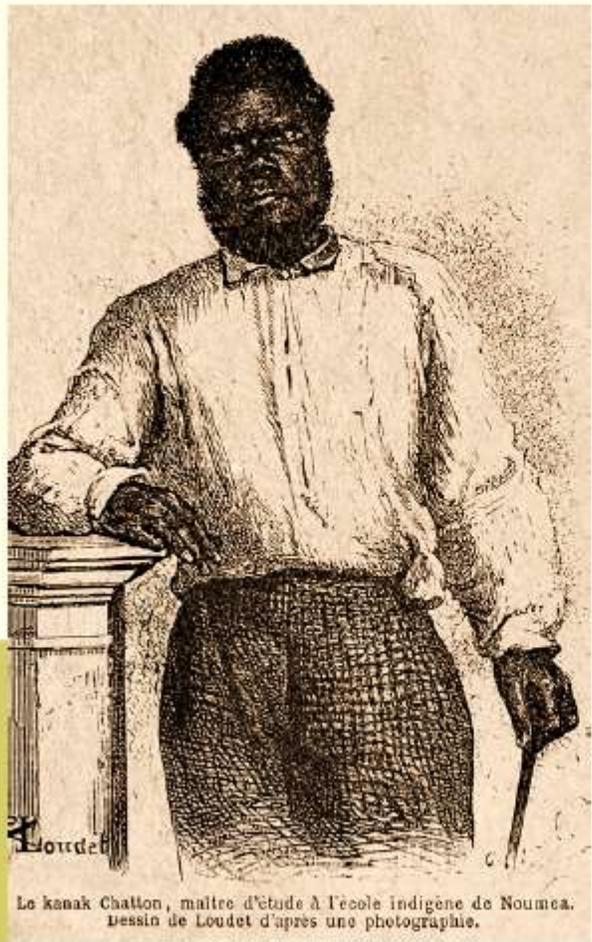
Le gouverneur Guillaïn, dans une lettre en date du 1^{er} août 1863 adressée à son ministre de tutelle, indique que : « *dès mon arrivée en Nouvelle-Calédonie, l'une de mes premières préoccupations a été l'éducation de la population indigène* ». En conséquence, il énumère l'ensemble des dispositions qu'il a été conduit à prendre : « *Les décisions du 26 juillet de l'année dernière (1862) [...] posèrent les bases d'une école professionnelle placée sous la surveillance de M. le directeur d'artillerie, celle du 19 septembre institua une commission chargée d'élaborer un projet relatif à la création des écoles d'interprètes ou d'apprentissage professionnel* ». En janvier 1863, une somme de 11 400 francs est inscrite pour subvenir aux frais de l'établissement dirigé par le père Bertrand dans l'ancien camp de la Baie-des-Pêcheurs. Charles Guillaïn en précise ensuite les finalités :

Un des maîtres d'études de l'école indigène

in Jules Garnier, *Voyage à la Nouvelle-Calédonie*, 1867, p. 170

Jules Garnier en dresse le portrait suivant : « *Le kanak Chatton [...] est également connu pour son ardeur à s'instruire et par le zèle consciencieux qu'il apporte dans l'accomplissement de ses modestes fonctions de surveillant ou de pion, si l'on veut, de l'école indigène* ».

De plus, selon les données contenues dans le tableau de la notice précédente, il était payé 129,71 francs par an.



Le kanak Chatton, maître d'étude à l'école indigène de Nouméa. Dessin de Loudet d'après une photographie.



Groupe comportant deux élèves de l'école indigène de Nouméa, posant devant la résidence du gouverneur (1^{er} juillet 1865) | Col. ANOM, NCL 83.
Tous deux originaires d'Ouvéa, ils sont ainsi présentés dans la notice accompagnant la photographie (qui est une des plus anciennes comportant des Loyaltiens) : « *Onétagy Cyrille (n° 2) - chef de Fatoué - 11 ans - admis le 1^{er} juillet 1865 à l'école de jeunes indigènes - catholique ; Nébula Henri (n° 4) - indigène de Fatoué - servant de Onétagy - admis le 1^{er} juillet 1865 à l'école de jeunes indigènes pour les travaux d'entretien et de propreté - catholique* ». De même, le chef Boula de Lifou qui était entré à l'école pastorale dès sa création en 1863, a été lui aussi envoyé à l'école officielle à Nouméa.

« *fournir à la colonie des ouvriers d'art comprenant le français ; donner au gouvernement local, dans un temps aussi court que possible, les interprètes qui lui manquent et sans lesquels toute action directrice sur la population indigène est impossible, tel est le double but que je me suis proposé* ». Il ajoute que « *trente-huit enfants de diverses tribus, presque tous fils de chef ou de familles influentes* » y sont scolarisés. La section apprentis-ouvriers qui donnera bientôt « *des ouvriers*

charpentiers, menuisiers, forgerons et maçons » comprend 23 élèves, alors que celle des futurs interprètes en compte une quinzaine. La première est rétribuée 15 centimes par jour et la seconde 10 centimes. Tous les enfants, soumis à une visite médicale, bénéficient d'une ration journalière et d'effets d'habillement et de couchage déterminés dans le cadre de l'arrêté du 24 août 1863.

Si le recrutement d'apprentis-ouvriers est aisé, celui des élèves-interprètes, qui doivent provenir des différentes tribus de l'île, s'avère particulièrement laborieux. Aussi, des pressions sont-elles exercées sur

Nouvelle Calédonie et dépendances

État des effets de couchage et d'habillement distribués par le Gouvernement aux indigènes de l'école indigène de Nouméa

Indigènes	Effets par individu	
	1 ^{er} état	2 ^e état
Chatton	15	15
Onétagy	15	15
Nébula	15	15
Boula	15	15
Autres	15	15

Le 24 août 1863

Commande des vêtements destinés aux enfants des écoles indigènes

Col. ANOM, NCL 83, lettre du 1^{er} août 1863.
Anticipant les dispositions de l'arrêté du 24 août 1863 prévoyant les « effets » de couchage ainsi que les rations mais aussi les « habits » nécessaires, le gouverneur Guillaïn envoie au ministère la liste des articles à fournir.

Saint-Louis, la première école professionnelle de garçons de l'archipel

Après la fondation de la mission de Saint-Louis, en 1858, celle-ci va progressivement s'imposer comme la plus importante implantation catholique en Nouvelle-Calédonie, tant en termes d'effectifs que d'installations. L'édification de ce que d'aucuns appellent « le vaisseau amiral de l'Église catholique » a nécessité de très importants travaux d'aménagements dans lesquels les jeunes, qui étaient en formation sur place, ont été fortement impliqués. La réduction de Saint-Louis devient ainsi le premier centre de formation technique et artisanale pour la population kanak de l'archipel. Les enfants européens sont, quant à eux, scolarisés soit dans les écoles catholiques de Nouméa, soit dans les pensionnats de La Conception pour les jeunes filles et de Païta pour les garçons.

En décembre 1870, dans une lettre adressée au père Poupinel, le père Vigouroux précise les trois objectifs que se fixe la mission en ce qui concerne les 60 garçons qu'elle héberge : « Notre but est de faire des catéchistes de ceux qui sont les plus intelligents et les plus sages ; de former des ouvriers pour nos missions à la place des frères coadjuteurs qui nous manquent et d'après ce que je vois nous manqueront longtemps ; d'accoutumer tous nos jeunes indigènes à une vie laborieuse et régulière, surtout ceux qui n'ayant ni vocation ni aptitude spéciale rentreront dans la vie commune dans leur tribu respective. » Puis il relate l'organisation de la journée de ses élèves, en débutant par les activités de la matinée qui sont principalement consacrées



Groupe symbolique du Père Poupinel

Le groupe symbolique du père Poupinel | Cat. ANC 1 Num 2-109

L'objectif de ce photo-montage de la fin du XIX^e siècle, souvent reproduit en cartes postales, vise à rappeler que les enfants scolarisés dans la réduction de Saint-Louis devaient ensuite relayer le message évangélique auprès de leur tribu d'origine afin de chasser le paganisme, ici représenté par un guerrier armé d'un casse-tête, tout en assurant souvent une mission d'enseignement rappelée par le tableau.

aux tâches manuelles : « Nous faisons suivre à cette jeunesse de Saint-Louis un règlement dont voici un aperçu. Pour la journée, lever à la pointe du jour suivant la saison ; la prière et la messe ; travail jusqu'à 10 ou 11 heures suivant la saison encore ; travail des champs pour le plus grand nombre ; travail des charrois, de l'atelier, menuiserie, charpentage, maçonnerie, forge, scierie, etc. » Ces travaux s'appliquent à tous, quelle

que soit leur destinée ultérieure : « Pour les jeunes gens, apprentis de quelques métiers, et aussi pour les futurs catéchistes car il est bon qu'ils sachent aussi faire quelque travail utile qui les relève aux yeux de leurs compatriotes. » Après la classe de chant à 11 heures, vient le déjeuner constitué « tantôt en riz et c'est le plus souvent, tantôt en manioc, maïs, igname, patate douce, haricot ou quelque'autres denrées du pays. » (Delbos, 1993).

La passion à Saint-Louis, scène de crucifixion (1901) | Cat. ANC 1 Num 2-754

Les élèves, après avoir été initiés par le père Chantrion, qui a séjourné à Saint-Louis de 1891 à 1895, réalisent pour des hôtes de marque de passage ou à l'occasion des principales fêtes religieuses des animations ou des représentations théâtrales diversifiées allant jusqu'à la crucifixion.



L'atelier de menuiserie à Saint-Louis

Cat. ANC 1 Num 2-176

L'importance du matériel utilisé et la précision des gestes techniques effectués peuvent justifier la réputation de Saint-Louis comme ayant été la première école professionnelle pour des garçons d'origine kanak.

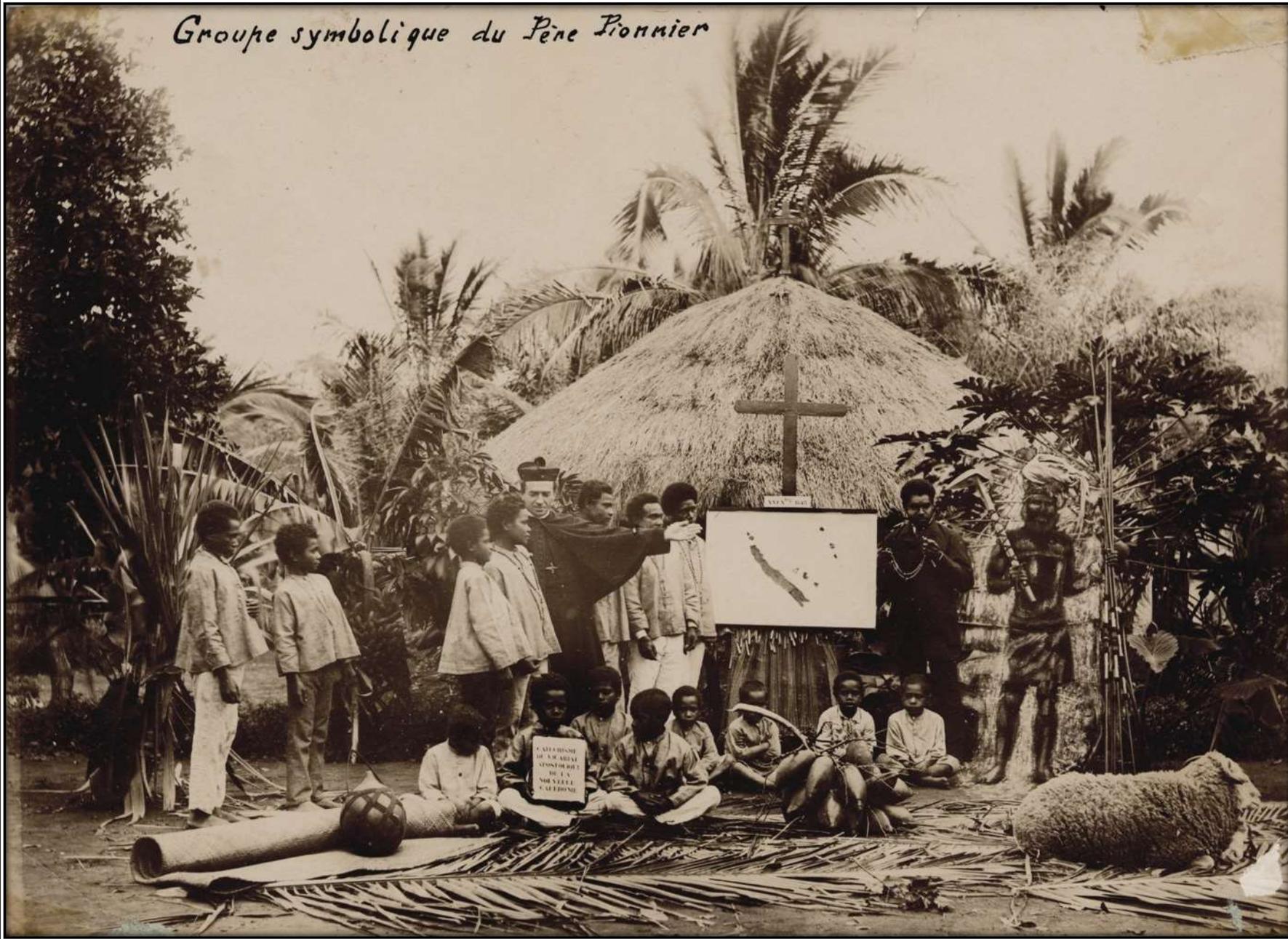
L'imprimerie de Saint-Louis

Cat. 1 Num 2-075

Très tôt, une imprimerie est installée à Saint-Louis et concourt à l'œuvre religieuse et pédagogique en imprimant notamment *L'Écho de la France catholique*, le journal hebdomadaire de la mission que le père Paul Chervier typographe avec l'aide des élèves de 1903 à 1939.



Groupe symbolique du Père Pionnier



**Représentation
symbolique de la
mission dévolue
aux enfants
kanak formés à
Saint-Louis**

DOC 10.1 SANC
1Num2 - 0139

L'école des filles de Saint-Louis, un laboratoire pour la pédagogie missionnaire



L'école des filles de Saint-Louis, 1890 | Coll. ANC | Num. 2-148

Sur cette photographie qui regroupe environ 80 élèves et quelques postulantes, on distingue, au centre, sœur Marie de La Croix entourée de deux autres religieuses du Tiers-Ordre de Marie qui la secondent dans la gestion de l'établissement.

Dès 1863, une école pour les filles, associée à un internat, est construite à Saint-Louis. Au mois de juillet, sœur Marie du Bon Secours y entame la formation tandis que sœur Marie de l'Espérance assure les cours de couture. Puis arrive, en novembre, sœur Marie de la Croix qui, suite à son exceptionnelle réussite à l'île des Pins, a été sollicitée afin de dynamiser cette institution dont le vicariat souhaite faire un établissement de référence pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Cependant le développement de l'école rencontre, au début, des difficultés car le gouverneur Guillain interdit aux religieuses d'enseigner bien qu'elles aient réussi l'examen

pédagogique demandé par l'Administration. Néanmoins, sœur Marie de la Croix prend sur elle de procéder à quelques leçons et commence à expérimenter un modèle de règlement qui sera ensuite repris dans toutes les missions. Lorsqu'elle prend la direction du pensionnat-école, en octobre 1864, vingt-quatre filles sont présentes. Les années suivantes, bien que l'institution soit officiellement fermée, ce nombre ne cesse pourtant d'augmenter. Quand l'école peut

enfin rouvrir en 1870, elle compte une soixantaine d'élèves. Originaires de l'ensemble de l'archipel, ces dernières ont été recrutées par les pères des différentes missions qui les envoient à Saint-Louis. Ainsi, en janvier 1867, le père André Chapuis arrive-t-il avec dix filles de Wagap.

Les recrutements ne cessent de se poursuivre durant les années suivantes. Dans le courant de 1872, le père François Beaulieu envoie sept petites Maréennes tandis que

le père Pierre Rougeyron revient d'une tournée avec douze autres filles de Wagap. Un autre groupe arrive de Touaourou et d'Ounia. L'attrait de Saint-Louis est tel que le père Jean-Marie Villard écrit alors au père Victor Poupinel: «*Tout ce qui est fille dans ma paroisse, de 5 à 6 ans jusqu'au moment de leur mariage, est à Saint-Louis.*» (ANC, lettre du 02 février 1872).

Afin d'organiser la formation de toutes ces jeunes filles, sœur Marie de la Croix rédige, en 1870, *Le règlement de notre petite providence*. Celui-ci comporte deux aspects, le premier relatif à l'organisation de la scolarité et le second portant sur l'ensemble des tâches d'ordre matériel et logistique dans lesquelles les élèves sont impliquées. Il s'avère que le temps dévolu à l'enseignement est extrêmement réduit puisqu'il ne représente, en moyenne, qu'environ deux heures par jour. Le reste de la journée est divisé entre les exercices de piété (messe, chapelet, lecture sainte, chants, etc.) et les travaux liés au fonctionnement du pensionnat (cultures, élevage, blanchissage, cuisine, ouvrier, etc.).

Chaque fin de semaine, les différentes activités sont réparties entre les pensionnaires. Si ces dernières leur permettent d'acquérir de nombreux savoir-faire tout en les responsabilisant, il s'avère que l'emploi du temps des filles est très chargé et que leurs loisirs sont quasi inexistant à la différence des garçons qui disposent d'un peu plus de temps libre.

La réputation de Saint-Louis est telle que la visite de la mission devient une sorte de passage obligé pour les personnalités qui découvrent la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, en 1876, Jules Cleret, aumônier de la Marine, brosse le tableau suivant des jeunes filles du pensionnat: «*Il y en a près de cent, des bébés de 8 ans et de grandes filles de 16. Pas la moindre différence dans leur tenue, la mission faisant tous les frais de la toilette. Chacune porte invariablement une robe d'indienne sans taille et sans manches avec un crucifix sur la poitrine. C'est l'uniforme et, si l'on y ajoute le grand peigne en bambou, le trousseau de la pensionnaire sera complet. La classe rappelle assez, pour son ameublement intérieur, ce qu'on voit dans toutes nos écoles. Vous y trouvez bancs et tables, des exercices de lecture et des cartes appendues aux murailles.*» Se réjouissant que l'enseignement se fasse en français en utilisant des méthodes d'apprentissage identiques à celles des écoles de la République, il ajoute: «*Je fus bien étonné, lors de ma première visite à Saint-Louis, de trouver les élèves occupés à faire une dictée. [...] On fit lire, écrire et calculer en ma présence des enfants de toutes les divisions. Les plus*

Lever au point du jour
Au retour de la messe déjeuner et leçon de lecture jusqu'à 8 h
De 8 h à 11 h : travail de culture, blanchissage, repassage, cuisine, travail de l'ouvrier
De 8 h à 11 h : classe d'écriture et leçons diverses et couture pour les toutes petites
11 h : instruction religieuse. Jeudi et samedi leçon de chant
Midi : dîner, récréation
1 h 45 : écriture et classe de français. Mercredi calcul
2 h : travail à l'ouvrier et à la culture
Le retour du travail des champs règle l'heure du chapelet et de la petite visite au Saint-Sacrement et par conséquent le repas du soir
Dans les soirées d'hiver après le souper, étude d'un quart d'heure pour les moyennes puis elles se couchent
Lecture de piété pour les grandes
8 h : coucher au tout temps

Règlement de notre petite providence rédigé par S. M. de la Croix (1870) | in Marie-Cécile de Mijolla, Sœur Marie de la Croix, 2008

Ce règlement comporte l'emploi du temps de chaque jour de la semaine, du lundi au samedi matin. Le samedi après-midi étant libre, quant au dimanche, après la messe succède l'étude du catéchisme pour toutes les divisions jusqu'à 11 heures. Le déjeuner est suivi du chapelet ou du chemin de Croix ou des litanies du Sacré-Cœur de Jésus puis de la promenade. Après le temps libre, le soir, les tâches de la semaine à venir, énumérées ci-dessous, sont réparties par roulement entre les filles.

DÉTAIL DES EMPLOIS CONFÉRÉS À « NOS FILLES »

Dans chaque dortoir, trois surveillantes générales qui ne changent qu'en cas de maladie conduite
Tous les matins une surveillante de lever pour les toutes petites et les enfants frêles qui ne vont pas à la messe.
La surveillante veille aux pyjamas et aux soins de propreté. Les catéchismes n'allant pas à la messe font le ménage avec les moniteurs de classe pendant la messe
Deux surveillantes pour la récréation de midi
Deux cuisinières pour la Providence
Deux cuisinières pour la Mission
Deux monitrices de classe
Une surveillante de blanchissage
Une maîtresse raccommodeuse
Une maîtresse de repassage
Trois maîtresses de lecture et de catéchisme
Cinq enfants chargées des autels et du soin de l'église pour la semaine.

Emploi du temps de l'école des filles in Marie-Cécile de Mijolla, 2008

L'action décisive en matière de formation des religieuses de la congrégation des Tertiaires et des Petites filles de Marie



Sœur Marie de la Croix entourée
des premières Petites Filles de
Marie (vers 1880)

Coll. ANCIEN Num 2-32

1^{er} rang de gauche à droite : sœur Thérèse
(Île des Pins), sœur Marie François
(Maré), sœur Marie du Rosaire (Lifou),
sœur Marie de la Croix, sœur Marie
Scholastique (Patta), sœur Marie Saint-
Jean (Saint-Louis).

2^e rang : deux novices puis sœur Marie
du Sacré-Coeur (Maré), sœur Marie
Geneviève (Île des Pins), sœur Marie
Colette (Dumbéa), sœur Marie Agnès.

3^e rang : des novices.

Une Vendéenne
au bout du monde



Sœur Marie de la Croix
(1831 - 1908)

Missionnaire en Nouvelle Calédonie

Marie Cécile de Mijolla smsm

et Sœur Amella Tufalo pfm
(pour la partie qui concerne la naissance
de la Congrégation des Petites Filles de Marie)

L'école de garçons et l'école de filles de la mission de Thio

Coll. ANC1 Num. 2-136 et 137

La juxtaposition de ces deux photographies montre que, si l'instruction des garçons est uniquement assurée par le prêtre Georges Dumassy en charge de la mission, celle des filles est effectuée, à la fois, par sœur Marie Gabriel et la petite fille de Marie, Honorine, depuis 1892. Cette différence d'encadrement s'explique par le succès remporté par le Tiers-Ordre Régulier de Marie auprès de la population féminine, d'origine kanak.



La majorité des garçons d'origine européenne est scolarisée à l'école des frères



Les élèves du cours « ancien » ou ordinaire
en août 1913 | Coll. ANC 1 Num 2-618



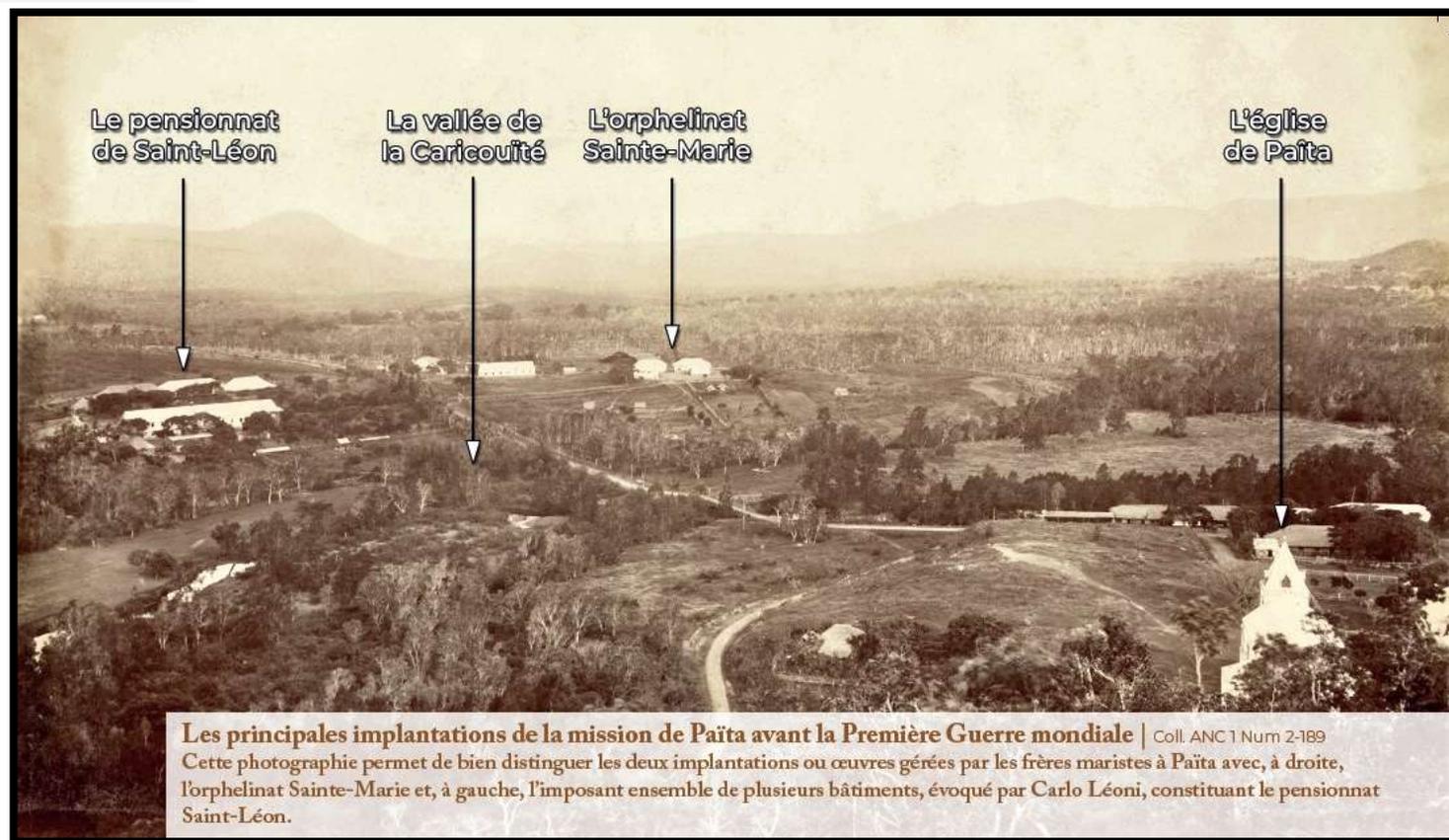
Visite scolaire de l'école des frères de Nouméa, le 12 octobre 1918
In <https://freresmaristes.qc.ca/> : Bulletin des archives des frères
maristes de la province du Canada (Volume 6)



Les petites orphelines en 1894 | Coll. ANC 1 Num 2-60

Des écoles spéciales pour les orphelin(e)s

Encadré par trois sœurs de Saint-Joseph de Cluny, revêtu pour la plupart de l'uniforme de l'établissement, ce groupe d'environ 70 fillettes comporte une vingtaine de jeunes métisses, correspondant sans doute à des enfants abandonnées. Par contre pour les autres, il est impossible de discerner si elles sont aussi orphelines ou s'il s'agit d'enfants appartenant à des familles démunies de Brousse qui ont recours à l'orphelinat pour permettre à leurs filles de faire des études au chef-lieu gratuitement.





L'école de Bourail à l'époque congréganiste | Coll. ANC 1 Num 2-279

X. Mouchet

Nom	Cronologie	Lieu de naissance	Fonction	Dates de service		Lieu de service	Remarques
				Début	Fin		
Mouchet Gustave		La Rochelle (Gironde)	Enseignant	1904	1908	Île Nou	
			Enseignant	1908	1910	Néméara	
			Enseignant	1910	1912	La Foa	
			Enseignant	1912	1914	La Foa	
			Enseignant	1914	1916	La Foa	
			Enseignant	1916	1918	La Foa	
			Enseignant	1918	1920	La Foa	
			Enseignant	1920	1922	La Foa	
			Enseignant	1922	1924	La Foa	
			Enseignant	1924	1926	La Foa	
			Enseignant	1926	1928	La Foa	
			Enseignant	1928	1930	La Foa	
			Enseignant	1930	1932	La Foa	
			Enseignant	1932	1934	La Foa	
			Enseignant	1934	1936	La Foa	
			Enseignant	1936	1938	La Foa	
			Enseignant	1938	1940	La Foa	
			Enseignant	1940	1942	La Foa	
			Enseignant	1942	1944	La Foa	
			Enseignant	1944	1946	La Foa	
			Enseignant	1946	1948	La Foa	
			Enseignant	1948	1950	La Foa	
			Enseignant	1950	1952	La Foa	
			Enseignant	1952	1954	La Foa	
			Enseignant	1954	1956	La Foa	
			Enseignant	1956	1958	La Foa	
			Enseignant	1958	1960	La Foa	
			Enseignant	1960	1962	La Foa	
			Enseignant	1962	1964	La Foa	
			Enseignant	1964	1966	La Foa	
			Enseignant	1966	1968	La Foa	
			Enseignant	1968	1970	La Foa	
			Enseignant	1970	1972	La Foa	
			Enseignant	1972	1974	La Foa	
			Enseignant	1974	1976	La Foa	
			Enseignant	1976	1978	La Foa	
			Enseignant	1978	1980	La Foa	
			Enseignant	1980	1982	La Foa	
			Enseignant	1982	1984	La Foa	
			Enseignant	1984	1986	La Foa	
			Enseignant	1986	1988	La Foa	
			Enseignant	1988	1990	La Foa	
			Enseignant	1990	1992	La Foa	
			Enseignant	1992	1994	La Foa	
			Enseignant	1994	1996	La Foa	
			Enseignant	1996	1998	La Foa	
			Enseignant	1998	2000	La Foa	

Gustave Mouchet (1872-1926) ou un exemple d'enseignant recruté par l'Administration pénitentiaire
Coll. AVN 13 W 4-6 - Registre de carrière du personnel de l'enseignement primaire

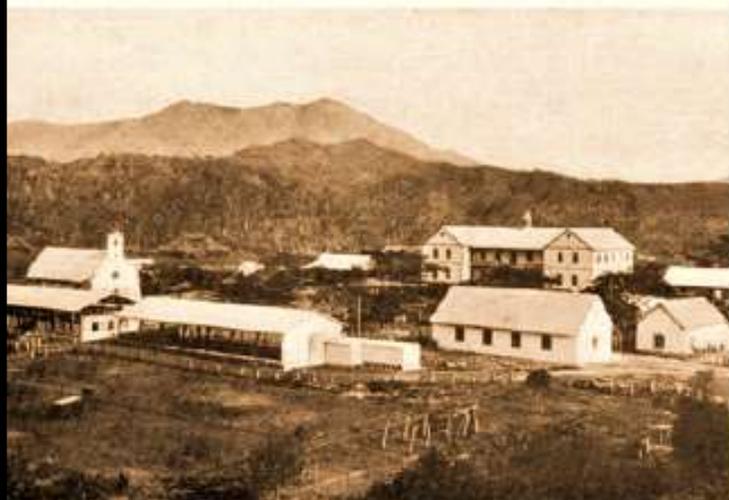
Sur cette fiche reconstituant sa carrière, sont recensées, entre autres, ses différentes affectations dans la colonie au service de l'Administration pénitentiaire. Après avoir débuté à l'île Nou en 1904, il est nommé à Néméara puis effectue une dernière année à La Foa en 1908. Après un court séjour en France, il est muté à La Foa et achève sa carrière comme directeur de l'école Frédéric Surleau.

La contribution fondamentale de l'Administration pénitentiaire à l'enseignement (1872-1920)

Établissements scolaires	Garçons	Filles
Pénitencier-dépôt	24	25
Camp Est	9	12
Presqu'île de Ducos	7	7
La Foa	28	/
Internat de la Fonwhary	/	136
Bourail	47	52
Internat de Néméara	105	/
Ile des Pins	10	16
Thio	9	12
Montravel	2	5
Pouembout	27	22

In Notice sur la Transportation pour 1886-1895

Néméara, un pensionnat agricole destiné aux fils de concessionnaires



Outre la création d'écoles, l'Administration pénitentiaire, qui a pour mission officielle d'implanter durablement un colonat rural en Nouvelle-Calédonie, devant la difficulté de l'entreprise, a été rapidement acquise à l'idée de développer des établissements scolaires à vocation agricole. Ces derniers présentent deux avantages : ils vont permettre de former les futurs agriculteurs (et agricultrices) de l'île tout en les soustrayant à l'influence jugée néfaste de leurs familles.

Les bâtiments de la ferme-école de Néméara | In Point Jean Baptiste, 1933



Élèves de la ferme-école de Néméara | COL. ANON. B.F. 31261

La cinquantaine d'élèves figurant sur cette photographie, tous revêtus de leur tenue de travail fournie par l'Administration pénitentiaire, s'initient au travail agricole, surveillés par trois Petit Frères de Marie. Ces derniers, pour la plupart d'origine paysanne, s'avèrent être des formateurs avertis en matière agricole.

Fonwhary, le pensionnat des filles de l'Administration pénitentiaire

Comme le rappelait Armand de la Loyère, directeur de l'Administration pénitentiaire, si la formation des garçons apparaît comme un aspect essentiel de la réussite de la colonisation pénale, il ne faut pas, pour autant, négliger celle des filles : « Faire des ouvriers serait excellent ; préparer des ménagères ne serait pas de moindre importance ». [cité par Louis-José Barbançon, 2020].

Par un arrêté en date du 24 juillet 1893, l'ancien pénitencier agricole de Fo Gacheu est transformé en internat des filles à Fonwhary. Après que sa gestion a été confiée à la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, la première rentrée se déroule le 1^{er} février 1895 avec un effectif de 75 pensionnaires. Trois ans plus tard, une convention décennale est signée

entre le directeur de l'Administration pénitentiaire et les religieuses. Elle prévoit dans le cadre de son article premier que la congrégation s'engage « à recevoir et à entretenir de l'âge de trois à dix-huit ans révolus un certain nombre de jeunes filles dont le maximum est fixé à cent cinquante (150) et le minimum à soixante-dix (70) ». Outre le fait que les sœurs doivent à la fois les nourrir et les habiller, il est aussi stipulé qu'elles doivent « donner aux enfants l'instruction élémentaire prévue pour les écoles communales [...] comprenant : la lecture, l'écriture, les notions principales d'arithmétique, l'histoire et la géographie ». Comme pour les garçons à Néméara, quatre heures par jour, à savoir deux heures le matin et le soir, y seront dédiées.

Cependant, le reste du temps doit être plus particulièrement consacré « à donner aux enfants l'instruction pratique [...] qui devra porter sur les travaux de couture, repassage, raccommodage, cuisine, etc ».

Dans le cadre de l'article 2, l'Administration pénitentiaire, de son côté, s'engage à payer à la congrégation, à titre « d'abonnement », une indemnité fixe, ainsi répartie : 375 francs par an pour les 40 premières élèves admises ; 325 francs par an pour les 40 suivantes ; 250 francs par an pour les 70 dernières. Les sœurs sont rétribuées à raison de 800 francs par an, auxquels s'ajoutera la valeur représentative de la ration journalière de vivres n° 1, telle qu'elle est déterminée chaque année par arrêté du chef de la colonie. Dans le cas où le



Les élèves du pensionnat de Fonwhary | COL. ANON. 2 N 111 12 11

Ce groupe d'environ 90 filles ou fillettes, encadré par trois sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, est représenté, équipé de pioches ou d'armettes, sans doute afin de rappeler la vocation de l'établissement qui était de former des futures épouses de cultivateurs. Quant aux quatre fillettes, revêtues d'un tablier noir rappelant ceux en usage dans les écoles communales de France, elles sont peut-être des petites filles d'origine libre et non pénale.

H I S T O I R E

Marie SALAÜN

L'école indigène

Nouvelle-Calédonie

1885-1945

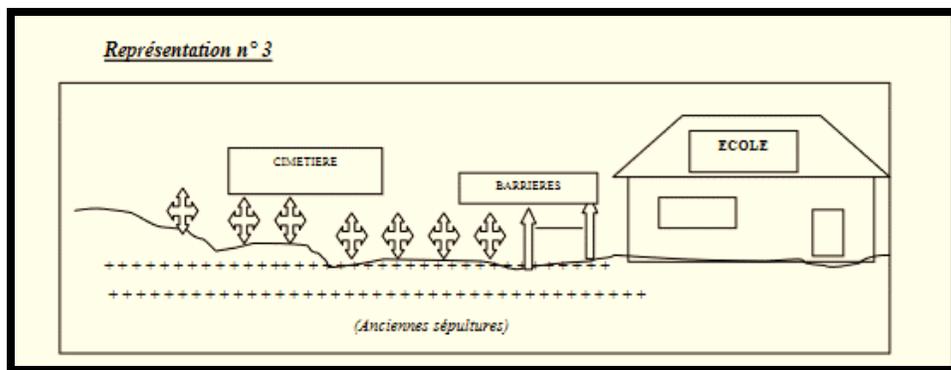
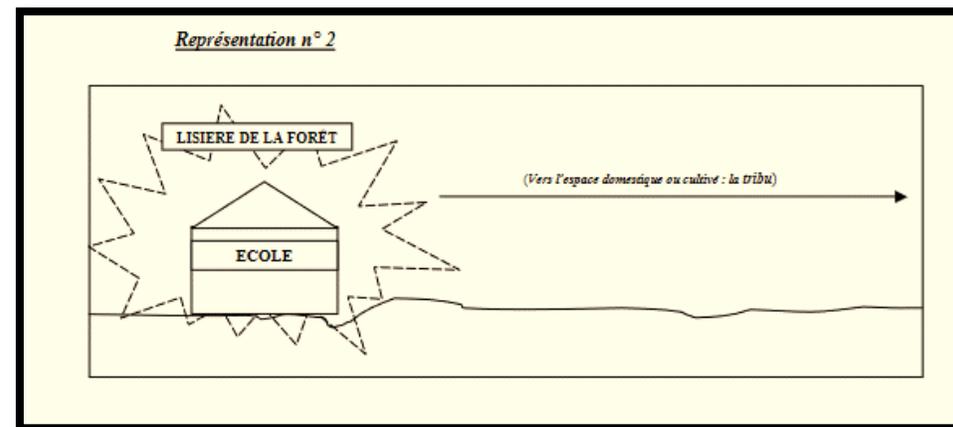
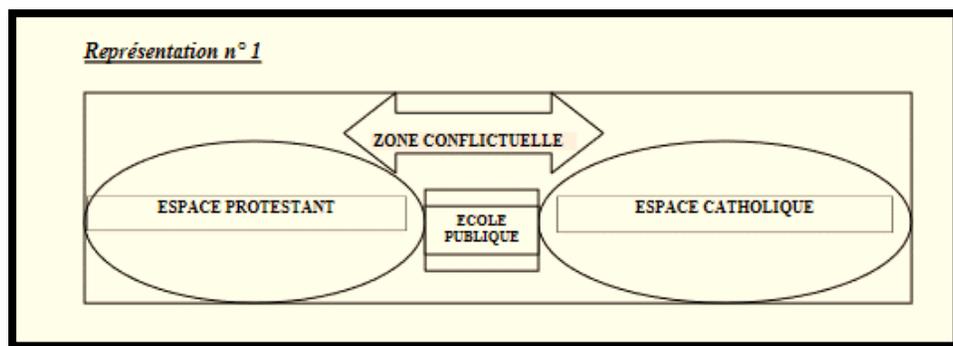


PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

La mise en place des écoles indigènes publiques en 1885

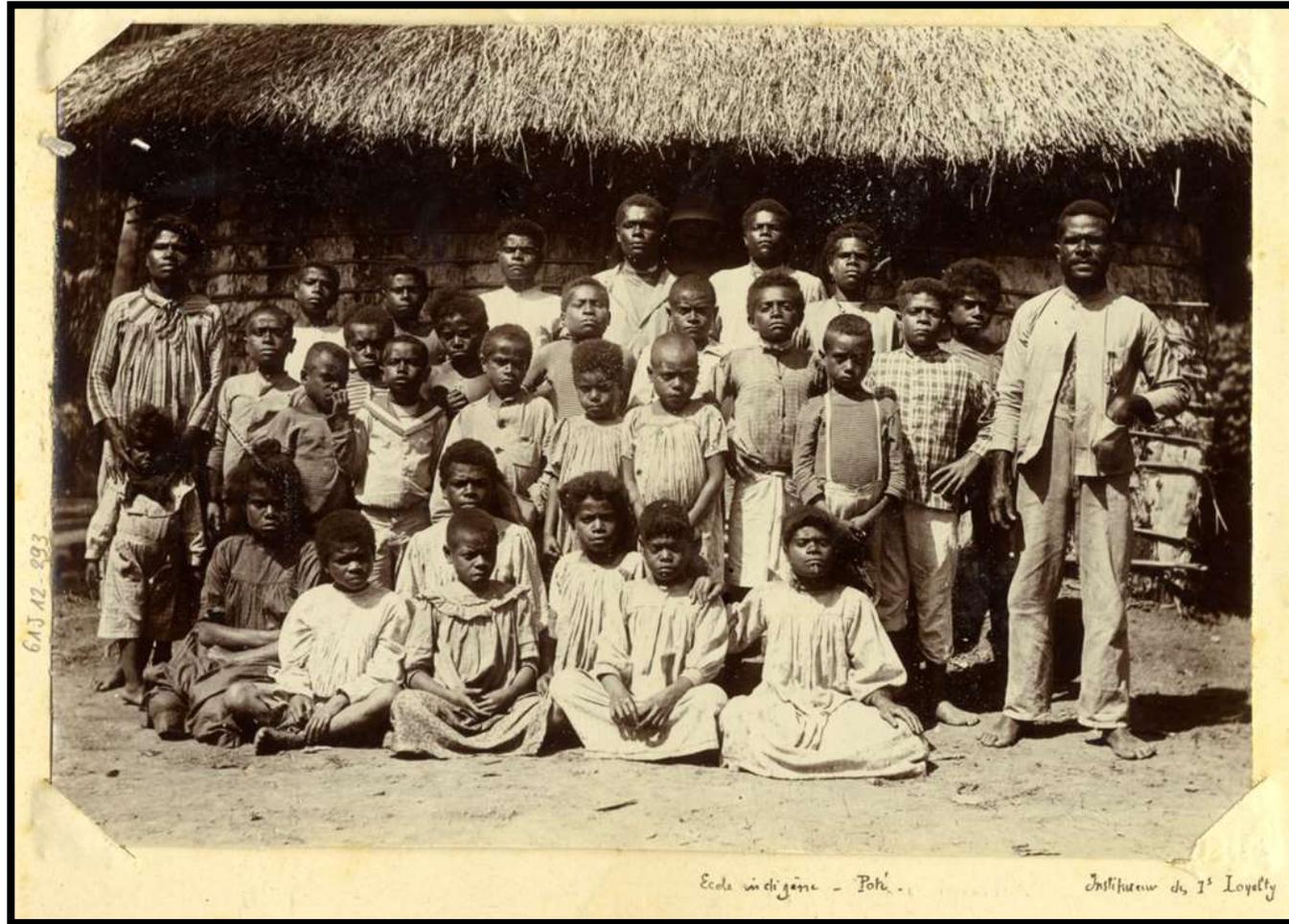
- Les écoles indigènes de la Colonie, apparues à proximité des postes militaires, connurent une vie éphémère. Il semble bien qu'à la veille de l'insurrection de 1878, il n'existait plus que deux écoles indigènes, l'une à Canala en 1875 et l'autre à Païta.
- Les arrêtés des 27 mai 1884 et 16 novembre 1885 instaurent pour la première fois la création et le fonctionnement d'écoles publiques dans les tribus.
- La construction du local de classe et celle du logement du moniteur sont à la charge de la tribu qui devra également fournir des vivres.
- Le service local ne prend à son compte que la solde mensuelle de l'enseignant pour un montant de 30 francs annuels.
- Aucune justification de diplôme n'est demandée pour ouvrir ce type d'école mais une autorisation administrative est néanmoins nécessaire.
- L'enseignement prévu vise à initier à la connaissance de la langue française et à donner, sous forme de leçons de choses et d'exercices simples, les notions les plus élémentaires de l'enseignement primaire, ne dépassant pas le cours élémentaire 2ème année.

Une insertion difficile : les principaux types d'emplacement des écoles indigènes publiques aux îles Loyauté



In Eddy Wayuone Wadrawane,
« Emplacement et déplacement
des écoles en milieu Kanak,
Un analyse anthropologique de la place faite
aux institutions de diffusion du savoir
occidental dans une situation coloniale »
in *Les Sciences de l'éducation* - Pour l'Ère
nouvelle 2008/1 (Vol. 41), pages 115 à 139

Enfants de l'école indigène de Pothé en compagnie de leur instituteur originaire des îles Loyauté



Cette photo présente un double intérêt puisque on y découvre une école indigène publique, sans doute au début du XXe siècle et que c'est le seul cliché de cette époque qui nous soit parvenu.

Par ailleurs, on peut supposer que l'enseignant accompagnant le groupe d'élèves est le moniteur Mossé, originaire des îles Loyauté qui a séjourné, pendant plus de dix ans, à la tribu de Pothé.

La modestie de la case-école située à l'arrière-plan ainsi que l'existence d'une classe unique mixte, comportant des niveaux très divers; atteste de la grande précarité des conditions d'enseignement.

À Lifou et dans l'ensemble des îles Loyauté, une situation conflictuelle entre tribus protestantes et catholiques ayant des répercussions sur l'enseignement



Source : SANC
148 Fi 145



Source : collection
Hadfield

L'enseignement en nengone à l'origine des « *troubles de Maré* »

ECOLES DE MARE
STATISTIQUES D'APRÈS WHITEHOUSE

Date	Elèves des Ecoles		Internats	
	garçons	filles	garçons	filles
1855	155	112		
1859	270	220	21	12
1862	275	220	28	17
1872	568	305		
1878	692	330	16	17
1880	704	566	22	18
1883	642	560	12	17
1884	Les Ecoles sont supprimées par l'Administration. On y enseignait pourtant en langue vernaculaire.			



Une première école normale de moniteurs à Lifou

Siméon
Rousseau
(1858-1945)



Source : Patrick
O'Reilly, *Calédoniens :
Répertoire bio-
bibliographique de la
Nouvelle-Calédonie*
(1953).

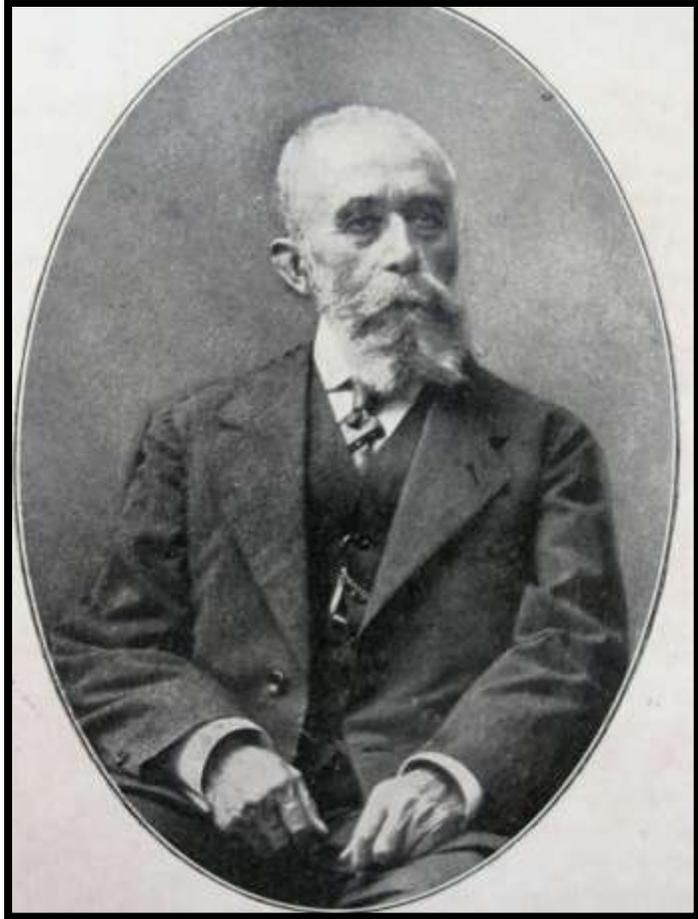
Chargé de la mise en place de
l'enseignement laïc aux îles Loyauté,
il dirige de 1903 à 1909 l'école normale
indigène dite « des moniteurs de Wé »,
figurant sur le cliché ci-contre, pris par
les Leenhardt lors d'un voyage à Lifou
en 1903.



Source : SANC, fonds Leenhardt

Frédéric Surleau, le grand maître de la contre-offensive du « public »

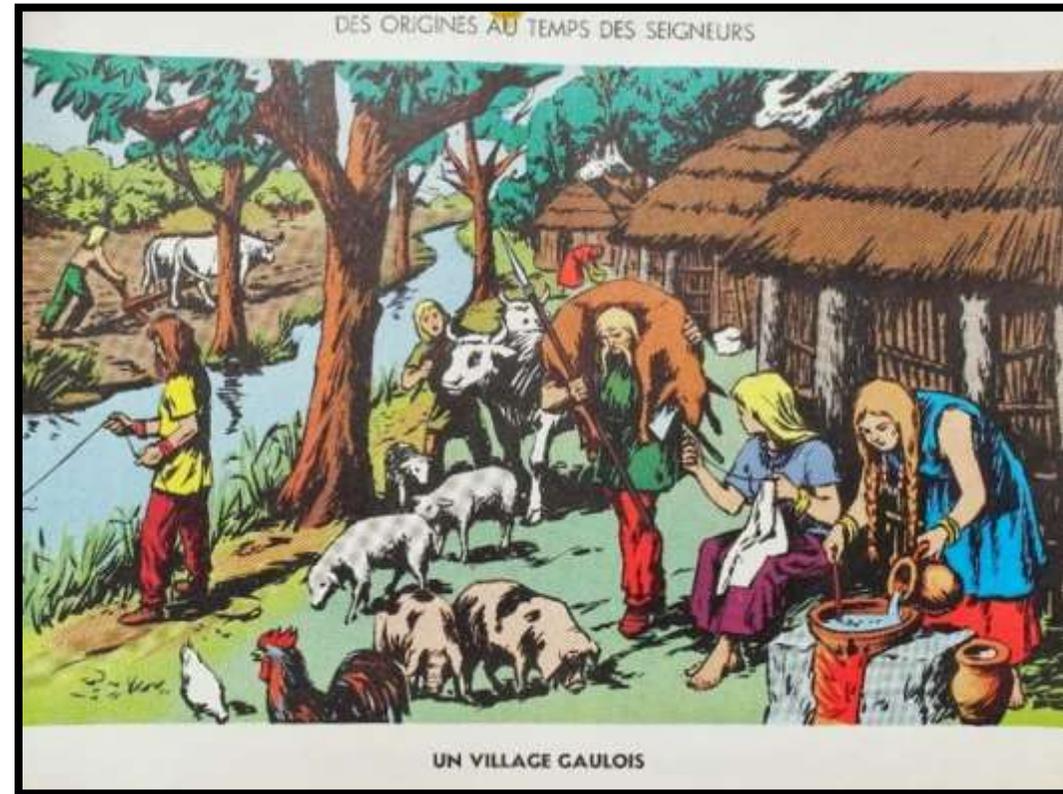
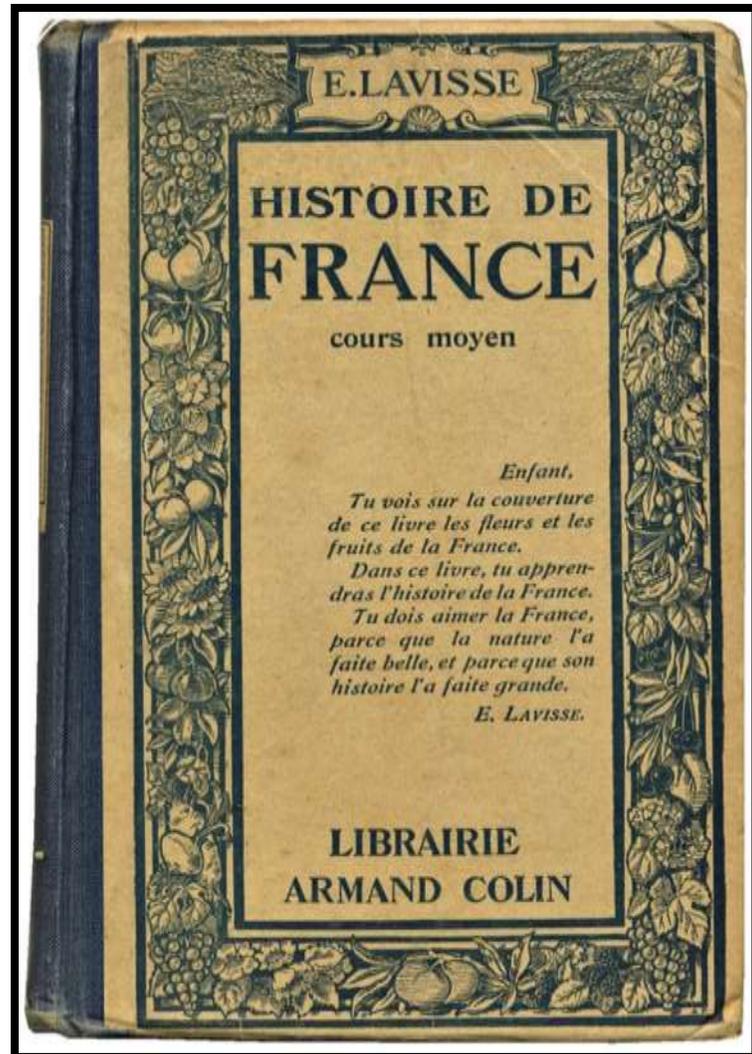
Frédéric Surleau (1847-1920)



Source : Clovis Savoie, *Histoire de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, sous les gouverneurs militaires, 1853-1884* (1922)

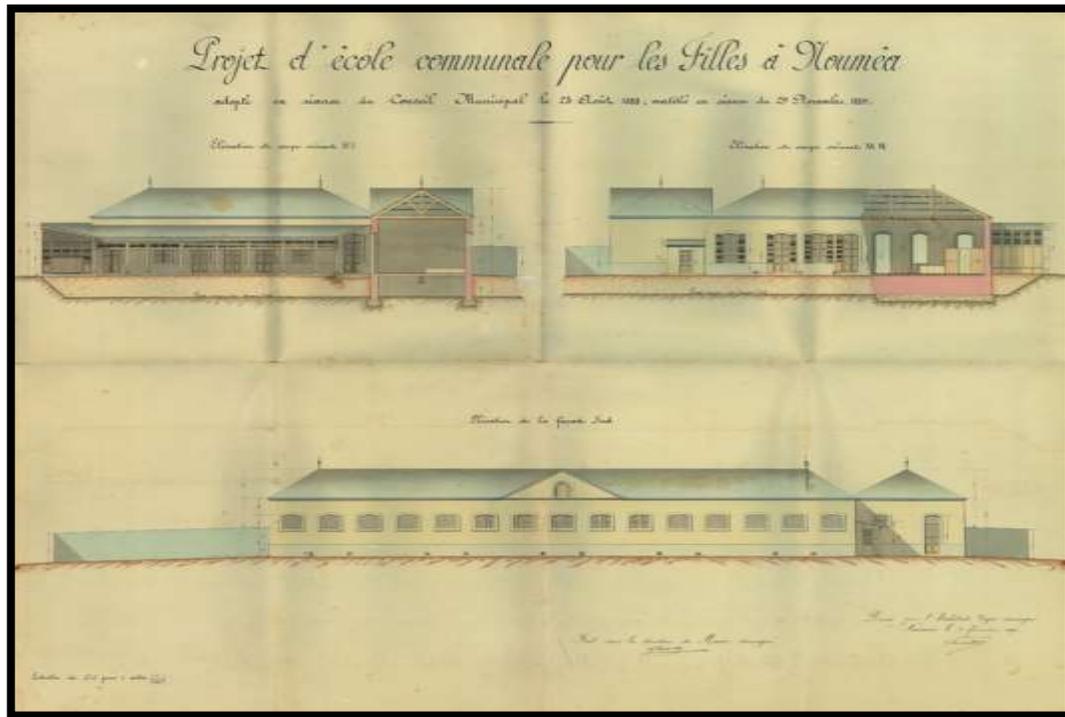
- En 1880, le conseil municipal de Nouméa décide de mettre en place l'école communale gratuite et laïque. La direction de cette école est confiée à Frédéric Surleau par le maire Jean-Baptiste Dézarnauld. La première rentrée des classes a lieu en février 1883 et intéresse 198 élèves répartis sur quatre classes
- Selon le père O'Reilly, Frédéric Surleau, « *protestant aussi pratiquant qu'il est en classe laïc et respectueux de toutes les opinions, outre le fait qu'il a joué un rôle considérable dans la mise en place de l'enseignement public en Nouvelle-Calédonie, a aussi été le Vénérable de la loge maçonnique* ».
- Il est, par ailleurs, chargé de l'inspection de toutes les écoles primaires de la colonie.

À l'école Frédéric Surleau, sont appliqués les programmes scolaires de la IIIe République. Ainsi, apprend-t-on l'histoire grâce au Lavisse ou en ayant recours à des panneaux pédagogiques



Suzanne Russier ou la 1^{ère} école communale de filles de Nouméa

Le projet d'école communale pour les filles de 1890.



Coll. SAVN

Suzanne Russier et ses 28 élèves du cours complémentaire en 1895



Coll. Ronald et Colette Martin

Thérèse Lucile (?) Deferrière et ses élèves de l'école Suzanne Russier au début du XX^e siècle



- L'intérêt de cette photo est de découvrir que, si parmi les 41 enfants, les fillettes d'origine européenne sont largement majoritaires, ce groupe-classe comporte au moins deux enfants métisses et deux enfants kanak qui figurent à droite, dans la dernière rangée et qui sont aussi les seules à avoir la tête rasée.
- Les raisons de leur présence peuvent résulter de deux facteurs : soit leur père est un citoyen de droit commun soit que l'école ait décidé de les accueillir dans la mesure où la ville ne comportait pas d'école indigène publique. Enfin, figurent peut-être au premier rang, deux petits garçons, sans qu'on puisse déterminer s'ils font partie de la classe ou s'ils ne sont là que parce qu'ils ont un lien de parenté avec l'enseignante.

Du collège de Nouméa au collège Lapérouse



Coll. MDVN.

Les premiers bacheliers : au début, pour les élèves qui souhaitent passer le baccalauréat, il faut impérativement se rendre en métropole. Ainsi, c'est à Paris, en 1886, que Victor-Charles Mage et Jean-Bernard Dezarnaulds, qui sont considérés comme les premiers bacheliers calédoniens, passent cet examen. Mais ce type de démarche reste inconcevable pour la plupart des familles. Finalement, ce serait grâce à l'intervention personnelle du gouverneur Richard, (ayant un fils en âge de le passer) que le certificat d'études secondaires délivrée par l'établissement à la fin d'un cursus au sein de ses murs, fut reconnu, le 31 juillet 1910, comme l'équivalence de ce diplôme sous le nom de « brevet colonial ». Mais il faut attendre l'organisation de la 1ère session de 1912 pour qu'Horace Richard, Maurice Charpentier, Fernand Colardeau, Louis Le Scour, Albert Rapadzi ainsi que les jeunes Dislange, Cadet, et Choise deviennent les premiers bacheliers calédoniens.

Louis
Flize,
Principal
de 1889 à
1919



- **1881 : ré-ouverture du collège de Nouméa avec une dizaine d'inscriptions à l'école Frédéric Surleau après une 1^{ère} tentative par les Petits Frères de Marie de 1874 à 1878.**
- **1885 : « Le collège de Nouméa » devient « le collège colonial ».**
- **1889 : arrivée de Louis Flize qui le dirige pendant 30 ans et qui développe l'enseignement secondaire en NC.**
- **1912 : entrée des 1ères jeunes filles au collège et lers brevets coloniaux (équivalents du bachot).**
- **1913 : l'établissement quitte Frédéric Surleau pour l'ancienne caserne Bonnier et prend, en 1914, le nom de collège Lapérouse.**

Avant même l'arrivée de Maurice Leenhardt, des natas loyaltiens ont entamé l'évangélisation, des tribus demeurées païennes de la Grande Terre, tout en débutant l'alphabétisation

L'oeuvre scolaire protestante sur la Grande Terre

Œuvre de Mission protestante
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

3 districts et 2 oucriers isolés

			1 annexe.	2 adultes baptisés.	
CÔTE OUEST	Voh	Gatope = Nata Drap.	—	—	Le nombre des adhérents (ou assistants réguliers) est très variable. Impossible pour le moment de le fixer d'une façon précise.
		Ujo = » Melemelé.	—	—	
		Koné = » Waziarim.	3	4	
		Tiéta = » Waya.	1	—	
	Koumac...	Témala = » Sétine.	2	2	
		Gomen = Nata Nidoich.	—	2	
		Païta = » Pitra.	—	2	
	Poume. (Œuvre isolée)	Koumac = » Uéde.	—	5	
		Nejama = » Washitine.	—	3	
		Houailou = Nata Jeimes.	1 annexe.	17 adult. bap.	88 audit. régul. ou adhérents
CÔTE EST	Houailou..	Warai = » Joané.	2	6	18
		Baa = » Harihén.	2	14	147
		Monéo = » Waïna.	5	31	260
		Mou = » Warbo.	1	25	70
		Nédiwa = » Hohane.	1	8	(?)
		Néchakoïa = » Jacobo.	3	19	117
		Newawa = » Zikoziko.	1	12 (?)	(?)
Nakety-Sindéa (œuvre isolée)	Nata Ipézé.	5	49	93	

RÉSUMÉ : 19 natas — 19 centres avec temple en paille et case pour le nata — 31 annexes — 203 adultes baptisés (dont 22 sur la côte Ouest — 181 sur la côte Est) — 793 adhérents (chiffre accusé pour 7 Églises de la côte Est). Ce chiffre doit s'élever à près de 1000 pour la côte Est et à 3 ou 400 pour la côte Ouest. — 9 postes nouveaux seraient à créer immédiatement si l'on possédait des natas (4 sur la côte Ouest et 5 sur la côte Est).

- Maurice Leenhardt a écrit, à propos de l'action des natas qui l'ont précédé :

- « l'humble labeur de ces chrétiens loyaltiens avait obtenu ce que jamais ni lois, ni gendarmes n'avaient pu encore, il avait enrayeré l'alcoolisme. Le sauvage, l'ivrogne irréductible devenait un homme sobre et désireux de s'instruire. **Le soir dans les tribus [...] l'on entendait chanter l'alphabet, la table de multiplication ou des cantiques. C'était un miracle ...** »

- in *La Grande Terre*,

- Ed. Société des Missions évangéliques, Paris, 1922, 168 p, p.44.

Source : DELORD Philadelphe, *Mon voyage d'enquête en Nouvelle-Calédonie, août-septembre 1899*, Société des Missions Évangéliques, Paris, 1901, 242 p., p. 234.

Le couple Leenhardt : des missionnaires mais aussi des pédagogues

Jeanne et Maurice Leenhardt
avec les élèves de « l'école des enfants »



In James Clifford, *Maurice Leenhardt. Personne et mythe en Nouvelle-Calédonie*, 1982.



Coll. SANC, album Leenhardt, 2num 9-358.

Do Néva : une école de formation pour les hommes mais aussi pour les femmes

Les premiers natas formés à Do Néva



Source : SANC, Album Do Neva, 1 Num 19.

Cliché de Maurice Leenhardt, avec, au dos, la note suivante : « Les premiers étudiants à leur sortie en 1907. Les fondateurs de Do Neva, nos initiateurs. En haut de gauche à droite : Boesou, Jules, Elia, Toooura, Peoroi, Poindi. Devant Boesou : la femme de Jules, Cécilia de Maré, femme de Poindi, Loise, femme d'Elia, Méré, 1ère femme de Peroi. Par terre : Touelop de Ouassé, Vatou femme de Taoua et au bout Jakoué fils de Touelop, actuellement chef de Ouassé. Tous les enfants sauf Jakoué et Nekoiba Amos, dans les bras de sa mère Loise, sont à Vatou, femme de Tooua : image fidèle de l'ancienne Calédonie où il n'y avait plus d'enfants. Tous ces hommes ont porté le « bagayou » et connu les secrets de la police du bagne.»

Jeunes femmes en cours de formation à Do Néva

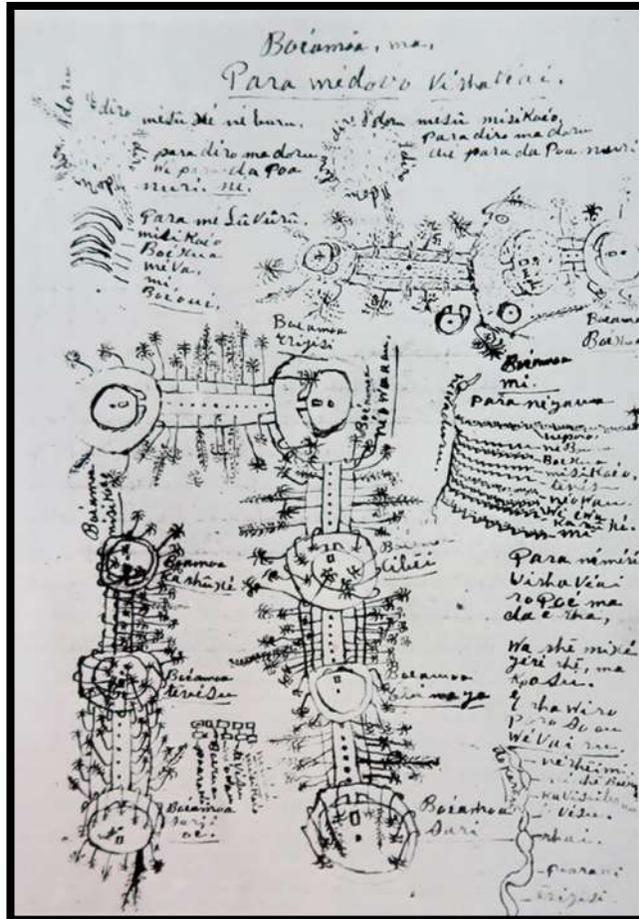


Jeunes filles à Do Néva. De gauche à droite au premier rang, la 5^e est Nape ; la 7^e, Emma de Monéo ; la 8^e, Laura, future épouse du chef Kowy Bwiliang (Bouillant) de Poyes ; la 9^e, Louisa, future épouse du pasteur Auguste Wabéalo; de Bako à Koné ; la 10^e, Elena, future épouse de Manoudo, de Webwioon, Voh, sœur du pasteur Apu Hmae de Tiéta, Voh, longtemps président des pasteurs de la Grande Terre. Cliché Musée de l'Homme.

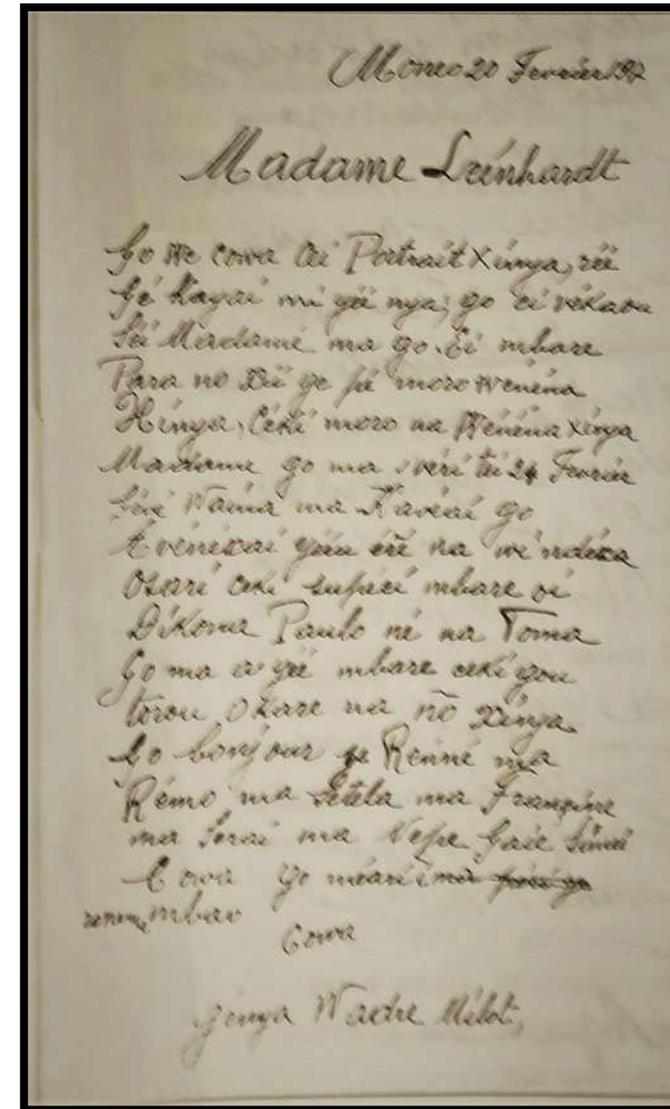
Maurice Leenhardt incite ses étudiants à écrire dans leurs langues

Lettre de Génya Wadré Mélot en ajië, adressée Jeanne Leenhardt en date du 20 février 1917

Plan du village de Nindhia dessiné par Bwesou Eurijisi



Source : Maurice Leenhardt, *Notes d'ethnologie*, 1930.



Coll. SANC (citée in *Mwa Vée* n°131, 2005, p. 11)

Les exclus de l'enseignement avant et même après la Première Guerre mondiale

(1)



Fig. 77. Masque de Bopope. Long. 1 m 20.



Des tribus de la chaîne centrale comme Bopope éloignées de la côte,
(ici photographiée par l'archéologue Fritz Sarazin vers 1911-1912)
échappent encore tant à l'évangélisation qu'à la scolarisation

**Les exclus
de l'ensei-
gnement
avant
et même
après la
Première
Guerre
mondiale
(2)**

Les enfants
d'origine
vietnamienne

1891 : arrivée des premiers « Chang Dang »



La terrible
condition des
engagées
vietnamiennes et
de leurs enfants a
notamment été
rappelée par Jean
Vanmai puis par
Claudy Chène
dans leurs écrits.

Cette photo de l'entre-deux guerre a été choisie car il n'existe pas de cliché des années 1900, coll. SANC

Les exclus de l'enseignement avant et même après la Première Guerre mondiale

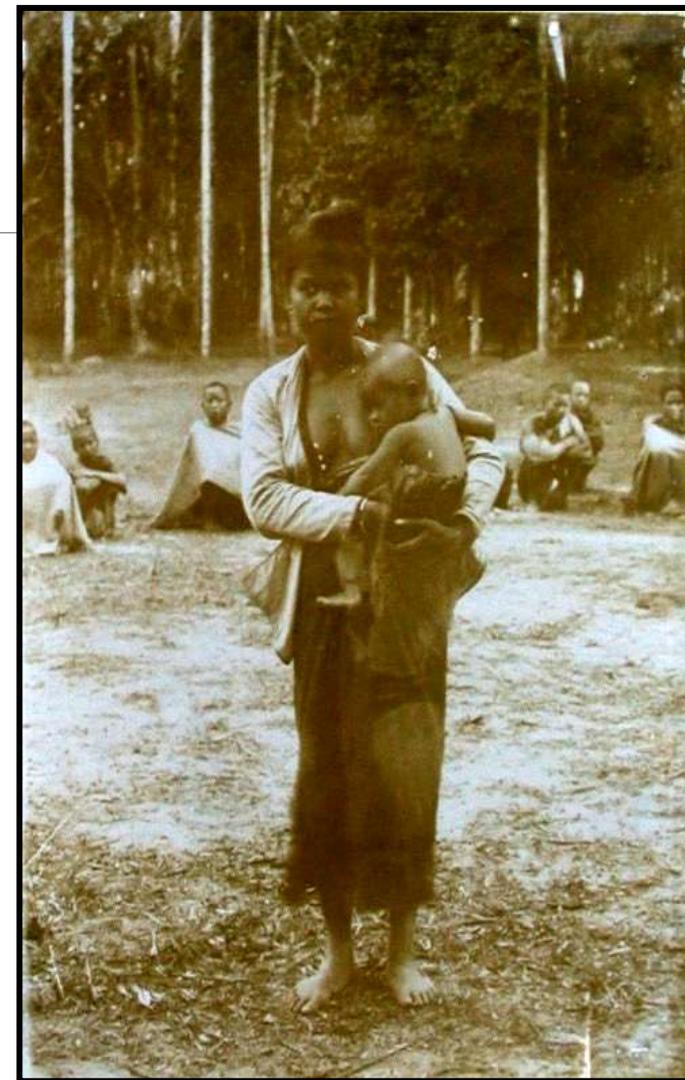
(3)

Les enfants d'origine javanaise

No	Dates d'arrivée	Noms des navires	Nombre de personnes transportées
1	15 février 1896	Saint-Louis	170 dont 20 femmes et 15 enfants
2	14 octobre 1897	Saint-Louis	62
3	29 novembre 1901	Nightsdale	389
4	23 décembre 1902	Lincolnshire	450 dont 30 femmes
5	3 mai 1909	Pacifique	200 dont 20 femmes

La vie des engagées contraintes d'assurer conjointement leur travail et leurs maternités est extrêmement difficile. Elle s'apparente à une semi-servitude. Isolés au sein des propriétés, les enfants, sauf exception tardive, ne peuvent se rendre à l'école.

D'après
Catherine
Adi



Album d'un proche du gouverneur Feillet,
Coll. SANC

L'arrêté de 1914 réglementant l'obligation scolaire appliqué jusqu'en 1945

1914, 21 juillet : arrêté portant sur l'obligation scolaire qui s'applique à **« tous les enfants des deux sexes âgés de 7 ans révolus à 13 ans révolus et dont les habitations ne sont pas séparées de l'école publique de centre ou de section par une distance supérieure à 2 500 mètres, d'un parcours ordinairement praticable »**.

Les enfants kanak restent exclus de ces dispositions puisqu'ils relèvent en principe du régime de l'indigénat, qu'ils vivent en tribu et donc éloignés des centres pourvus d'écoles et qu'ils bénéficient des écoles de mission.

Un enseignement au service de l'effort de guerre

Élèves du collège La Pérouse,
15 juin 1914



Coll. Brun, MDVN

Parmi les jeunes gens d'origine européenne qui seront mobilisés, lors du conflit, figurent les plus âgés de ces élèves.

Dernier repas des volontaires de Do Neva
avant de rejoindre le front (février 1916)



2NUM9-380

1919 : un important décret portant création du service de l'enseignement

- Les débuts du service sont très modestes car le chef de service cumule à la fois les fonctions d'Inspecteur d'Académie, d'Inspecteur Primaire avec celle de principal du collège La Pérouse. Pour le seconder, il n'y a qu'une secrétaire et un instituteur chargé de l'inspection des écoles de brousse. Et pourtant, la tâche est considérable : la préparation des nouvelles réglementations, l'organisation des établissements scolaires, des concours et des examens, l'attribution des bourses et des prêts d'honneur, le contrôle et l'inspection de l'enseignement privé, la préparation du budget du service, les plans de travaux des constructions scolaires, la comptabilité administrative du service, le contrôle du musée-bibliothèque Bernheim, l'établissement du rapport annuel et des statistiques...
- Devant une telle charge, le service, comme le rappelle Pierre Grange (idem), ne semble pas avoir « eu le recul nécessaire à des vues prospectives d'une politique de l'enseignement à mener dans la Colonie. Il était plus simple et peut être plus rentable d'adapter l'enseignement métropolitain aux normes locales que de faire une véritable œuvre créatrice en la matière : une des constantes du service de l'époque fut de faire prendre les décisions et arrêtés qui rendaient applicables les textes métropolitains. »

48-1. Grille de salaire de référence des instituteurs en 1919¶

Classes¶	Instituteurs¶	Institutrices¶
Stagiaires¶	1·200·F¶	1·200·F¶
5 ^e ·classe¶	1·600·F¶	1·600·F¶
4 ^e ·classe¶	2·200·F¶	2·000·F¶
3 ^e ·classe¶	2·400·F¶	2·200·F¶
2 ^e me·classe¶	2·700·F¶	2·500·F¶
1 ^{ère} ·classe¶	3·000·F¶	2·800·F¶

Source^o : décret du 22 mars 1919 portant sur la réorganisation de l'enseignement primaire en Nouvelle-Calédonie¶

1919 : la mission d'inspection Bougourd établit un bilan très précis des écoles indigènes publiques et confessionnelles

ÉCOLES OFFICIELLES						
Désignation des écoles	Nombre de			Nombre de		
	garçons	filles	total	insti- tuteurs	institu- trices	moni- teurs
NOUMEA (Montravel)	18	"	18	1	"	"
La FOA (Couli)	14	5	19	"	"	1
MOINDOU (Moméa)	10	15	25	"	"	1
BOURAIL (Bouréou)	8	8	16	"	"	1
BOURAIL (Pothé)	21	11	32	"	"	1
TOUHO (Congouma)	8	5	13	"	"	1
POINDIMIE (Bayes)	31	4	35	"	"	1
PONERINOUM (Héouta)	21	13	34	"	"	1
CANALA	31	7	38	"	"	1
(Tadine)	61	25	86	"	1	1
MARE (hotohé)	63	"	63	"	"	1
(TawaInèdre)	36	"	36	"	"	1
(Chépánéné)	80	10	90	"	1	1
LIFOU (Gaatcha)	27	3	30	"	"	1
(wé)	56	"	56	"	"	1
(Moû)	44	35	79	"	"	1
OUVEA (Fayaoué)	55	8	63	"	1	1
(St Joseph)	17	"	17	"	"	1
Totaux.....	601	149	750	1	3	16

Nouméa, le 14 avril 1919
Le Chef du Service des Affaires Indigènes.

Bouguerd

ÉCOLES LINGUES						
Désignation des écoles	Nombre de			Nombre de		
	garçons	filles	total	insti- tuteurs	institu- trices	moni- teurs
PONT des FRANÇAIS (St Louis)	70	67	137	1	4	4
PAITA C. (St Léon)	52	"	52	4	"	4
BOURAIL C. (Azarou)	22	18	40	1	"	"
MURO C. (Hékliaf)	24	20	44	"	"	4
KOME C. (Beca)	20	21	41	"	"	1
VOH C. (Oundjo)	12	8	20	"	"	1
BELOUP (Ile) C. ()	25	40	65	1	1	2
GURGOA C. (Mandé)	35	35	70	2	3	"
GURATCHI C. (Foudjo)	45	43	88	2	2	"
HEMONGHEM C. (Ouadé-Vende)	101	67	168	1	1	6
TOUHO C. (Mission)	17	22	39	1	2	"
POINDIMIE C. (Thié)	45	40	85	"	1	4
PONERINOUM C. (Mondo)	26	25	51	2	2	"
ROUAILLOU C. (Indien)	30	30	60	1	1	1
CANALA C. (Nakéty)	11	7	18	1	"	1
THIO C. (Mission)	9	26	35	1	1	1
YATE C. (Touaourou)	18	26	44	1	1	"
ILE des PINS C. (Nio)	60	65	125	2	2	2
C. (La Roche)	24	45	69	1	2	2
MARE C. (Pénélo)	17	"	17	1	"	"
C. (Chépánéné)	18	13	31	1	1	2
LIFOU C. (Eacho)	27	22	49	1	1	2
C. (Nathale)	33	24	57	1	2	3
C. (Gaatcha)	30	24	44	1	2	2
C. (Fayaoué)	18	23	41	1	2	4
OUVEA C. (St Joseph)	55	60	115	1	1	4
C. (Mouli)	20	22	42	1	2	2
Totaux.....	919	834	1.753	31	35	56

Montravel ou la seconde école de moniteurs : des débuts difficiles mais une situation qui va s'améliorer progressivement



Coll. MDVN

Eloi Franc en 1931 : « Une école pour la formation de moniteurs indigènes a été installée à Montravel, aux portes de Nouméa. La durée des études, d'après les documents officiels, serait de cinq années. L'enseignement technique ou professionnel y occupe une certaine place, peut-être trop faible. L'effectif s'élevait en 1929 à 9 élèves moniteurs et 6 apprentis manuels. Les élèves ne se plaisent pas dans l'établissement et après chaque période de vacances on doit les y ramener de force »... (in *L'adaptation de l'enseignement dans les colonies*, 1932)

Le témoignage d'un ancien élève : le moniteur Hmae Hmae

En 1939, à l'âge de 14 ans, Hmae Hmae, originaire de Maré, rejoint l'école après avoir réussi son examen d'entrée. Il est accompagné de deux autres jeunes Maréens, Niané Jebez et Wadra Tchawene. Ils sont les trois premiers Maréens à obtenir leur certificat d'études. Dans leur promotion, ils étaient une vingtaine dont quatre élèves de Lifou : Léon Bone, Jean Boula, Dick Wilson, Raymond Huhé. De la Grande Terre venaient Bernard Bouquet, Victor Poadaé, Auguste Doui et Ernest Coulna. Hmae Hmae se souvient encore : « L'école comprenait six chambres plus une salle. Une tenue nous était remise à notre arrivée, une chemise et un short kaki ainsi qu'une couverture. Monsieur Ludovic Mathieu était notre professeur. Nous étions de corvée de cuisine pour une semaine l'un après l'autre. Le menu était identique toute l'année : ragoût accompagné de riz ou de taro qui nous étaient fournis par l'administration. Pour améliorer l'ordinaire, nous avions un petit potager près de l'école. Monsieur Mercier livrait le pain le matin. Pour nos sorties, nous devons avoir une autorisation signée de Monsieur Mathieu. Ainsi le jeudi, nous allions, d'une part, voir si nous avions du courrier et, le dimanche, nous pouvions aller au temple. Parfois nous allions, même le soir, voir les courses au vélodrome Brunelet. Nous vivions ainsi, sans adulte, totalement autonomes et studieux. Nous fûmes tous les derniers élèves de l'école de Montravel qui ferma ses portes en décembre 1941. Avec l'arrivée des Américains, les nouvelles promotions durent aller à Frédéric Surleau. »

Par arrêté N° 385 du 8 avril 1942

Le Chef du Service de l'Instruction Publique est autorisé à faire passer, dans le courant d'avril, l'examen de sortie aux élèves moniteurs munis du Certificat d'Etudes Primaires : Jebez ; Wilson ; Kautsch ; Xulue et à les employer comme instituteurs indigènes si les épreuves sont satisfaisantes.

La Mission de Tyé, un cadre « idéal »



Coll. SANC AANC



Tyé, modèle des missions catholiques de la côte Est

2 SMSM assistées par 2 PFM encadrent le groupe des filles



Source : SANC AAN

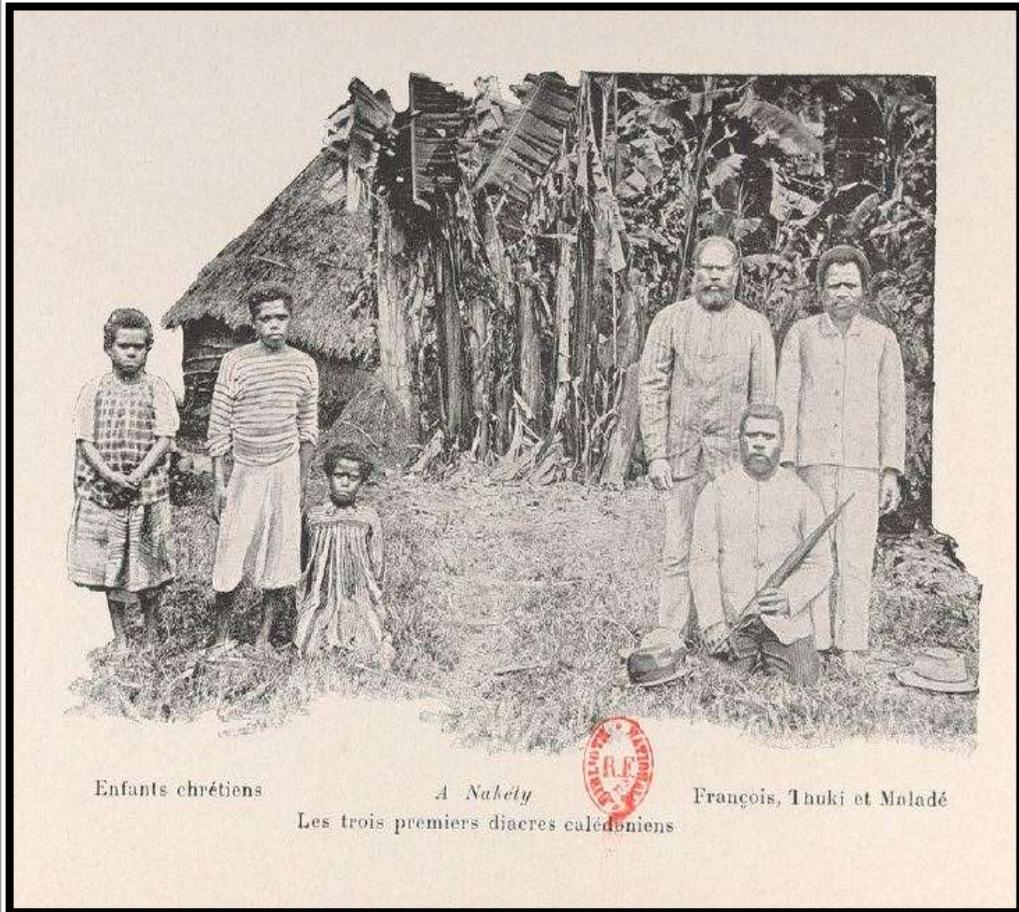
L'équipe pédagogique de l'école des filles de Bondé



Source : SANC AAN 1Num
2 067

- Sur cette photo sont réunies les quatre membres caractéristiques de l'équipe enseignante d'une mission catholique veillant à l'éducation des filles composée, au centre, de deux religieuses du Tiers-Ordre de Marie :
- Sœurs Marie-Donatien et Sœur Agathe
- qui sont assistées par deux Petites filles de Marie :
- Sœur Marie-Odile à gauche et Sœur Marie-Louise à droite.

Canala, premier foyer de diacres et de prêtres kanak de la Grande Terre



Le Père
Luneau et
les élèves
du
séminaire
de Saint-
Tarcissius

Coll.
SANC
AANC



Luc Amoura et Michel Matouda,
le jour de leur ordination en 1946

Source : DELORD Philadelphe, *Mon voyage d'enquête en Nouvelle-Calédonie, août-septembre 1899*, Société des Missions Évangéliques, Paris, 1901, 242 p.

Le quotidien difficile des écoles communales de Brousse durant l'entre-deux-guerres

L'école communale de Voh vers 1930



Coll.
Vautrin

Bien que l'école soit mixte, sur cette photo, ne figurent que 46 garçons. Une analyse des types physiques permet de noter que si les enfants d'origine européenne restent majoritaires (34 élèves) on peut remarquer la présence d'au moins 5 enfants d'origine asiatique, 3 d'origine mélanésienne et peut-être 4 enfants métis. La précarité des conditions de vie des familles de Voh à cette époque transparait notamment dans le fait que seuls deux enfants sont chaussés.

Une petite école communale de brousse durant la Seconde Guerre mondiale



Coll. SANC, Album Simms, 2 NUM 22-476

Cette scène a été prise lors du lever du drapeau, le matin avant que les enfants n'entrent en classe. En rang par deux, ils sont environ une vingtaine, avec pratiquement autant de garçons que de filles. Accompagnés de leur instituteur ils regardent, le chapeau à la main, monter le drapeau dans le ciel, le contexte de la guerre étant l'explication de cette cérémonie. À la différence de l'école précédente, le bâtiment qui apparaît aussi comme une construction relativement récente comprend, d'une part, l'unique salle de classe précédée d'une petite véranda tandis qu'on aperçoit, à l'arrière-plan, le logement réservé à l'enseignant.

La première classe regroupant plusieurs communautés à l'école des sœurs en 1934

Les élèves de la classe populaire de 1934 regroupés autour de leurs deux enseignantes, dont sœur Théodonie

Coll. Congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny

Les origines communautaires, dont la terminologie de l'époque a été conservée, étant précisées sur les listes, ainsi que les âges qui figurent ici entre parenthèses, la classe populaire regroupe alors des élèves ainsi répertoriées :

Arabes : Marie Alima (12 ½) ; Joséphine Barbar (8) - [2]

Étrangères : Francisca Choczinski, polonaise (12) ; émile Hong, anglaise (7) - [2]

Indochinois : Suzanne Ca Lé (5) ; Jacquo Coc (5) ; Marie Hoan (6) ; Joseph Lé Van Saù (6) ; Marie-Thérèse Than (6) ; Jeannette Than Kinh (6 ½) ; Marie Thi Lien (6) ; Jacques Vanem (5) - [8]

Javanaises : Maria Aida (11 ½) ; Marie A Maï (6) ; Maria Kasmin (9 ½) ; Marie Masima Kandare (6) ; Nacep (4) ; Marguerite Sarina (7) ; Ratéa (9) ; Amin Souparmy (9 ½) - [8]

Japonaises : Marie Ida (11 ½) ; Nounou Hito (6) ; Guy Fuzivala (4) ; Jean Ida (6) ; Augustine et Charlotte Miasalo (7 et 11) ; André Mossé (5) ; Ginette et Yvette Okada (5 et 6 ½) ; Renée Okasaki (9) ; Guy Pha (6) ; Marie-Josèphe Yoshino (6) - [12]

Indigènes (dont certains sont des métis) : Mireille Bontemps (4) ; Louise Daniel (11) ; Henriette Facon (5) ; Mélanie (8) ; Léonie Orthosie (11 ½) ; Charles Pandosy (5) ; Lélette (4) ; Philomène (7) ; Victor Wailou (6) - [9]

Non notées et donc considérées comme « européennes » : Eugénie et Angèle Balédier (9 ½ et 11 ½) ; Henriette Briand (12) ; Augustine Daver (5) ; Charlotte et Adeline Desvignes (7 et 11 ½) ; Yvon Ferry (6 ½) ; Angèle Gilles (6) ; Paulette Jouannet (11) ; Jeannine Komorniki (5 ½) ; Mauricette Leconte (7) ; Andrée Médéric (8) ; Angèle et Yvette Pandosy (10 et 11 ½) ; Paulette et Odette Pauland (6 ½ et 8) ; Augusta Sauvan (4) ; Suzanne Underwood (12) ; Raymonde Valette (7) - [19]



Un enseignement peu adapté aux réalités locales

Jean
Mariotti
(1901-
1975)

- Jean Mariotti, se remémorant son enfance à Farino dans son roman, en partie autobiographique, *A Bord de l'incertaine* (1942) rappelle à quel point, il a lui aussi souffert de ce décalage entre le milieu au sein dans lequel il vivait et l'enseignement qu'il recevait à l'école :
- « Et c'est ainsi qu'on pouvait voir, au beau milieu de la brousse, à la pointe de cet éperon ceinturé par les deux routes qui ne menaient à rien ni nulle part, une école réglant son pas sur celui des écoles de France. Une école où madame Boubignan l'institutrice se mouvait à l'aise dans le domaine clair, logique, aisé, qui était celui des manuels. Elle donnait, des êtres humains, de la marche de l'univers, des phénomènes les plus complexes, des explications claires, nettes, précises, définitives, totales, absolues. Et les enfants, oubliant parfois de regarder l'océan et les montagnes par les fenêtres, l'écoutaient bouche bée, parler d'un monde inconnu. Pour la première division, je vais vous donner le sujet de la rédaction que vous aurez à refaire », dit madame Boubignan.
- De sa belle écriture nette, régulière, bien moulée, elle écrivit sur le tableau noir : « Les quatre saisons. Décrire les quatre saisons de l'année, dire celle que vous préférez. Pourquoi. »
- S'en suit une discussion sur avec les enfants sur les saisons tranchées par Mme Boubignan de la façon suivante : « François, dit posément madame Boubignan [...] Ouvrez votre livre et lisez ! Vous trouverez ceci dans votre manuel de géographie et dans votre ouvrage de lectures. Quand je parle des saisons, je parle des saisons « vé-ri-tables » et non du temps qu'il peut faire ici ! Décembre est le mois de la neige et juillet celui du soleil ! »
- Et madame Boubignan parla d'abondance. [...]
- Ainsi voyaient-ils ces saisons inconnues, tout comme madame Boubignan les leur représentait, chacune demeurant fidèle à son image durant trois mois, puis, se retirant par enchantement pour céder la place à la saison suivante. »
- Ce type d'enseignement génère un sentiment d'inadéquation avec l'environnement : « Et toujours, au fond d'eux-mêmes demeurait ce lourd sentiment de honte, cette humiliation de n'appartenir point à ce monde dont on parlait dans tous les livres, le vrai Le Monde, enfin ! Aucun manuel ne mentionnait jamais la saison ou l'époque de la récolte du café, des ambreuviades ou de la vanille, mais tous parlaient de la « moisson blonde ». Mais combien il est ardu de se souvenir que janvier est un mois d'hiver et de neige, alors qu'on n'a dans sa mémoire que l'image nette de quelques janviers - vécus hors de la règle écrite, ceux-là \neg et qui sont tous des mois de chaleur torride, de brousse desséchée flambant au soleil et de rivures tièdes où l'on peut se baigner tout un jour. »

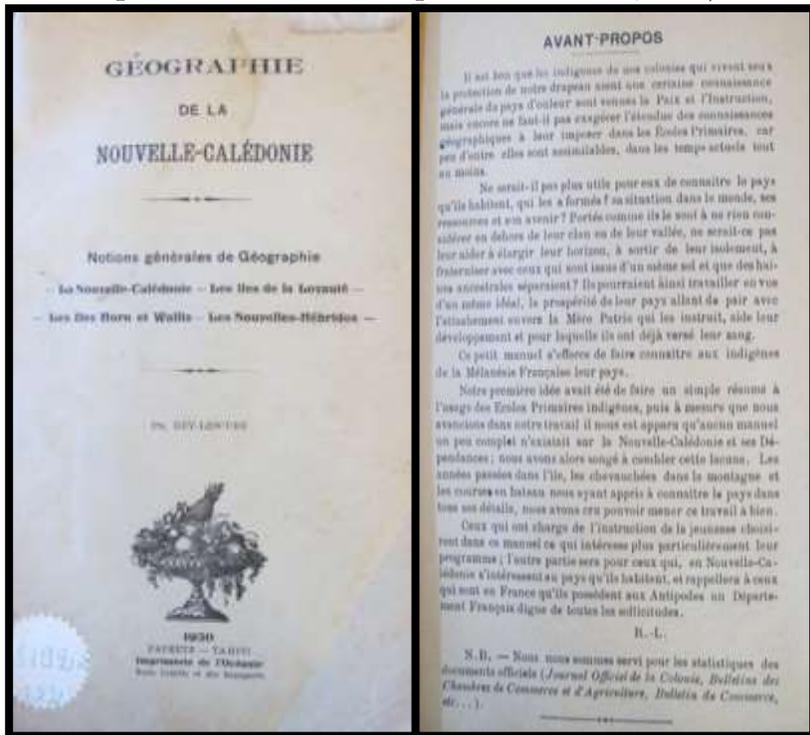


Mme Plunian alias Mme Boubignan
et ses élèves de l'école de Farino

Les premières sorties d'observation in situ

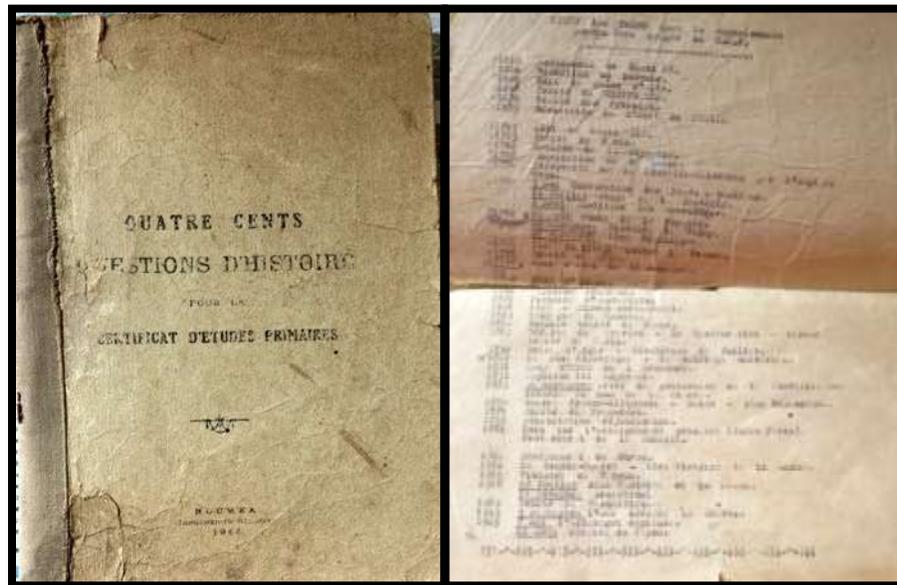
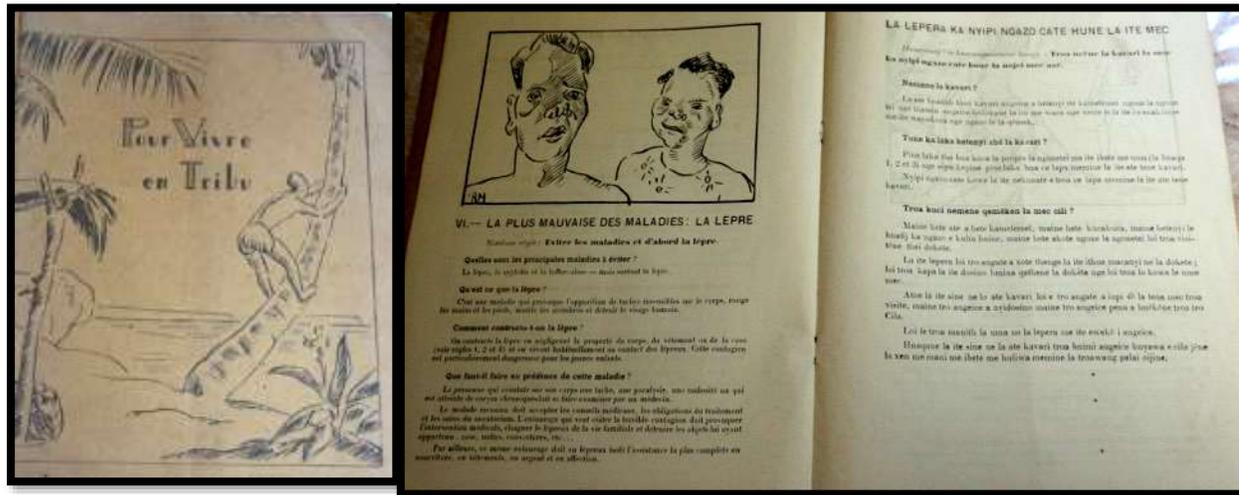


Le premier manuel adapté calédonien(1930)



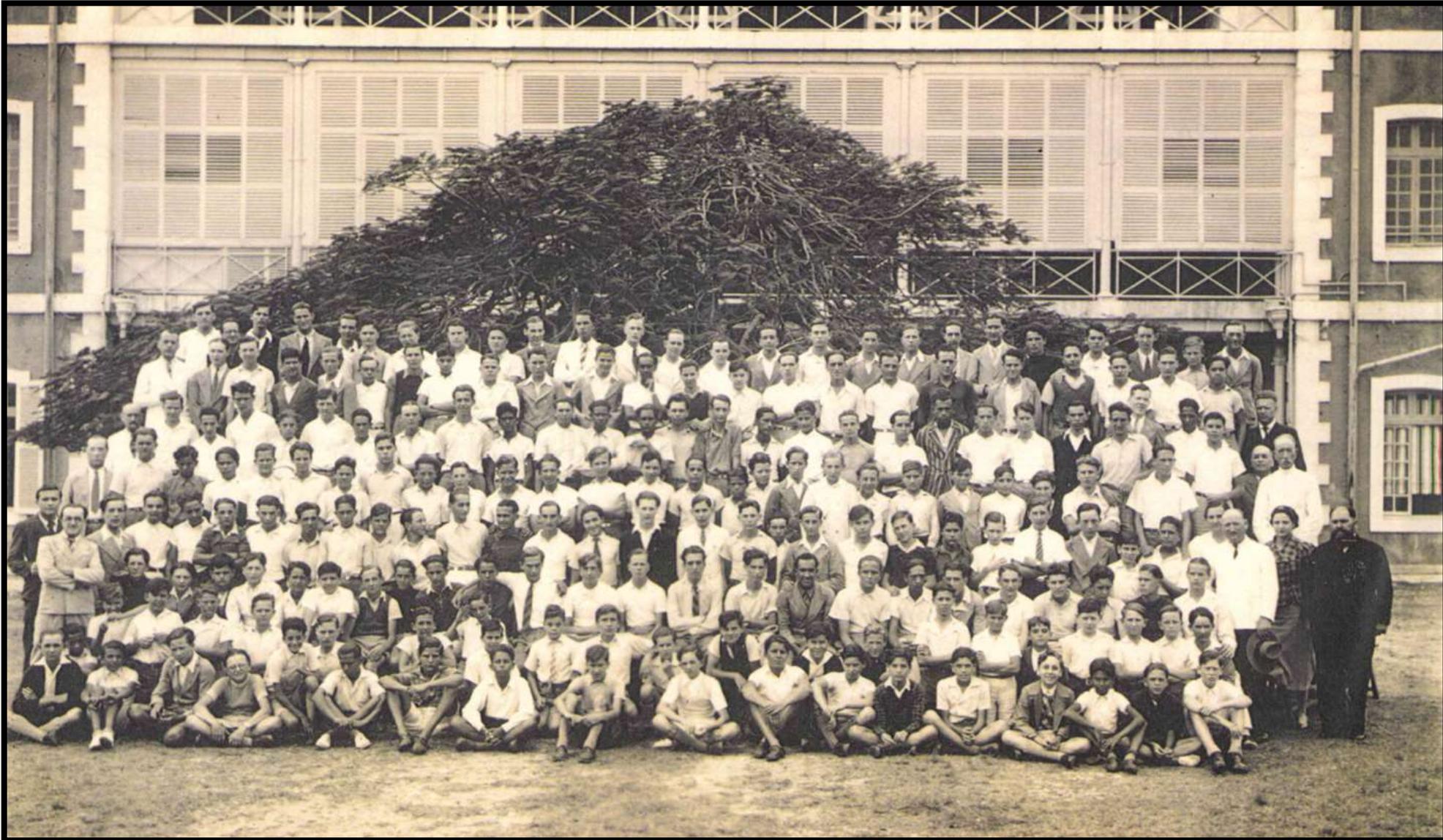
Les premières tentatives d'adaptation de l'enseignement à l'environnement local

Initiation à l'hygiène : Pour vivre en tribu (1934) du docteur Tivollier



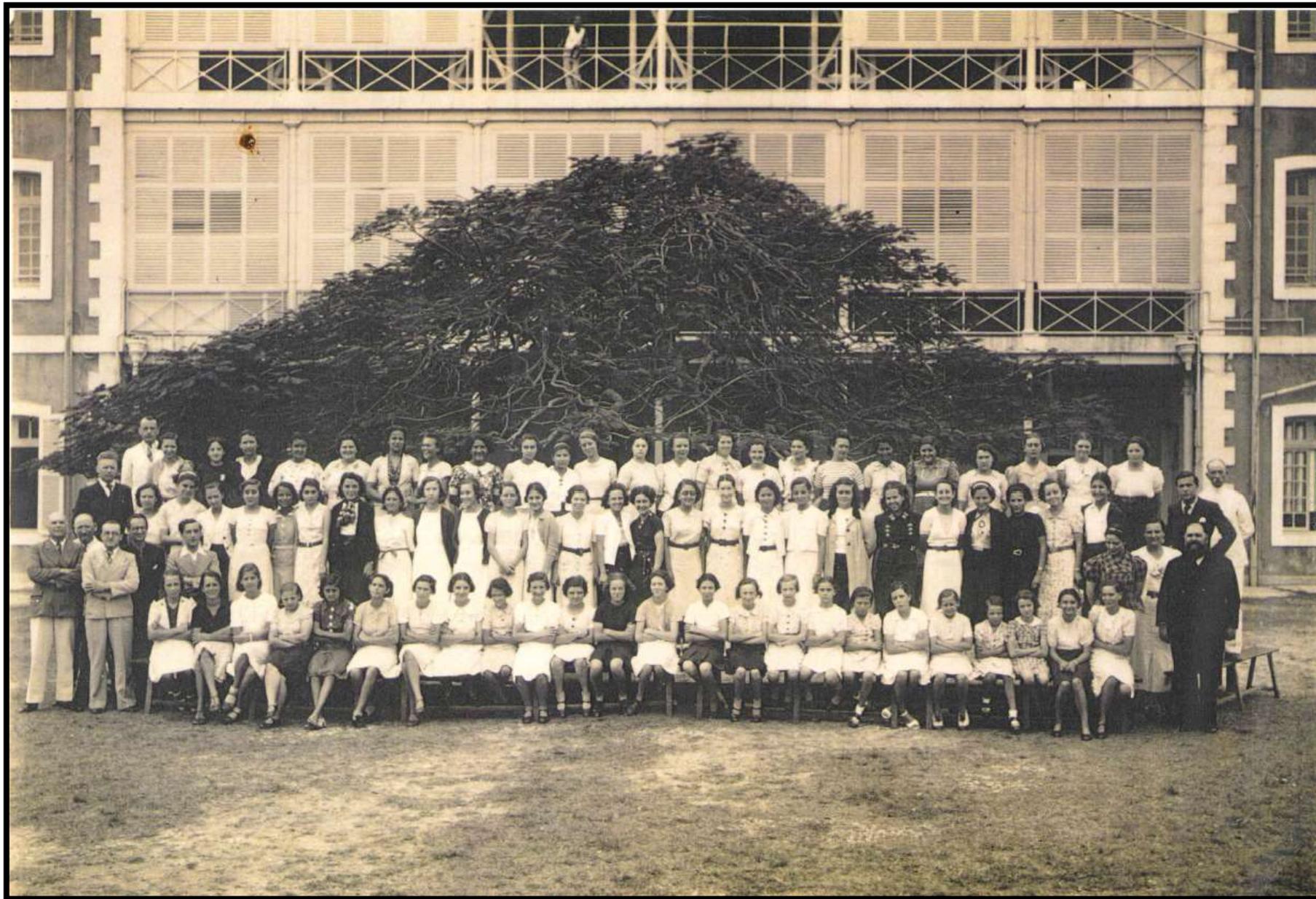
Mémento d'histoire pour le certificat d'études (1944)

Un enseignement secondaire qui reste élitiste : les quelques 350 garçons du collège La Pérouse en 1938



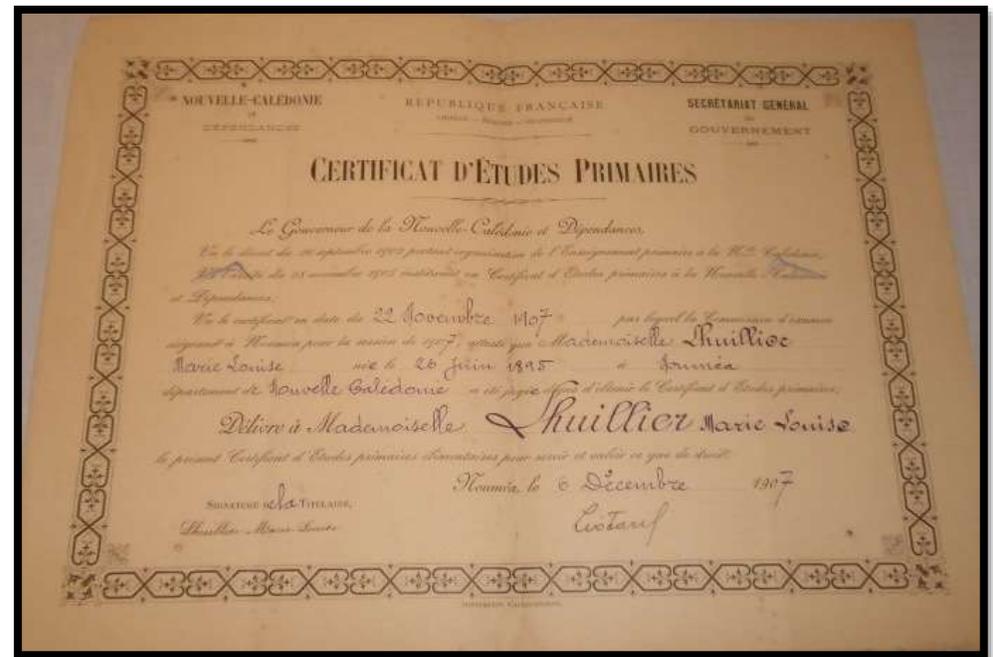
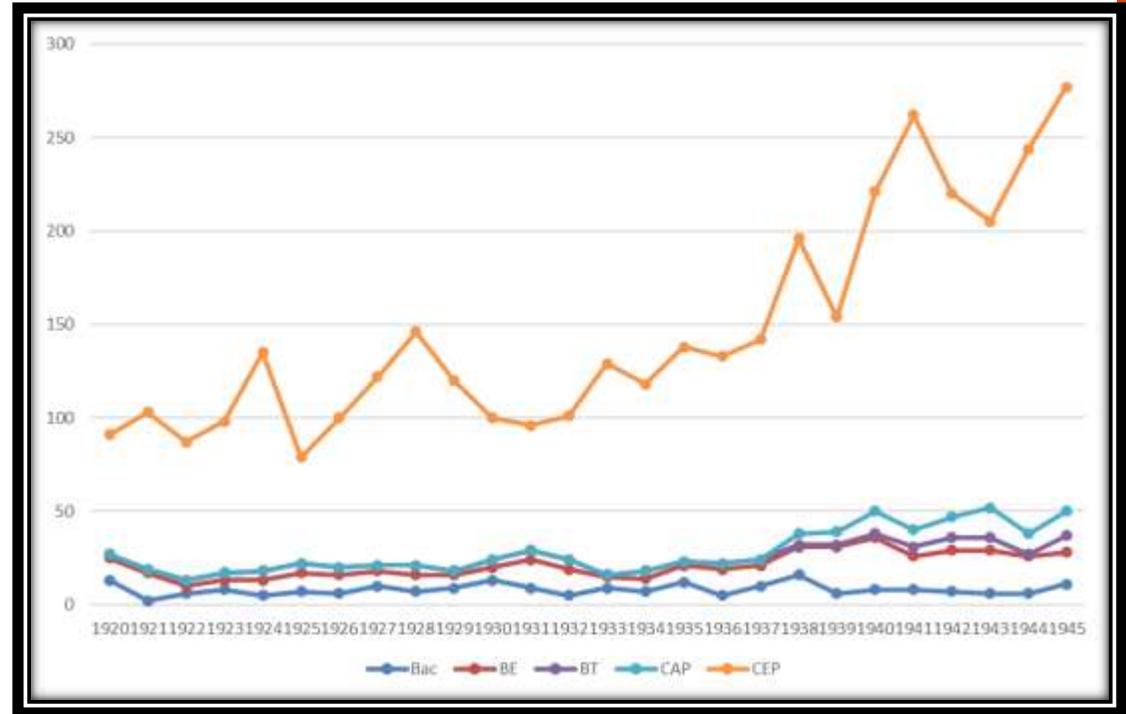
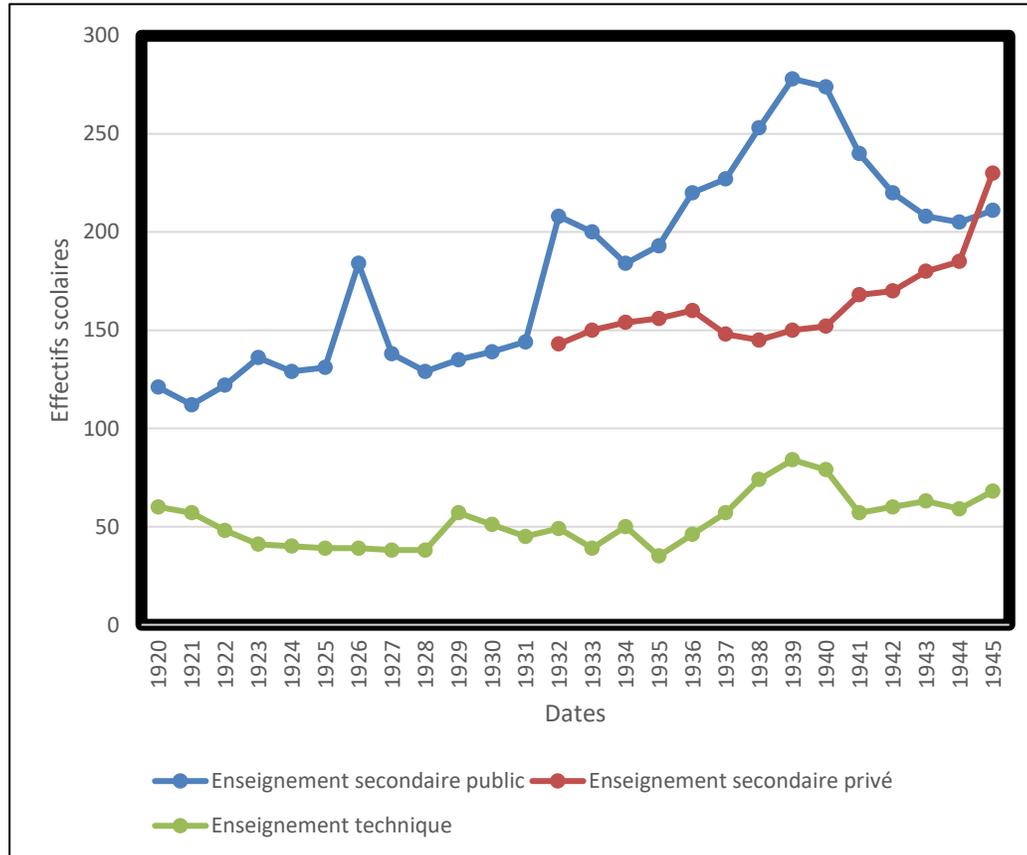
Coll.
MDVN

Les 70 jeunes filles du collège La Pérouse en 1938



Coll.
MDVN

Evolution de l'enseignement secondaire et résultats des examens de 1920 à 1945



Coll.
MDVN

Les effets de la Seconde Guerre mondiale sur le système éducatif calédonien : des aides matérielles américaines substantielles



Bilan : situation de l'enseignement en 1945, d'après les effectifs scolaires

Enseignement primaire européen			Enseignement primaire « autochtone »			Enseignement secondaire			Enseignement technique			Total
Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	
2275	1059	3334	1450	2943	4393	211	230	441	68		68	8236

Population de la NC en 1945 : environ 55 000 habitants
Nombre de bourses accordées : 218 dont 176 pour le primaire

Source : P. Grange,
L'enseignement en NC,
 Vice-Rectorat,
 1973

Les 3 systèmes d'enseignement en Nouvelle-Calédonie en 1945

Enseignement protestant

Aux îles Loyauté et destiné aux enfants kanak

Sur la Grande Terre à partir de Do Neva mais en plein développement dans les tribus protestantes

Enseignement catholique

Les missions catholiques de la Grande Terre scolarisent la très grande majorité des enfants kanak

Congréganiste destiné aux enfants européens mais qui s'ouvre à travers les classes dites « populaires » aux enfants des autres ethnies

Existence d'un enseignement secondaire à Nouméa puis à Bourail à partir de 1942

Enseignement public

Communal principalement destiné aux enfants européens, partiellement ouvert aux enfants des autres ethnies

Les écoles indigènes souvent dites « officielles » créées en 1885

Secondaire : le collège La Pérouse qui reste très élitiste

Conclusion :

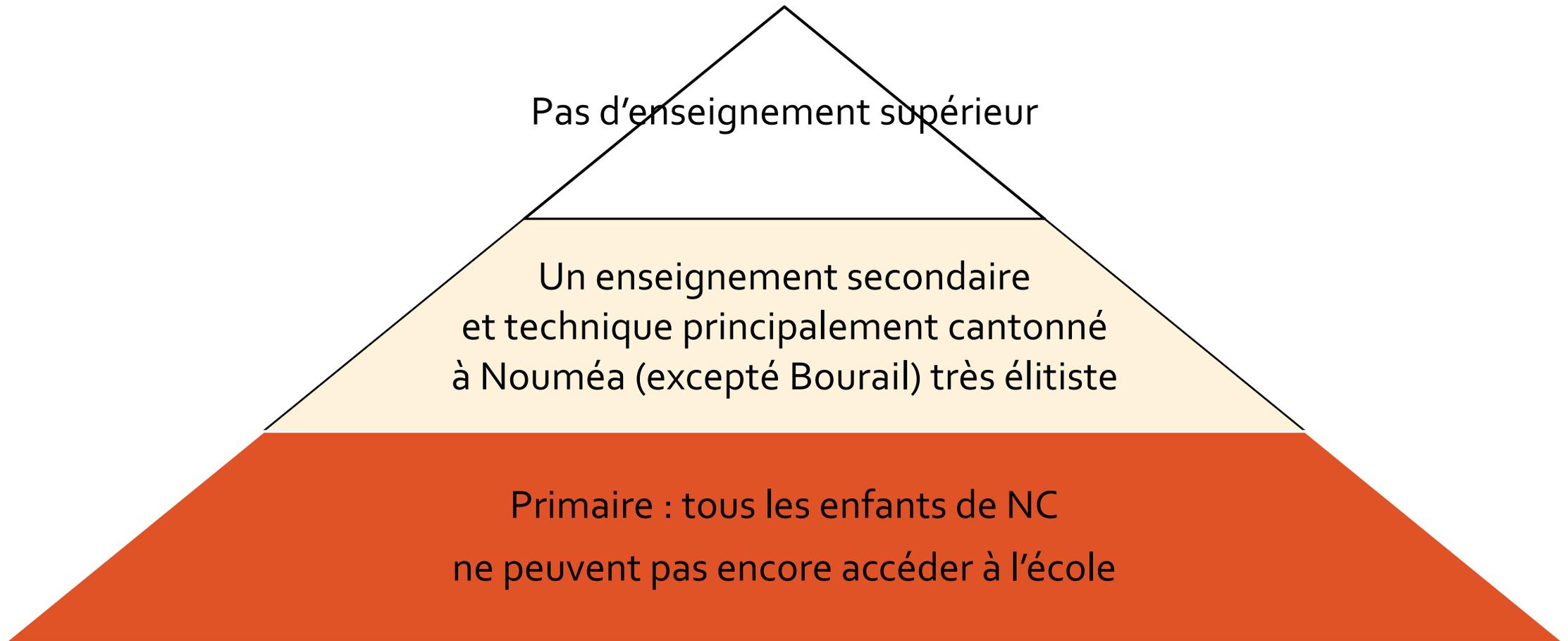
Les principaux problèmes en 1945

En dépit de l'incontestable dévouement de tous ceux qui œuvrent pour le développement de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie, de nombreux problèmes subsistent :

- 1) un enseignement reposant sur de grandes disparités ethniques, géographiques et de genres ;
- 2) une obligation scolaire qui reste limitée aux enfants de 6 à 13 ans vivant à moins de 2,5 km d'une école ;
- 3) des manques criants concernant les bâtiments, le personnel qualifié, la formation de base et continue, les bourses, principalement dans le nord et dans les îles ;
- 4) des programmes calqués sur ceux de la Métropole ;
- 5) un niveau scolaire souvent très faible hors de Nouméa ;
- 6) et surtout un nombre important d'enfants non scolarisés ...

Et pourtant un des meilleurs taux de scolarisation de l'Outre-Mer !

En 1945, la NC dispose d'un système d'enseignement très partiel



Un enseignement pour tous sous l'égide de l'État (1945-2000)

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, la Nouvelle-Calédonie connaît de nombreux bouleversements qui ont d'importantes répercussions sur son système éducatif. L'abolition du régime de l'indigénat et de celui des travailleurs engagés asiatiques, associés à une natalité importante, engendrent une croissance rapide des effectifs scolaires pour lesquels le Territoire se retrouve dans l'obligation de construire de nombreuses écoles. Mais il va pouvoir bénéficier, à cet effet, de l'aide décisive des fonds du FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social), mis en place par l'État. Un vaste programme qui peut être résumé par la formule : « Une école par village, une école par tribu » est alors lancé. Parallèlement, une réforme profonde de l'enseignement public vise à revaloriser « l'enseignement indigène », tout en intégrant progressivement au sein de la fonction publique territoriale. L'attractivité de plus en plus grande de cette dernière aboutit à la constitution de véritables dynasties d'instituteurs et d'institutrices mais aussi de moniteurs qui font désormais partie des personnalités éminentes du monde mélanésien. Afin d'améliorer leur formation, est mise en place la troisième et dernière école de moniteurs à Nouville. Outre la formation pédagogique, l'État et le Territoire se préoccupent de la formation professionnelle : aussi un premier réseau de CFPR (Centre de Formation Professionnelle rapide) est-il étendu à l'ensemble de l'archipel.

Le défi de la période de l'immédiate après-guerre pour parvenir à une scolarisation complète de la population comprise entre six et quatorze ans est aussi celui de l'intégration,



École javanaise de la cathédrale au début des années 1950 | Coll. privé



Pierre Wähno et sa classe du certificat d'étude à Do Neva en 1957 | Coll. Wähno

outre des enfants kanak, des enfants d'origine japonaise, vietnamienne et indonésienne. Puis, dans les années 1960 se posera la question des enfants wallisiens et futurien, nouvellement arrivés.

Cependant, l'enseignement public n'est pas seul à participer à cet effort de scolarisation car les enseignements privés tant catholiques que protestants multiplient les créations d'établissements aussi bien à Nouméa qu'en Brousse ou aux îles Loyauté, pour lesquels ils bénéficient des aides du Territoire mais aussi de l'État grâce au FIDES. Tout comme l'enseignement public, et peut-être même plus que lui, l'enseignement privé engendre une génération de cadres et de responsables kanak dont certains acceptent mal l'organisation et les contenus d'un enseignement encore peu adapté : c'est l'origine de la crise dite de la « loi Debré » au sein de l'enseignement catholique.

Le boom du nickel entraînant une croissance très rapide de la population nouméenne, la ville doit s'équiper : ainsi, plus d'une trentaine d'écoles publiques sont construites en trente ans entre 1945 et 1975. Une telle fièvre d'édification engendre une architecture « fonctionnaliste », si ce n'est minimaliste. À partir des années 1980, les constructions se poursuivent mais à un rythme plus lent et sur la base de projets architecturaux plus sophistiqués.

La période allant de 1945 à 2000 se caractérise également par d'importantes mutations du cadre réglementaire rattachant l'enseignement en Nouvelle-Calédonie. En effet



Les élèves de maternelle de Mme Roumagne, à l'école Suzanne Russier (fin des années 1960)

Coll. Louis-Georges Ville

secondaire qui connaît un développement quasi exponentiel. Celui-ci repose sur une politique de l'enseignement public conduisant à l'édification de pratiquement « un collège par commune dans le Grand Nouméa, dans l'intérieur et les îles ». D'importants efforts sont consentis en faveur de l'équipement en lycées d'enseignement général, sans oublier les établissements techniques et professionnels. Concernant les enfants en difficulté, un enseignement spécialisé se met progressivement en place.

Le nombre de bacheliers ne cessant de s'accroître tout comme les besoins en cadres supérieurs, la problématique de la poursuite des études et de la formation en France se pose alors avec acuité. Le Territoire va, de ce fait, mettre en place un certain nombre de dispositifs en attendant la création d'une université sur place.

En dépit des progrès considérables en matière d'équipements scolaires accomplis depuis 1945, la crise politique

de début des années 1980 a de fortes répercussions sur le système éducatif qui se trouve remis en cause par la création des EPK (Ecoles Populaires Kanak). Aussi, la politique de rééquilibrage issue des accords de Matignon-Oudinot, puis de Nouméa, met-elle l'accent sur l'enseignement des langues kanak ainsi que sur l'importance de l'adaptation des programmes qui conduisent à de nombreuses publications par le CTRDP (Centre Territorial de Recherche et de Documentation pédagogique).

Enfin, la dernière décennie du XX^e siècle est marquée par le développement spectaculaire, à la fois, de l'enseigne-

ment supérieur par l'entremise de l'UFP (Université Française du Pacifique) mais aussi par celui de la formation professionnelle et continue.



Le campus de l'université de la Nouvelle-Calédonie, 2021 | Coll. C. Terrier

de 1957 à 1963, celui-ci est géré par un ministère de l'Éducation local, dirigé par Jean Le Borgne. Ce dernier engage résolument une première adaptation des programmes à l'environnement calédonien se traduisant par la publication d'un certain nombre de manuels, notamment en géographie, tandis que l'offre pédagogique se renouvelle grâce à la diversification des activités alors qualifiées de « parascolaires ». Mais ce premier transfert de compétences tourne court quand, à partir de 1964, l'État engage un processus de recentralisation, accompagné de moyens conséquents permettant à l'enseignement secondaire de prendre son envol, mais au prix d'une politique d'assimilation placée alors sous l'égide de vice-recteurs omnipotents.

Par ailleurs, la question de l'enseignement se retrouve au cœur de la scission protestante de 1958 : elle se traduit alors par l'apparition de deux nouvelles structures d'enseignement qui sont, d'une part, l'ASEE (Alliance Scolaire de l'Église Évangélique), principalement implantée à Do Neva (Houailou) et à Do Kamo (Nouméa), et, d'autre part, la FELP (Fédération de l'Enseignement Libre Protestant) à Nédvivi. Après une phase d'expansion, les structures protestantes aussi bien que catholiques vont être confrontées, pour la majorité d'entre elles, à une baisse de leurs effectifs les conduisant à fermer de nombreux établissements, parmi lesquels l'ENEP (École Normale de l'Enseignement Privé), dont la vocation était pourtant de former leurs instituteurs. Seul subsiste désormais l'ancien Cours Normal devenu l'École Normale puis ITFM (Institut Territorial de Formation des Maîtres) et enfin IFMNC (Institut de Formation des Maîtres de Nouvelle-Calédonie), alimenté par un enseignement



Cours d'ajustage au collège technique en 1965

Coll. Louis-Georges Ville

L'aide décisive des fonds du FIDES

Comme le rappelle Ismet Kurtovitch dans son livre sur *La vie politique en Nouvelle-Calédonie* (2000), dès le milieu de l'année 1945, le gouvernement français, alerté par les volontaires kanak du bataillon du Pacifique, demande au gouverneur de la Nouvelle-Calédonie de lui faire parvenir un certain nombre de propositions concernant l'amélioration de la situation des indigènes, notamment relatives à l'éducation. Cette nécessité de réformes est ensuite soulignée par l'inspecteur des Colonies Tupinier, lors de sa mission en 1946. En 1947, le gouverneur Parisot initie une réforme dite de « l'administration canaque et la mise en œuvre d'une politique indigène » (Kurtovitch, *idem*).

Mais ces revendications de réformes du système scolaire sont aussi désormais largement relayées sur le terrain par les deux associations impulsées par les deux grandes confessions religieuses de l'archipel, l'UICALO (Union des Indigènes Calédoniens Amis de la Liberté dans l'Ordre) du côté des catholiques et l'AICLF (Association des Indigènes Calédoniens et Loyaltiens Français) du côté des protestants, créées en 1947, pour contrer l'influence grandissante

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU SERVICE LOCAL		EXERCICE 1948		EXERCICE 1947	
ARTICLE 9 - BUDGET DE FONCTIONNEMENT - PERSONNEL		en francs	en francs	en francs	en francs
A. 1. Salaires et appointements	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
A. 2. Indemnités	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
A. 3. Frais de déplacement	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
A. 4. Matériel	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
A. 5. Divers	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	19 000 000				

Extrait du budget de 1948 | Compte définitif des recettes et des dépenses du Service local : exercice Nouvelle-Calédonie et dépendances, direction de l'intérieur, Secrétariat général, 1948

Cet extrait du budget de la Nouvelle-Calédonie de 1948 permet de constater qu'après la prise en charge des frais d'équipement (c'est-à-dire de construction d'établissements ou d'écoles) par le FIDES, ne reste à la charge du Territoire que le budget de fonctionnement principalement consacré aux rétributions des personnels des premier et second degrés de l'enseignement public, auxquelles s'ajoutent celles de l'enseignement indigène, de l'internat des filles et du musée. Quant au chapitre 6, il sert à couvrir les dépenses notamment de matériel pour les établissements.

du parti communiste local. Dans le domaine de l'enseignement, ces deux associations réclament l'amélioration de l'enseignement indigène et celle de la formation des instituteurs mélanésiens, l'application aux enfants mélanésiens de la scolarité obligatoire, un soutien officiel aux écoles libres, la création d'une école industrielle et d'une école d'infirmiers et d'infirmières.

Le 8 septembre 1948, le gouverneur Cournaire présente au Conseil général un plan complet de développement économique et social de la société indigène, proposant un projet de réformes de l'enseignement indigène. L'année suivante, un nouveau plan d'équipement du Territoire est préparé sous l'égide du FIDES ou Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social. Créé par la loi du 30 avril 1946, cet organisme est chargé d'encourager le développement économique et social des territoires d'Outre-mer (TOM) de l'Union française. Il met en œuvre une planification des investissements permettant la mise en place de nombreuses institutions scientifiques

et médicales, mais également d'infrastructures diverses qui vont largement contribuer à la modernisation de la Nouvelle-Calédonie.

Le programme de février 1953 des listes de l'Union Calédonienne comporte un important volet relatif à la scolarité



L'ancienne chapelle reconvertie en trois salles de classe



Le témoignage d'Odette Sanzey, institutrice au Receiving | Coll. Sanzey. Mme Sanzey, en 1955, au milieu de ses élèves de section enfantine dans l'ancienne chapelle américaine du Receiving qui était une demi-lune.

Interview paru dans *Sentiers*

À quelle date commence votre aventure à l'école du Receiving ?

Odette Sanzey : en 1953, j'intègre la première (petite école) du Receiving qui était l'ancien réfectoire américain durant la guerre [qui comprenait aussi une chapelle]. On pourrait situer cet ensemble au niveau des courts de tennis actuels du Receiving. Nous étions trois enseignantes : Mme Courtot, la directrice, Mme Lesturgie et moi-même, en section enfantine déjà.

Vous ne quittez alors ni l'école ni la section enfantine ?

Odette Sanzey : Tout à fait. Vers 1954-1955, on « convertit » alors l'ancienne chapelle américaine, à l'emplacement actuel du parc de jeux Enfantasia, en trois salles de classes. On avait donc deux blocs distincts et distants d'un kilomètre environ. J'ai intégré le bloc « chapelle » avec le CM1 (Raymond Jorda) et le CM2 (Mme Courtot) puis M. Pierre Jean, directeur vers 1956/1957, alors que le bloc « réfectoire » accueillait les CP, les CE1 et CE2.

des « autochtones » qui répertorie les mesures qui paraissent indispensables : « Développement du réseau des écoles indigènes publiques et privées, sans distinction. Application du principe du libre accès à l'école primaire la plus proche de leur domicile pour tous les enfants. Création d'une école artisanale indigène officielle et d'une école d'arts indigènes. Institution d'une école médicale ouverte à tous, Européens ou Autochtones, pour l'instruction du personnel hospitalier nécessaire aux formations sanitaires du Territoire. Octroi de bourses aux enfants autochtones pour l'École d'Agriculture de Port-Laguerre, l'Internat de Koumac, l'École professionnelle de Nouméa et pour toutes les écoles spécialisées, publiques ou privées, situées en dehors du lieu du domicile des élèves. Recrutement de cinq ménages d'instituteurs détachés du Cadre général pour assister l'inspecteur des écoles indigènes et pour contrôler, orienter et aider les moniteurs indigènes dans leur tâche. Observation du principe de l'enseignement obligatoire : les Chefferies auront charge de veiller à son application. »

Le 15 mai 1956, à l'occasion des dix ans du FIDES, le gouverneur Grimaud rappelle, devant le Conseil général, à la fois son importance décisive dans la politique d'équipement relative au domaine de l'enseignement mais aussi la part croissante prise par l'État dans ces dépenses :

« Presque tous les centres de l'intérieur et des îles ont été dotés d'écoles

nouvelles. À Nouméa même, l'école de la Vallée-du-Tir et le Collège Technique notamment ont été construits. Le montant total des crédits de paiement consacrés à ces diverses réalisations s'élève à 792 millions pour le programme 1949 et à 225 millions pour les trois premiers exercices du programme en cours. La contribution du Territoire à cet effort d'équipement intégralement avancé par la Caisse Centrale avait été primitivement fixée à 45 % des crédits utilisés, puis à 25 % à partir de 1951 ; ces conditions de financement imposaient au budget local des charges croissantes d'année en année, aussi, à la demande du ministre de la France d'Outre-mer, le gouvernement a-t-il décidé récemment d'élever à partir de 1956 l'importance de la participation du budget de l'État. Désormais, les investissements réalisés

dans les secteurs de la production et de l'équipement social seront couverts en totalité par la subvention de l'État » (tiré à part du discours du gouverneur).

Il convient d'y ajouter la construction de l'école pilote de Wé (Lifou), qui est la première école à effectif exclusivement autochtone préparant au

Certificat d'Études primaires et la création du centre de formation professionnelle rapide (CFPR) de Nouville. De plus, ont été achevés en 1955, en faveur de l'enseignement public, douze classes et huit logements. Parallèlement, ont été édifiés en faveur de l'enseignement privé : l'école primaire du foyer protestant, l'internat du collège du Sacré-Cœur de Bourail ainsi que celui des jeunes filles de la mission de Ponérihouen.

Toutes ces réalisations vont permettre de pallier la criante insuffisance de locaux scolaires qui a caractérisé l'immédiate après-guerre. Pour y faire face, on avait dû recourir à des structures provisoires, comme ce fut le cas pour certaines classes installées dans des « demi-lunes » héritées de la présence américaine.



Le cours de musique de Jean Petre dans l'une des demi-lunes du Receiving | Coll. Louis-Georges Viale



L'école de Diahoué, près de Hienghène | Coll. Archives des pères maristes, Rome, album NC 7, photographies de la NC, IV, S2PA00047, sciatola L10

Une école par village, une école par tribu

La période comprise entre 1945 et 1956 se caractérise à la fois par un renforcement des structures scolaires déjà présentes, mais aussi par de substantiels efforts afin de parvenir à une couverture scolaire qui s'étende à l'ensemble de l'archipel. Le défi est d'autant plus important qu'en cinq ans, entre 1945 et 1950, on compte 2 992 naissances chez les Européens, 4 916 naissances chez les Kanak, 14 669 chez les Javanais ainsi que 114 800 chez les Tonkinois, soit un total de plus de 9 800 enfants à scolariser. Illustrant le boom démographique que connaît la Nouvelle-Calédonie de l'après-guerre, en 1951, au sein de la population kanak, les jeunes de 15 ans et moins représentent 36,8 % de la population (12 341 sur 33 511).

Afin de pouvoir tous les scolariser, comme le suggère le rapport du service des Affaires indigènes du 23 novembre 1945 (ANC 97 W 72-87), les attentes sont très nombreuses

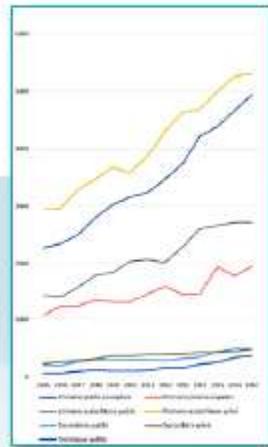
et « un effort sérieux est à faire sur la Grande Terre ». Bien qu'il existe déjà 34 écoles officielles, 25 écoles catholiques et 20 écoles protestantes destinées aux enfants kanak, la population des tribus sollicite encore la création d'écoles à : Ouahoué (Bourail) ; Moindou ; Gohapin et Gadji (Poya) ; Palta, Gamal et Ouéholle (Gomen) et Lindéralique (Hienghène) ; Bayes et Wagap (Poindimié) ; Tchamba (Ponérihouen) ; Amon-Kassiri (Canala), auxquelles s'ajoute une seconde école à Paola (Touho). De plus, il faudrait reconstruire « en dur » les écoles de Poindah (Poya), de Néhoué (Canala), de Neché (Maré), de l'île Ouen, de l'île des Pins, de Fayaoué (Ouvéa) et de Pothé. Le rapport note aussi qu'il faut cimenter le sol des écoles de Bouérou, de Nassirah, de Bayes, des deux écoles de Ponérihouen et de Houailou. En outre, à Gélima et à Nanon Kénérou (Canala), il faut faire ou refaire la peinture.

Dans les années qui suivent, la création de petites écoles de proximité ne faiblit pas : en 1947, si l'école de Tingeting est transférée à Natchaom, une école primaire publique est ouverte à Gouaro ainsi qu'une école indigène à Patho (Maré). L'année suivante, en 1948, une école publique

indigène est ouverte à Galagoui (Koumac) ainsi qu'à Wadrilla (Ouvéa). En 1949, une troisième classe est ouverte à l'école primaire de Koumac, tandis que le rapport du service des Affaires indigènes constate les progrès réalisés en rappelant que trois nouvelles écoles ont été ouvertes à Tiwamack, Dozip et Tiga et qu'une autre est en cours d'achèvement à Palta (Gomen). De plus, de nombreuses écoles sont en cours de rénovation : « cinq écoles construites à l'origine en torchis ont été remplacées par des écoles en matériaux semi-définitifs : murs en maçonnerie, toits en paille. De plus [...] l'école de Nékoué (Houailou) a été refaite en matériaux définitifs et pourrait servir de modèle pour les autres. Trois autres écoles sont en voie d'achèvement » et le rapport ajoute qu'un gros effort a été fait pour les équiper en matériel scolaire. Cependant le rédacteur note que pour l'avenir il semble nécessaire de déterminer un plan commun aux trois enseignements, car : « étant donné la densité de la population, le choix des emplacements des écoles est très délicat. Il est de l'intérêt de tous d'éviter toute concurrence entre les divers enseignements et même d'arriver à une coopération réelle. »

Élèves scolarisés dans le primaire, le secondaire et le technique des enseignements publics et privés entre 1945 et 1957

Si la tendance générale des courbes témoigne d'une augmentation considérable du nombre d'enfants scolarisés par tous les systèmes d'enseignement, surtout à partir de 1950, il apparaît très clairement que c'est l'enseignement primaire privé, dit « autochtone », qui bénéficie de la progression la plus spectaculaire, suivi du primaire public. En opposition à ces secteurs affectés d'un dynamisme puissant, les enseignements secondaires ainsi que l'enseignement technique ne connaissent qu'une croissance très lente, proche de la stagnation. Enfin, le primaire public « autochtone » ainsi que le primaire privé européen sont eux aussi en progression puisque'ils doublent leurs effectifs entre 1945 et 1957, tandis que le primaire privé destiné aux enfants kanak ainsi que le primaire public destiné aux enfants européens, eux, les triplent.



Or, en dépit du vœu exprimé par le SAI (Service des Affaires Indigènes), la concertation et l'information auprès des populations, comme le rappelait le pasteur Benignus, dans une lettre en date du 15 décembre 1943, ne sont pas toujours pratiquées : « Nous ne plaçons jamais de moniteurs de notre mission dans des villages où il existe des écoles du gouvernement. Cela serait stupide. Dans ces conditions, le service de l'Instruction publique ne pourrait-il pas entrer en contact avec nous, c'est-à-dire nous avvertir, lorsqu'il crée de nouvelles écoles, ce dont nous nous réjouissons, afin que nous ne fassions pas double emploi ? »

En 1950, la dynamique se poursuit avec l'ouverture d'une quatorzième classe à Frédéric Surleau, d'une quatorzième et quinzième à Suzanne Russier, la création d'une école publique indigène à Oundjo et la décision de créer une école d'agriculture à Port-Laguerre.

Une série de documents sauvegardés parmi les archives du SAI, concernant l'île de Maré, est révélatrice des dynamiques en cours au sein de l'Instruction publique, au début des années cinquante. Outre les écoles confessionnelles, l'île possède déjà, en 1954, huit écoles indigènes publiques avec les moniteurs suivants : Kautsch Hmaé, Gada Nemoino et Noël Uedre à Tawainédre, Mepo Wadrobert à Tenane, Abraham Manane à Wakuarory, Amédée Wanagui et Jean Alphonse à Hnawaye, Issakaya Nemia à Peyce, Nepunia Nemia, John Urene et Justin Toupaye à Nece, Louis Kitchine, Paris Kaloi à Mebuet, Joseph Wadeni à Patho. De plus, en 1955, deux écoles supplémentaires y sont ouvertes, d'une part à Roh avec 25 élèves et d'autre part à Cengeite avec 35 élèves. Si l'absence de transport public ou privé peut justifier ce « saupoudrage », sa gestion en termes de moyens matériels et humains n'est



L'institutrice d'une petite école de tribu et ses élèves | Col. Louis-Georges Waia
À noter que la classe à l'arrière-plan est encore un modeste bâtiment en torchis.

pas sans soulever un certain nombre de problèmes régulièrement évoqués dans les courriers conservés dans les archives du SAI. Une lettre, en date du 11 juin 1952, permet de constater que le passage vers l'école de Port-Laguerre des élèves Marie-Joseph Katane et Issaya Waia est pris en charge par le SAI. Le 13 mars 1953, l'administrateur-résident des îles Loyauté demande au chef de l'Instruction publique le remboursement

des frais engagés (1 000 francs) par le moniteur Joseph Wadeni de Patho et son épouse qui font effectuer quantité de travaux manuels à leurs élèves. Du 15 mars 1955 au 12 avril 1955, Antoine Griscelli, qui est chargé d'une mission spéciale à cet effet pour toute la Nouvelle-Calédonie, inspecte les dix écoles publiques de Nengone. Son rapport dénonce l'absence, entre autres, de toits résistants aux intempéries, de citernes, de



École de Gouaro en construction | Col. ANC 2 Hum 3-297

Cette photographie a été prise en 1952, alors que l'école n'est pas encore achevée. Construite en dur, composée de deux parties avec, d'une part, le logement destiné à l'enseignant et, d'autre part, une unique salle de classe précédée d'une courte terrasse, elle correspond à un modèle de référence qui va être bien souvent reproduit par la suite. Bernard Benu, dans son hommage à Michel Ambot, rappelle que ce dernier, jeune instituteur, dépourvu d'automobile, « regagnait chaque jour son poste dans le camion des TP » à partir de Bourail (ESEJNC n° 141, 2004). Le poste a été ensuite occupé par Martienne Darras, avant que l'école ne soit définitivement fermée suite à la politique de regroupement entamée dans les années 1970.

**Il faut
désormais
intégrer
tous les
enfants
quelle que
soit leur
origine**



La classe de Candide Koch à l'école Élise Noëllat en 1925
Coll. École Candide Koch

Sur les 28 fillettes figurant sur ce cliché, si la majorité d'entre elles paraissent d'origine européenne, il est cependant possible d'identifier une élève d'origine kanak, une autre d'origine vietnamienne et une élève d'origine indonésienne. La présence de ces trois fillettes illustre la tolérance qui était alors pratiquée et qui dépendait principalement du bon vouloir de l'enseignant(e).

L'intégration scolaire des enfants d'origine japonaise et vietnamienne

Tout comme la fin de l'indigénat pour les enfants kanak, la fin du régime spécifique qui s'appliquait aux engagés signifie la nécessité pour le service de l'instruction publique d'intégrer ou du moins de proposer des solutions afin de scolariser les enfants d'origine asiatique. Ceux-ci représentent des effectifs assez conséquents, puisqu'entre 1945 et 1950 on compte 1 469 naissances chez les Javanais ainsi que 1148 chez les Tonkinois, soit un total de plus de 3 000 nouveaux élèves à scolariser sur les quelque 10 000 enfants nés durant cette période.

De plus, il faut y ajouter les enfants obligatoirement métis d'origine japonaise (les convois ne comportant jamais de femmes) pour lesquels la guerre s'est trop souvent traduite par un absentéisme forcé.

En effet, ces derniers sont d'autant plus nombreux dans les écoles avant le second conflit mondial que, seuls parmi les Asiatiques, leurs pères bénéficient de la résidence libre et qu'à ce titre ils ont accès à tous les établissements scolaires, notamment publics. Mais au lendemain de l'attaque japonaise du 8 décembre 1941 à Pearl Harbour, le gouverneur Henri Sautot donne l'ordre d'arrêter tous les résidents et ressortissants d'une « nation ennemie ». Leurs enfants, désormais désignés sous l'appellation « japonais de deuxième génération », vont alors vivre un véritable traumatisme puisqu'ils perdent leurs pères qu'ils ne reverront qu'après la guerre ou jamais. Il faut attendre l'exposition intitulée *Feu nos pères*, organisée en 2006 par Mutsumi Tsuda au Centre Culturel Tjibaou, suivie par les commémorations qui ont accompagné en 2012 le 120^e anniversaire de la présence japonaise, pour que cet épisode

dramatique ainsi que les humiliations qui l'ont accompagné soient connus du grand public. Tout a commencé avec l'arrestation de 1124 ressortissants japonais qui sont souvent chargés de famille. Après avoir été regroupés à Nouville, ils sont ensuite répartis dans plusieurs camps d'internement en Australie où seuls quelques-uns d'entre eux peuvent correspondre avec les leurs restés en Nouvelle-Calédonie. Quant à leurs familles restées sur place, elles se retrouvent spoliées de leurs biens suite aux ordonnances de mise sous séquestre qui se succèdent, tout d'abord à Nouméa entre le 22 décembre 1941 et le 28 juin 1942 (JONC, 19 janvier 1942), puis en Brousse entre le 7 avril et le 17 août 1942 (JONC, 17 août 1942). Si douze familles ont pu bénéficier d'une procédure de naturalisation susceptible de les protéger (décrets des 23 février 1942 et 4 mai 1942), la plupart se retrouvent totalement démunies, à l'exemple de la famille Uichi, sur laquelle a été tourné le documentaire intitulé *Naha shi*, présenté en 2016. À la suite des vexations et agressions de leurs camarades de classe, les enfants Uichi sont contraints de quitter l'école. Avec leur mère, ces

« nippo-kanak », selon l'expression créée par Dany Dalmayrac (*Les sentiers de l'espoir*, 2003), se réfugient dans la vallée de Nevaho. Ils y restent durant toute la guerre et vivent dans une très grande précarité, avec un sentiment permanent d'insécurité. Cependant, à la lecture des listes d'élèves, notamment des écoles confessionnelles de la ville, il apparaît que certains enfants d'origine japonaise ont pu poursuivre leur scolarité durant toute la guerre.

Une fois celle-ci achevée, le drame vécu par les familles perdure car elles réalisent que les maris et les pères ne reviendront pas. Ainsi, comme le rappelle Claude Grin : « face à la tristesse des mères et à leur détermination à soutenir leurs enfants, les questions sans réponse du non-retour paternel ne se posent plus. Dans les familles



Oto Aragusookid, épouse Waka-Awa, doyenne de la commune de Poindimé avec le portrait de son père | Coll. C. Ternier

Sur cette photographie, prise le 19 mars 2011, à la tribu de Tibarama, figure, au centre, Oto Aragusookid, épouse Waka-Awa, entourée de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants. L'une de ses petites filles porte un cadre comportant le portrait, en haut à droite, de l'ancêtre japonais. Oto, qui est née en 1922, a commencé sa scolarité en tant que fille de résident libre à l'école publique de Ponérihouen. Mais elle doit y renoncer précipitamment quand, après la mort prématurée de son père, elle doit retourner vivre « à la tribu » avec sa mère.

L'intégration scolaire des enfants d'origine indonésienne



La classe de Candida Koch à l'école Élise Noëllat en 1925

Coll. École Candida Koch

Sur les 28 fillettes figurant sur ce cliché, si la majorité d'entre elles paraissent d'origine européenne, il est cependant possible d'identifier une élève d'origine kanak, une autre d'origine vietnamienne et une élève d'origine indonésienne. La présence de ces trois fillettes illustre la tolérance qui était alors pratiquée et qui dépendait principalement du bon vouloir de l'enseignant(e).

La scolarisation des enfants d'origine indonésienne a connu une évolution très différenciée, en fonction du lieu de résidence de leurs parents. En effet, si ces derniers étaient engagés soit à Nouméa, soit dans les villages de la côte Ouest, l'intégration de leurs enfants s'en est trouvée facilitée ; en revanche, pour les familles vivant en Brousse et notamment sur la côte Est, la scolarisation de leurs enfants est restée exceptionnelle.

À Nouméa, tout comme certains élèves vietnamiens, des enfants indonésiens fréquentent, très tôt, les écoles publiques de la ville, comme le prouve la photographie ci-dessus, mais en nombre très restreint.

Comme le rappelle Catherine Adi dans son livre publié en 2014 *Orang Kontrak*, 42 enfants sont scolarisés dans les écoles publiques de Nouméa au 1^{er} juin 1928. Par ailleurs, elle ajoute que, dans un rapport daté de cette même année,

l'inspecteur Van Ardenne note que « l'école entre comme un élément important dans la décision que prennent les parents de s'établir en Nouvelle-Calédonie ».

Cependant, la question de la scolarisation des enfants javanais au sein de l'enseignement public est restée, durant tout l'entre-deux-guerres, liée à celle de l'ensemble des enfants asiatiques (japonais mis à part), précédemment évoquée, sans qu'une décision claire soit prise. Tout comme pour les enfants kanak, leur recrutement dans les écoles de la ville relève avant tout d'une décision personnelle des enseignants. Par contre, à partir de 1933, les écoles confessionnelles,

comme déjà mentionné, ouvrent des classes dites populaires qui permettent notamment aux familles d'origine asiatique de scolariser leurs enfants pour une somme modique.

Ce dispositif demeure largement insuffisant et ne correspond pas aux attentes d'un certain nombre de parents. Selon certaines sources, dès l'arrivée d'un imam en 1937, une première école javanaise est ouverte. Mais il faut attendre 1944 pour que le service de l'Immigration crée officiellement une école javanaise à Nouméa. Cette école communautaire est installée rue Anatole France et, selon Catherine Adi (*idem*) : « le penghulu [normalement celui qui

L'intégration scolaire des enfants wallisiens et futuniens est d'abord assuré par l'enseignement confessionnel



Source : archives maristes de Rome

L'intégration scolaire des enfants wallisiens et futuniens dans les années 1960



Jeanne Marteau avec les élèves du CM1 de l'école de garçons de la Vallée-du-Tir (1965) | Coll. École François Griscelli

Cette photographie, prise en 1965, année où le flux de nouveaux arrivants, dû au boom du nickel, contraint l'école à ouvrir trois nouvelles classes, atteste des disparités ethniques mais aussi d'âges et de tailles des élèves. Les plus grands d'entre eux, dont certains sont d'origine wallisienne ou futunienne, sont probablement en situation de rattrapage scolaire par rapport à leurs camarades plus jeunes.

Pour scolariser tous ces enfants, les différents enseignements vont se livrer à une féroce compétition qui débouche sur un véritable essaimage d'écoles à travers toute la Nouvelle-Calédonie ...

mais qui épuise les finances de la Nouvelle-Calédonie

Chronologie des écoles construites à Nouméa entre 1946 et 1975

Numéros	Dates de réception des travaux	Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations après 1975
1	1946	L'ancienne école de la Vallée du Tir, située rue Pallu de la Barrière, est remplacée par un nouveau bâtiment, 6 rue Brisson	Céline Teyssandier de Laubarède
2	1948	1 ^{ère} école du Receiving dans une demi-lune	Démolie pour être remplacée par la nouvelle école Yvonne Dupont
3	1948	École de l'Orphelinat I, rue de Sébastopol (actuellement rue du général de Gaulle)	Marguerite Lefrançois, désaffectée par la suite, elle sert actuellement de maison des associations
4	1952	École communale du Faubourg Blanchot	Paul Boyer
5	1952	École de Nouville	Amélie Cosnier
6	1955	2 ^{ème} école de la Vallée-du Tir	François Griscelli
7	1957	École Elise Noëllat II située Route Territoriale (RT) 13 puis rue Auguste Bénébig à la Vallée-des-Colons	Émilie Panne, démolie en 1985 et reconstruite la même année et donc réouverte en 1986, fermée en 2021
8	1959	2 ^{ème} école du Receiving, rue du Révérend-père Luneau, ouverte en 1960.	Yvonne Dupont
9	1962	École de la rue Taragnat Vallée-des-Colons	Candide Koch
10	1963	École des filles du Faubourg Blanchot, rue Bougainville	Marguerite Carlier
11	1964	École de Mont Té I, Montravel, rue du docteur Collard	Maurice Pierre, fermée depuis lors
12	1964	École de Logicoop I, rue Varin	Gustave Lods
13	1964	École de Magenta I, rue Armand Ohlen	Michel Cacot
14	1965	École Anse Vata I, rue Pierre Sauvan	Fernande Leriche (menacée de fermeture)
15	1967	École Orphelinat II, rue de Sébastopol	Charles Bichon avenue Charles de Gaulle
16	1967	Remplace l'ancienne école Suzanne Russier démolie au profit du nouvel Hôtel de ville de Nouméa	Suzanne Russier, rue Otry, Vallée-du-Génie
17	1968	École PK 6, rue des Camélias	Henriette Gervolino
18	1968	École Magenta II, 10 rue Charles Steinmetz	Christine Boletti (ouverte le 10 mars car la rentrée scolaire a été différée en raison du cyclone Colleen)
19	1968	École du Trianon, rue du Commandant Rivière	Ernest Rlsbec
20	1969	École maternelle de la Vallée-du-Tir, route des 2 vallées	Groupe scolaire Petit-Poucet-Teyssandier de Laubarède
21	1969	École rue Iekawé	Marie Courtot
22	1969	École Logicoop II 145 route de la baie des Dames	Daniel Talon
23	1970	École maternelle de la Vallée-du-Génie	École maternelle Les Pétunias
24	1971	École Anse Vata II, rue Pierre Sauvan	Eloi Franc
25	1971	École de Mont Té III, Montravel	Gustave Mouchet, rue du docteur Collard
26	1972	École maternelle rue Taragnat	Maternelle Les Capucines
27	1972	École maternelle de l'Anse Vata, rue Marcel Kohlen	Maternelle Les Violettes puis Les Frangipaniers
28	1972	École de Mont Té II, Montravel	Isidore Noël
29	1973	École de Ouémo, route de Ouémo	Marie Havet
30	1973	École de Rivière Salée, 1 avenue Bonaparte	Suzanne Berton (fermée en 2015, elle héberge désormais la caisse des écoles et le service de la vie éducative de la mairie)
31	1973	École de Rivière Salée SLN, avenue Koenig	Mauricette Devambe, fermée en 2022
32	1973	École de Frédéric Surleau, Centre-Ville	Démolie puis reconstruite en 1973
33	1973	École de Tindu, Rue Copernic	Louise Vergès, fermée en 2019
34	1974	École de Saint-Quentin, Normandie	Adrienne Lomont
35	1975	École de Rivière Salée II, rue Jean Barthes	Marguerite Arsapin

Chronologie des créations d'écoles à Nouméa, entre 1945 et 1975 | Coll. AVN 15F1041

Deux remarques doivent compléter la lecture de ce tableau. La première est relative au nombre de nouveaux établissements construits qui ne s'est élevé qu'à 33, alors que 34 noms sont ici référencés. En effet, la première école du Receiving, qui avait été installée en 1948 au sein de l'ancienne chapelle américaine, a été par la suite détruite pour être remplacée par l'actuelle école Yvonne Dupont, ouverte en 1960. La seconde porte sur la date réelle d'inauguration de ces écoles. Les documents officiels de la mairie ne font actuellement figurer que les dates de réception des travaux alors que l'ouverture réelle d'une école s'effectue toujours au début de l'année scolaire suivante, désormais passée du 1^{er} mars aux environs du 15 février.

ŒUVRES SCOLAIRES	G	F	TOTAL
7 écoles européennes (5 primaires, 2 secondaires)	638	880	1518
2 écoles artisanales et professionnelles	24		24
56 écoles indigènes primaires	1560	1649	3209
12 écoles indigènes préparatoires mixtes	100	80	180
École Saint-Tarcisus (préparation au séminaire)	38		38
Séminaire (grand et petit)	51		51
Thabor (préparation filles école normale-noviciat)	39		39
Port-Laguerre (juniorat Frères maristes)	24		24
Kuto (École normale-noviciat P. Fr. Aux. indig.)	15		15
Azareu (École normale des moniteurs)	28		28
TOTAL	2517	2609	5126

Le système scolaire catholique en 1953

L'expansion des établissements secondaires catholiques de l'intérieur et des îles

Alors que la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Cluny et celle des frères maristes concentrent l'essentiel de leurs efforts de développement dans le sud de l'archipel, principalement autour de Nouméa, les sœurs missionnaires de la Société de Marie et les frères du Sacré-Cœur se consacrent à la zone située au nord d'une ligne allant de La Foa à Thio.

Au cœur du réseau qu'ils constituent progressivement, Bourail, de par sa centralité géographique, est durant cette période la référence des établissements secondaires de la Brousse, accueillant dans ses internats de nombreux enfants venant de tout l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie.

Dès 1927, les sœurs missionnaires de la Société de Marie avaient fondé l'école Saint-Joseph de Bourail qui se dote d'un CEG en 1943. Afin de l'abriter, en 1945, elles se lancent dans la construction d'un bâtiment.

En 1947, l'établissement qui porte désormais le nom de « Sacré-Cœur de Bourail » accueille 262 élèves dont 140 filles (internes : 90 ; externes : 50) et 122 garçons (internes : 63 ; externes, 59). Face à l'accroissement



Les religieuses SMSM enseignant au Sacré-Cœur de Bourail, dans les années 1960 | Coll. Rachel Pagès
En bas à gauche, sœur Manuella à côté de deux Petites Filles de Marie. Debout, au premier rang de gauche à droite : sœurs Tatiane, Pascaline, François d'Assise et France.
Au second rang, il s'agit probablement des sœurs Marthe, Fernanda, Solange, Ghislaine, cette dernière étant originaire de la famille Lannay de Bourail.

constant des effectifs, en 1954 un nouvel établissement est édifié avec l'aide de FIDES.

Alors que l'école des filles est gérée par les sœurs SMSM, l'établissement destiné aux garçons, faute de frères maristes, est pris en main par des religieux d'origine canadienne appartenant à la congrégation des frères du Sacré-Cœur. Comme le rappelle le père Delbos : « De fait, le 12 août 1954, étaient arrivés, en hydravion, de la province de Rimouski (Canada), les frères Thomas Lord (en religion Elias), Ernest Viens (Louis-Edmond), Camille Tremblay (Marc-Albert) et Philippe Jolicœur (Maurelle). Bien

accueillis dans la capitale, ils rejoignaient le même jour Bourail où sœur Marie Anthelme leur abandonnait la direction de l'école du Sacré-Cœur qui comptait alors cent quarante-cinq élèves dont cent dix pensionnaires » (1993).

Les frères gèrent alors « l'école-pensionnat » du Sacré-Cœur qui comprend les classes de CP, CM, CFEP et la classe professionnelle. Les élèves de la classe professionnelle reçoivent des cours le matin et une formation technique en menuiserie, mécanique et électricité l'après-midi.

À la rentrée de mars 1955, le frère Elias accepte de prendre la direction de l'École Rurale Artisanale (ERA) qui avait été fondée en 1952 par les pères Gros et Guéneau. Ce dernier était chargé de la mécanique et de l'électricité alors que M. Marchand s'occupait de la section menuiserie. Cet établissement prend, en 1991, le nom de lycée professionnel Père-Guéneau (LPPG), du nom de son fondateur.



Le frère d'origine canadienne, Nestor Turcotte, de l'ordre du Sacré-Cœur est ici assisté sur l'escalier avec quelques internes de Bourail | Coll. ANC, album Nestor Turcotte, 190 F127

primaire, elle s'ouvre au secondaire en 1972. En 1984, faute de personnel, les frères se retirent. Devenu depuis lors un collège, cet établissement sous contrat accueillait, en 2021, 160 élèves, uniquement encadrés par un personnel laïc.

En 1959, les frères canadiens du Sacré-Cœur ouvrent à La Foa le juvénat Dominique Savio transformé, à compter du 9 janvier 1979, en un collège qui compte actuellement 200 élèves (2021). Les frères ont aussi géré le noviciat scolastique Saint-Jean entre 1963 et 1967. Ce dernier installe à Thio-Mission, dans l'ancienne école primaire Sainte Jeanne de Chantal, accueillait les novices et des élèves qui y effectuent les étapes de la formation religieuse initiale. En 1967, ils sont transférés à Bourail, dans les locaux de l'ERA.

Toutes ces structures sont à l'origine des établissements actuels suivants : l'école primaire privée Saint-Joseph de Cluny, le collège privé catholique du Sacré-Cœur (330 élèves), le lycée professionnel privé Père-Guéneau à vocation industrielle (311 élèves) et le lycée professionnel privé François-d'Assise préparant aux carrières du tertiaire (325 élèves) qui représentent un total de 1 161 élèves en 2021.

Mais l'enseignement catholique s'est aussi étendu à d'autres centres de l'intérieur.

En 1945, les SMSM créent l'école Notre-Dame à La Foa qui bénéficie, elle aussi, d'une dotation de 200 000 francs de la part du Conseil général. Elle compte 86 enfants dont 19 pensionnaires en 1946. En 1948, elles inaugurent l'école Sainte-Chantal à Thio. En 1956, elles prennent la relève des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Koné et, en 1961, elles acceptent la direction de l'école Marie-Reine Thabor qui sert à la fois de noviciat pour les futures PFM (Petites Filles de Marie) mais aussi d'école de formation pour les futures enseignantes.

En ce qui concerne les frères canadiens du Sacré-Cœur, ils prennent la direction de l'école Guillaume Douarre de la mission de Saint-Joseph à Ouvéa en 1958. Tout d'abord uniquement réservée au

Alors que l'enseignement catholique ne disposait, en 1945, que d'un enseignement secondaire embryonnaire, en 1968, il en gère désormais sept, représentant un total de 1 332 élèves, 75 enseignants dont 36 religieux auxquels s'ajoutent l'enseignement technique comprenant une école (ERA) et cinq sections annexes à d'autres établissements. Ce dernier ensemble représente 325 élèves, 32 enseignants dont 13 religieux. Cependant, cette expansion n'a été rendue possible que grâce à l'aide financière des pouvoirs publics successifs qui n'a cessé de s'accroître. Par contre, le rapport paru à la suite d'une réunion des supérieurs des congrégations religieuses, en date du 15 avril 1967, déplore qu'il n'y ait que 182 élèves « indigènes » au



Un élève de l'École Rurale Artisanale (ERA) de Bourail au début des années 50 | Coll. ANC 1 Num 35 307



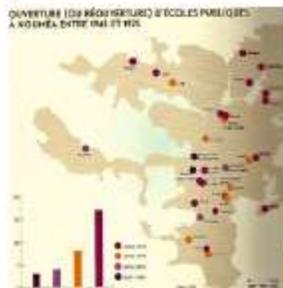
La fin du chantier de la construction de l'école du Sacré-Cœur en 1946 | Coll. ANC 1 Num 35-4300
Cet édifice comprenait deux classes, un réfectoire et une infirmerie, et son coût s'élevait à 2 millions de francs pour laquelle le Conseil général avait accordé, en 1946, une subvention de 200 000 francs.

Plus d'une trentaine d'écoles publiques à Nouméa en 30 ans (1945-1975)

Si, comme cela a été évoqué précédemment, la période de l'immédiate après-guerre puis des « Trente glorieuses » s'est traduite par un effort spectaculaire en faveur de l'équipement scolaire de la Nouvelle-Calédonie, c'est certainement à Nouméa que ses effets ont été les plus impressionnants.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, en 1946, la population de Nouméa ne comprend que 10 605 habitants et seulement six écoles qui sont les suivantes : au centre-ville Frédéric Surleau pour les garçons et Suzanne Russier pour les filles, tandis que, dans les quartiers proches, on ne trouve que quatre écoles mixtes, installées à la Vallée-des-Colons, au Faubourg-Blanchot, à l'Orphelinat et à la Vallée-du-Tir.

Entre 1946 et 1974, la population urbaine quintuple atteignant 59 052 habitants tandis que le nombre d'élèves (tous niveaux confondus) passe de 1 000 élèves en 1947 à 4 656 en 1955, 7 798 en 1960 et à 289 en 1964. Cet accroissement très rapide contraint la municipalité à un effort considérable en matière de constructions scolaires, puisque le nombre d'écoles passe de six à trente-trois. Cependant



La dynamique d'implantation des nouvelles écoles de la ville entre 1945 et 1975
Nouméa (des booms, 1945-1975, 2018)



Le programme de constructions scolaires pour 1967

Pour l'année à venir, il est prévu la construction de deux écoles, l'une à la Vallée du Ganté (14 classes et 2 logements), l'autre à l'Orphelinat (12 classes et 2 logements). L'estimation globale du coût de ces nouvelles constructions est de 45 600 000 F.

Le plan de financement comprend diverses sources provenant soit d'un emprunt consenti par la Caisse Centrale, d'une subvention du Territoire ou de liquidités disponibles à la fin de cette année sur le compte sans budget.

Le programme des constructions scolaires de la ville de Nouméa en 1967

La France Australe, qui est alors le seul quotidien de l'époque, annonce, dans son édition du 14 novembre 1966, le programme de constructions scolaires prévu pour l'année 1967. Il s'agit, en l'occurrence, des futures écoles Suzanne Russier à la Vallée-du-Ganté et Charles Bichon à l'Orphelinat, toutes deux étant appelées à remplacer deux anciennes écoles. En ce qui concerne la première, située en centre-ville, il s'agit d'établir à sa place le nouvel hôtel de ville. Quant à la seconde, anciennement école de l'Orphelinat, construite en 1948, elle est considérée comme désormais inadaptable. Le mode de financement d'environ 20 millions pour chacune d'entre elles associe l'État, le Territoire et la commune.

l'examen attentif de cette augmentation notable met en évidence une expansion principalement concentrée sur les dix dernières années.

La décennie 1945-1955 voit la création de seulement quatre établissements supplémentaires implantés dans la périphérie immédiate du « grand carré » dessiné par Lucien Coffyn, à l'origine du plan hippodamien de la ville : en 1946, la future école Teyssandier de Laubarède à la Vallée-du-Tir, en 1948 dans le quartier de l'Orphelinat, la future école Marguerite Lefrançois, en 1952, l'école de Nouville (la future Amélie Cosnier) et, en 1953, celle du Faubourg-Blanchot (la future Paul Boyer).

La décennie suivante, comprise entre 1955 et 1965, se traduit par la construction de neuf écoles

supplémentaires dont la majorité (cinq d'entre elles) résulte de la densification des quartiers proches de la ville tandis que quatre sont construites dans les nouveaux quartiers. Elles accompagnent une augmentation de la population d'environ 12 755 personnes, passant de 22 235 en 1956 à 34 990 en 1963.

Mais la progression la plus spectaculaire concerne la décennie 1965-1975, durant laquelle vingt nouvelles écoles sont construites, soit un rythme d'inauguration d'environ deux écoles par an, en fonction d'une dynamique concentrique atteignant progressivement le Nord de la presqu'île, ce qui correspond au « pic » démographique induit par le « boom du nickel ».

Au total, en 1975, la ville a déjà fait édifier 33 des 51 écoles qu'elle compte



L'inauguration, le 25 mai 1968, de la nouvelle école Suzanne Russier | COLAVN EPIDMI

Cette inauguration est typique du processus d'ouverture d'une école. La réception des travaux a eu lieu en 1967 et la première rentrée le 1^{er} mars de l'année suivante. Elle est suivie, en mai, de l'inauguration officielle en présence des plus hautes autorités de l'époque. Sont présents de gauche à droite : au premier rang : Mme Amalieu, inspectrice de l'Éducation nationale, Josette Frugier, directrice par intérim de la nouvelle école, Roger Delphas, vice-recteur, Jean Risternod, haut-commissaire ; au second rang : Roger Le Letour, directeur de l'ORTF, le docteur Ferrand, adjoint au maire, M. Prunier, président de l'APE, Jacques Tortonesi, IDEN, Roger Lanque, maire de Nouméa.

Numéros	Dates de réception des travaux	Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations après 1975
1	1946	L'ancienne école de la Vallée du Tir, située rue Valfu de la Barrière, est remplacée par un nouvel établissement, 5 rue Besson	Gilève Teyssandier de Laubarède
2	1948	1 ^{re} école du Receving dans une demi-lune	Démolie pour être remplacée par la nouvelle école Yvonne Dupont
3	1948	École de l'Orphelinat (1, rue de Sébastopol (actuellement rue du général de Gaulle)	Marguerite Lefrançois, démolie par la suite, elle sert actuellement de maison des associations
4	1952	École communale du Faubourg Blanchot	Paul Boyer
5	1952	École de Nouville	Amélie Cosnier
6	1953	2 ^{de} école de la Vallée du Tir	Frédéric Surleau
7	1957	École Élie Nabilat (11 avenue Route territoriale (RT) 13 puis rue Auguste Méliès) à la Vallée-des-Colons	Émile Panna, démolie en 1985 et reconstruite la même année et donc réouverte en 1986, fermée en 2021
8	1958	2 ^{de} école du Receving, rue du Révérend père Lemaire, ouverte en 1960	Yvonne Dupont
9	1962	École de la rue Tanguet Vallée-des-Colons	Cécile Koch
10	1963	École des Tillas du Faubourg Blanchot, rue Bougainville	Marguerite Carter
11	1964	École de Marié (1, Montsirey), rue du docteur Collard	Maurice Piana, fermée depuis lors
12	1964	École de Logicaop (1, rue Vatin	Gustave Loeb
13	1964	École de Magenta (1, rue Armand Ohien	Michel Cassi
14	1965	École Anna Vata (1, rue Pierre Souven	Terrance Leriche (mergole de fermetures)
15	1967	École Orphelinat (1, rue de Sébastopol	Charles Bichon avenue Charles de Gaulle
16	1967	Remplace l'ancienne école Suzanne Russier démolie au profit du nouvel Hôtel de ville de Nouméa	Suzanne Russier, rue Orly, Vallée du Ganté
17	1968	École PK 6, rue des Carmélites	Hannelotte Gueselino
18	1968	École Magenta (1, 11 rue Charles Steinmetz	Christine Stébel (ouverte le 15 mars car la rentrée scolaire a été décalée en raison du cyclone Colson)
19	1968	École du Trénon, rue du Commandant Rivière	Ernest Ribec
20	1968	École maternelle de la Vallée-du-Tir, rue des 2 vallées	Groupe scolaire Pelti Fouzet Teyssandier de Laubarède
21	1968	École rue Iekawé	Marie Courton
22	1968	École Logicaop (1) 45, route de la base des Dames	Daniel Tolon
23	1970	École maternelle de la Vallée-du-Ganté	École maternelle Les Pélicules
24	1971	École Anna Vata (1, rue Pierre Souven	Éliot Franc
25	1971	École de Marié (1), Montsirey	Gustave Mouchet, rue du docteur Collard
26	1972	École maternelle rue Tanguet	Maternelle Les Capucines
27	1972	École maternelle de l'Anna Vata, rue Marcel Nohlen	Maternelle Les Violettes puis Les Porcupiniers
28	1972	École de Marié (1), Montsirey	Isidore Noël
29	1972	École de Cuilmes, rue de Cuilmes	Marie Havel
30	1973	École de Rivière Salée, l'avenue des sports	Suzanne Barton (fermée en 2002, elle héberge désormais la cuisine des écoles et le service de la bibliothèque de la mairie)
31	1973	École de Rivière Salée (1), avenue Roanig	Marguerite Desormas, fermée en 2002
32	1973	École de Frédéric Surleau, Centre-ville	Gilève puis reconstruite en 1975
33	1973	École de Tréna, rue Coppenic	Louise Vieglé, fermée en 2019
34	1974	École de Saint-Quentin, Normandie	Adrienne Lamont
35	1975	École de Rivière Salée (1), rue Jean Barthelemy	Marguerite Anapin

Chronologie des créations d'écoles à Nouméa, entre 1945 et 1975 | COLAVN EPIDMI

Deux remarques doivent accompagner la lecture de ce tableau. La première est relative au nombre de nouvelles établissements construits qui ne s'est élevé qu'à 33, alors que 34 noms sont ici référencés. En effet, la première école du Receving, qui avait été installée en 1948 au sein de l'ancienne chapelle américaine, a été par la suite détruite pour être remplacée par l'actuelle école Yvonne Dupont, ouverte en 1960. La seconde porte sur la date réelle d'inauguration de ces écoles. Les documents officiels de la mairie ne font actuellement figurer que les dates de réception des travaux alors que l'ouverture réelle d'une école s'effectue toujours au début de l'année scolaire suivante, désormais passée du 1^{er} mars aux environs du 15 février.

La recentralisation et la mise en place du vice-rectorat

Le retour du général de Gaulle au pouvoir va progressivement se traduire par une réduction de l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie car le nickel calédonien est désormais élevé au rang de minéral stratégique, tandis que les sites des essais nucléaires des Tuamotu sont perçus comme un élément décisif du dispositif français de dissuasion nucléaire. En conséquence, comme le rappelle Olivier Houdan, « afin d'en renforcer les contours et d'en protéger la teneur, l'État combat toutes velléités d'autonomie politique susceptibles de conduire au séparatisme dans le Pacifique » (<http://caledonitude.overblog.com/2015>).

La procédure débute avec la loi 63-1246 du 21 décembre 1963 (dite loi Jacquinot du nom du ministre chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer d'alors) portant réorganisation du Conseil de gouvernement. Les conseillers perdent leurs attributions individuelles et leur titre de ministre pour ne garder que leurs attributions collégiales. En conséquence, le ministère de l'Enseignement, de la Jeunesse des Sports et de l'Éducation de base disparaît. L'État s'engage alors dans une réorganisation générale de l'ancien ministère qui débute par l'arrêté n° 64-582 du 30 octobre 1964 nommant Roger Delpias vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances et lui donnant autorité sur l'ensemble des trois services territoriaux préexistants. Comme le préconisaient les conclusions du rapport de 1964 de Georges de Bouteiller, inspecteur de la France d'Outre-Mer, portant sur la nécessaire réorganisation des services administratifs de la direction, l'arrivée du vice-recteur s'accompagne de la venue de personnels spécialisés de l'administration et de l'Intendance universitaires dans le but de renforcer les structures en place. Ces nominations se situent dans la perspective de la future prise en charge des enseignements secondaire et technique par l'État.

Du 7 au 19 juillet 1965, une mission sénatoriale, composée de Raymond Bonnefous, Jacques Delalande et Gustave Héon, est envoyée en Nouvelle-Calédonie pour établir un bilan concernant les problématiques de l'enseignement. À son retour, elle dépose un rapport d'information auprès du Sénat, en date du 30 septembre 1965. Celui-ci comporte l'état des effectifs suivants pour le premier et le second degré figurant dans le tableau ci-contre.



Le vice-recteur Roger Delpias, lors d'un discours du gouverneur Jean Rusterucci (1966) | *Crédit: Sud Pacifique*

Né à Nice en 1919, après des études à Orange, agrégé d'anglais, il a enseigné dans un premier temps au Maroc, puis à Montpellier. Nommé inspecteur d'académie, il rejoint Nouméa en 1964 pour prendre le poste de vice-recteur pour toute la région du Pacifique et c'est à ce titre qu'il ouvre le lycée français de Port-Va dans qu'un internat. Il occupe cette fonction jusqu'au 14 septembre 1972. Revenu en Nouvelle-Calédonie après sa retraite, il y décède en 2009.

Niveau I - 1 ^{er} Degré (CE1)					
Lieu	1964		1965		TOTAL
	CE1	CE2	CE1	CE2	
Ensemble NCL	17	16	17	16	56
Ensemble CEG	1	1	1	1	4
Missions scolaires	1	1	1	1	4
Missions hors missions	1	1	1	1	4
Total	20	19	20	19	78

Niveau I - 2 ^e Degré (CE2)					
Lieu	1964		1965		TOTAL
	CE2	CE3	CE2	CE3	
Ensemble NCL	11	11	11	11	44
Ensemble CEG	1	1	1	1	4
Missions scolaires	1	1	1	1	4
Missions hors missions	1	1	1	1	4
Total	14	14	14	14	56

Les effectifs du premier degré en 1964 | Rapport d'information du Sénat à la suite de la mission effectuée par une délégation du 7 au 19 juillet 1965, par Raymond Bonnefous, Jacques Delalande et Gustave Héon, 30 septembre 1965 (<http://www.senat.fr>)

Vers un collège public par commune dans le Grand Nouméa et l'Intérieur

Si la décennie des années cinquante est marquée, comme évoqué précédemment, par l'implantation d'une école par village et par tribu, les décennies qui suivent se caractérisent par la volonté de la population largement relayée par ses élus, de voir se construire au plus vite, dans leurs communes, un collège dit « de proximité » après une première phase consacrée à des établissements qu'on pourrait qualifier « de regroupement ». Cette situation engendre une véritable compétition entre les enseignements privés et public dont ce dernier va sortir vainqueur.

Très logiquement, compte tenu de l'éloignement de la capitale, c'est dans le Nord calédonien que va être prise la première initiative visant la création d'un établissement public secondaire : en effet, dès 1956 sont lancés des cours dits « complémentaires » au sein du bâtiment de l'internat de Koumac qui vont progressivement conduire, en 1969, à l'ouverture du premier Collège d'Enseignement général (CEG) du Territoire.

Il faut ensuite attendre 1967 pour que des Groupements d'Orientation Dispersés (GOD) ouverts dans les communes de La Foa et Bourail soient transformés, deux ans plus tard, en collèges. En ce qui concerne Bourail, voici comment Georges Coquilhat, qui y fut nommé en tant que PEGC (Professeur d'Enseignement Général des Collèges) en lettres/histoire, retrace la genèse de l'établissement qui a comporté trois étapes, présentant de nombreuses similitudes avec les autres établissements de Brousse qui sont passés du GOD au CEG :

Ordre de création	Noms des établissements	OOD	Dates de créations administratives en tant que collèges
1	1956 collège colonial puis collège Carcopino (1975) devenu Georges Baudouin en 1977		1 ^{er} octobre 1975
2	Koumac	1956	4 juillet 1960 puis en l'état actuel 1995
3	La Foa (Théodore Kawa Itraou)	1967	30 juillet 1969
4	Bourail (Louis-Léopold Djilat)	1967	30 juillet 1969
5	Collège de l'Anse-Vata devenu Maréchal		21 février 1973
6	Collège de Rivière Sakie		20 février 1975
7	Pointe-à-Pierre (Raymond Vauthier)	1969	1978
8	Magenta		7 mars 1978
9	Woni	1973	1981
10	Thio (Collège la Colline)	1978	1981
11	Wé (Laura Soula)		1 ^{er} septembre 1979
12	Collège de Boulari		1 ^{er} mars 1981 ouvert en 1984
13	Mou à Lifou	1982	Dépend du collège Laura Soula
14	Népou	1982	formé
15	Maré (Tadine)	1982	1 ^{er} septembre 1983
16	Houaïlou (Wani)		1 ^{er} septembre 1984 mais ouvert en 1987
17	Canala		1 ^{er} septembre 1984 mais ouvert en 1987
18	Yaté	1992	2001
19	Maré (La Roche)		1 ^{er} septembre 1992
20	Kouaoua (collège annexé)	1993	Dépend du collège de Canala
21	Collège de Koutio puis Francis Carco (Dumbéa)		1 ^{er} février 1993
22	Kaméris		1 ^{er} mars 1997
23	Normandie (Nouméa)		8 septembre 1998
24	Hianghène (Pai-Kaléone)	1996	1999
25	Louise Michel (Païta)		11 février 2002
26	Plum (Mont Dore)		20 février 2003
27	Ouvéa		21 août 2003
28	Portes de Fer (Nouméa)		20 février 2003
29	Collège Jean Fayard de Kaitirama	2003	2005
30	Collège d'Auloubou devenu Edmée Vatin (Dumbéa)		1 ^{er} janvier 2006
31	Tuband (Alain Marmoud) Nouméa		10 octobre 2007
32	Shiaï Taou, Lakin (Ouvéa)		2005 mais ouvert en 2009
33	Ondâmia (Païta-nord)		15 septembre 2009
34	Poya (Essau Voujbe)		2011
35	Dumbéa sur Mer		15 février 2014
36	Palamboué (Koné)		1 ^{er} septembre 2015
37	Apogati (Dumbéa)		17 octobre 2017

Chronologie de création des collèges publics de Nouvelle-Calédonie

Rapport d'activité 2010 des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Deux observations sont à noter : la plupart des établissements de l'Intérieur ont commencé en tant que GOD avant d'être transformés en CEG, ou plus tard en CES. Ensuite, les dates indiquées sont celles de la création administrative de ces différents établissements et non celle de leur ouverture qui se situe, en général, à la rentrée suivante.

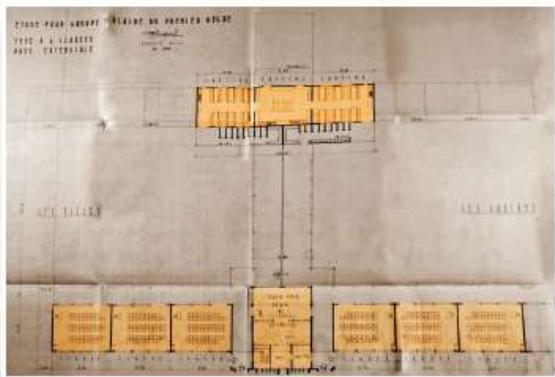
Le style fonctionnaliste des écoles des années 1960-1970

Comme l'expliquent les notices précédentes, la fin de l'indigénat, à partir de 1945, entraîne la généralisation progressive de l'enseignement obligatoire de six à quatorze ans et s'accompagne d'un effort considérable dans le domaine des constructions scolaires.

Compte tenu de l'urgence et des moyens relativement réduits du nouveau Territoire d'Outre-mer (TOM), Jean le Borgne, ministre de l'Éducation de 1956 à 1962, avait passé commande de plans-types auprès de l'architecte Pierre Raighasse comme l'attestent divers documents conservés au sein d'un carton 5 W 2 du service des Archives de Nouvelle-Calédonie. Outre les échanges administratifs et la signature d'une convention, figurent les trois plans de base, maintes fois reproduits, qui relèvent d'un style essentiellement « fonctionnaliste », celui-ci étant, en architecture, un principe selon lequel la forme des bâtiments doit être exclusivement l'expression de leur usage.

La liberté de l'architecte (qui n'est souvent d'ailleurs qu'un simple maître d'œuvre appartenant au service des Travaux publics) se trouve réduite quant au choix du style, des matériaux et de l'inscription du bâtiment dans son environnement. En fonction de son importance, se présentant comme une barre unique ou reproduite à l'identique sur deux ou trois côtés, l'école se compose d'une série de salles juxtaposées prévues pour accueillir une trentaine d'élèves, réunis selon leur âge et leur niveau. Ces salles, indépendantes

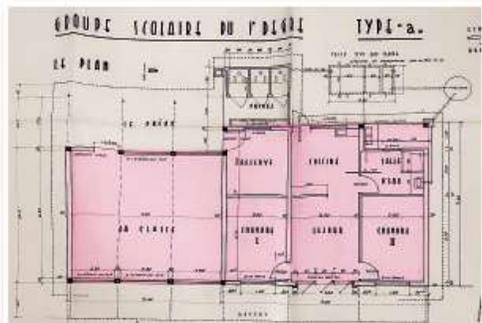
les unes des autres, donnent sur un couloir quand il s'agit d'un bâtiment à étages, ou plus fréquemment sur une véranda recouverte d'un préau.



Plan-type 3 d'un groupe scolaire du 1^{er} degré, à six classes | Coll. ANC 5 W 2

Ce plan met en évidence deux caractéristiques. La première est liée à son organisation spatiale : le bloc des six classes fait face au bâtiment à usage commun destiné à la cuisine et à la cantine. Quant à la seconde, elle est liée à la possibilité de séparer l'espace dédié aux garçons et aux filles, ce plan datant d'avant la mise en œuvre obligatoire de la mixité.

Mais dans le Grand Nouméa et dans la plupart des chefs-lieux des communes de l'intérieur, l'Administration a eu recours au plan ci-joint éventuellement extensible.



Plan-type d'un groupe scolaire du 1^{er} degré, ne comportant qu'une classe | Coll. ANC 5 W 2

Ce type de plan a constitué la référence de toutes les petites écoles construites à partir des années 1960 dans les tribus de l'intérieur et des îles, associant une classe et le logement de l'enseignant. Il est à noter qu'existe une variante de ce plan initial, constituant le plan-type 2, se composant de deux classes au lieu d'une.

La photographie ci-contre, prise peu de temps après l'achèvement de l'école du Mont Té, représente la concrétisation sur le terrain du plan-type 3. Accompagnant la création de la cité Pierre Lenquette comprenant 340 logements répartis dans de petits immeubles, l'école du Mont Té à Montravel, rue du docteur Collard, est, en octobre 1965, toute récente puisqu'elle vient d'être achevée.



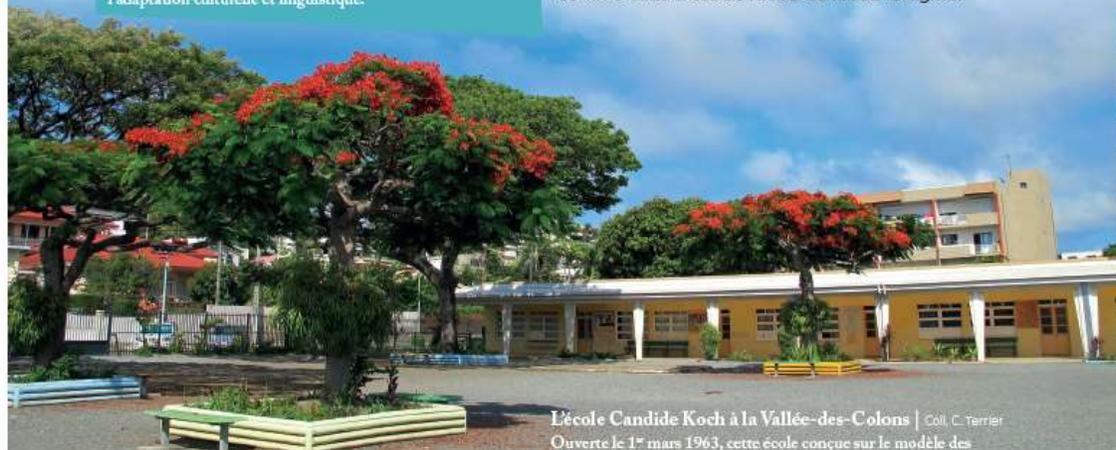
L'école du Mont Té en octobre 1965 | Coll. AVN II P133
Son style moderniste est emblématique de la plupart des constructions scolaires de l'époque et a été maintes fois reproduit quasiment à l'identique, tant en ville que dans les villages ou en Brousse. Ce type de bâtiment se caractérise essentiellement par une sobriété architecturale au service de sa seule fonctionnalité. Cependant, la prise en compte des contraintes du milieu tropical liées à la chaleur se traduit par l'existence de claustras destinés à la ventilation des plafonds. Un bloc sanitaire comportant deux parties séparées pour les garçons et les filles est implanté indépendamment du bâtiment principal.



L'école de Poindimié | Coll. C. Terrier
Cette école de niveau élémentaire a été ouverte le 1^{er} mars 1970. Elle remplace une école édifiée au début des années cinquante et située plus haut, ayant abrité, par la suite, le premier CEG de Poindimié, jusqu'à l'ouverture du collège en 1977. Quarante ans plus tard, la volonté de l'inscrire dans l'environnement local se traduit par le choix de décorations océaniques réalisées dans le cadre des heures dévolues à l'adaptation culturelle et linguistique.

À titre d'exemple, en province Nord, l'école élémentaire de Poindimié est inspirée du même modèle.

Puis, en fonction de l'importance de l'école et au fur et à mesure des nouvelles rentrées d'argent, souvent financées grâce aux kermesses organisées par les associations de parents d'élèves, des équipements supplémentaires complètent éventuellement le dispositif : salle de sports ou d'arts plastiques, atelier, jardin pédagogique, préau ou case. Par ailleurs, beaucoup d'écoles ont initié des aménagements paysagers, comme c'est le cas de l'école de la rue Taragnat.



L'école Candide Koch à la Vallée-des-Colons | Coll. C. Terrier
Ouverte le 1^{er} mars 1963, cette école conçue sur le modèle des deux précédentes se caractérise par un aménagement paysager qui parvient à égayer et à humaniser une architecture initiale austère.

Du collège colonial au nouveau lycée La Pérouse

Après la Seconde Guerre mondiale, entre 1945 et 1955, les effectifs du collège La Pérouse doublent, passant de 211 à 440 élèves. La quasi-totalité d'entre eux sont d'origine européenne, puisque l'inspecteur A. Barrès indique, dans un article intitulé « intégration pédagogique », publié dans le magazine *L'école publique*, en juin 1956, qu'« au collège La Pérouse, il y avait un élève autochtone en 1952, il y en a actuellement 18 ».

Si l'équipe éducative s'est étoffée, comportant 26 personnels en 1954, le bâtiment qui abrite le collège s'avère inadapté, vétuste et ne pouvant accueillir des effectifs en accroissement constant.

Or, un des principaux défis auxquels la Nouvelle-Calédonie de l'après-guerre est confrontée est celui de la démocratisation de l'enseignement secondaire, d'autant plus que sa population est particulièrement jeune. Ainsi, en 1956, 43 % de la population a moins de 20 ans et, en 1964, sur 87 434 habitants on compte 22 175 enfants scolarisés (soit 25,36 % de la population). C'est aussi une population en croissance rapide puisqu'entre les recensements de 1956, 1963 et 1969 l'accroissement total annuel est respectivement de



Les enseignants du collège La Pérouse (24 août 1954)

Crédit : Cabanis et Voltaire Voisat

Figurent sur cette photographie, de gauche à droite :

Au 1^{er} rang : Simone Drouard, n.l., Mme Stetin, André Colliard, Henri Cornary (principal), Mlle Verger, la future Mme Gaudry (surnommée « Zoé »), Mme Miossec, n.l., n.l.
 Au 2^e rang : Roger Durand, n.l., Paul Wanties, Jacques Laplagne, n.l., n.l., Paul Mestre, Clément Guiteywe (surveillant général), n.l., Albert Drouet, Raymond Colonna, Robert Tavernier, Michel Séné, M. Hubert, François Gaucher (intendant) et Roger Le Letour.

Annuaire de classe de 6^{ème} et 6^{ème} bis.

Données statistiques de l'année scolaire des six derniers.

Années	Admis- d'origine européenne	18 ans	11 ans	18 ans	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67
1960	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400
1961	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
1962	1.600	1.600	1.600	1.600	1.600	1.600	1.600	1.600	1.600	1.600
1963	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
1964	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800	1.800
1965	1.900	1.900	1.900	1.900	1.900	1.900	1.900	1.900	1.900	1.900
1966	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000

Tableau des admissions en 6^{ème} entre 1961 et 1963

Rapport d'information du Sénat, op. cit., 30 septembre 1963

3,5 %, 2,7 % et 4 %, dû aux effets combinés à la natalité mais aussi aux vagues migratoires du « boom ».

De plus, jusqu'en 1957, date de l'ouverture d'un embryon de CEG à Koumac, l'enseignement secondaire public reste cantonné au seul collège La Pérouse de Nouméa dont le recrutement s'avère très élitiste, comme le prouve le tableau des admissions en 6^{ème} entre 1961 et 1963.

Si le nombre d'enfants scolarisés en CM2 progresse, on peut noter que leur âge moyen varie de 10 à 12 ans. Quant au nombre d'enfants admis en 6^{ème}, il est presque stationnaire dans la mesure où ils doivent passer un examen qui est, pour la plupart d'entre eux, une épreuve insurmontable. Ainsi en 1963, sur 5 525 enfants en âge de pouvoir entrer en 6^{ème}, il n'y a que 1 866 enfants qui sont en CM2 (soit 33 % de la cohorte) et seuls 8,68 % des élèves de CM2 sont admis en 6^{ème}.

Le rapport d'information du Sénat indique ensuite que, les effectifs ne cessant de progresser, la construction d'un vrai lycée s'avère indispensable. En fait, dès 1959, un premier projet élaboré par l'architecte Gilbert Allègre avait déjà été présenté au public.

Un certain nombre de dispositions préalables ont dû être arrêtées afin de mettre en place le futur lycée. Dans un souci d'homologie avec les normes métropolitaines portant sur les nouvelles dénominations des établissements scolaires résultant de la circulaire du 9 août 1960, une délibération de l'Assemblée territoriale



Premier projet du futur lycée La Pérouse datant de 1959 | Crédit : Sud-Pacifique, 1959

Entre le premier projet élaboré dès 1959 et l'inauguration du nouveau lycée, une décennie a été nécessaire afin d'arrêter de façon définitive son implantation et son orientation mais surtout ses financements.

du 28 juillet 1961 transforme les collèges La Pérouse et technique en lycées, tandis que les anciens cours complémentaires, comme à Koumac, deviennent des collèges d'enseignement général (CEG) et les anciens centres d'apprentissage des collèges d'enseignement technique (CET). Par la suite, la délibération du 6 juillet 1966 autorise le Territoire à transférer au ministère de

l'Éducation nationale plusieurs parcelles de terrain comprenant : l'ancien collège La Pérouse, La Jeune Scène et le terrain de sport attenant, le lycée technique et ses dépendances, et le terrain où le futur lycée La Pérouse était en cours de construction.

Un autre problème se pose au vice-rectorat : le manque d'enseignants. Un important recrutement extérieur de professeurs, dans la mesure où il est impossible de pourvoir localement les nouveaux postes créés, est sollicité auprès du ministère. En effet, afin de pouvoir accueillir, selon les normes en vigueur au sein de l'Éducation nationale, les 1 100 élèves prévus regroupés au sein de 38 classes comportant au minimum 35 élèves et sur la base d'un horaire de professeur certifié assurant 18 heures de cours hebdomadaires, c'est un total de 74 professeurs qui doivent être progressivement recrutés entre 1965 et 1968.

	1965	1966	1967	1968
Philosophie	3	1	—	—
Latine française	4	1	2	—
Latine moderne	9	9	1 (CE)	CE CD
Théorie et géographie	4	4	4	5
Anglais	1	6	5	11
Allemand	1	1	1	1
Espagnol	2	1	2	5
Mathématiques	7	2	2	11
Sciences physiques	2	5	1	2
Sciences naturelles	4	9	9	9
Chimie	1	1	1	1
Biologie	1	1	2	2
Verbes	1	1	2	2
St. D. G.	4	4	4	4
Total des professeurs	52	56	65	78

Prévisions de recrutements de nouveaux professeurs selon les matières | Rapport d'information du Sénat, 30 septembre 1963

L'ouverture de l'établissement s'est effectuée en deux temps. Le 18 février 1967, le vice-recteur Roger Delpias réceptionne dans l'urgence tout le deuxième étage du bâtiment de l'entrée afin de pouvoir utiliser onze classes banalisées, soulageant d'autant le « vieux collège », l'ouverture définitive n'ayant lieu qu'en 1969.

Finalement, ce n'est qu'en 1969, grâce à une dotation supplémentaire du FIDES, que le lycée peut ouvrir définitivement ses portes, à compter du 1^{er} mars, disposant alors de deux ailes supplémentaires accolées



Le corps professoral du vieux lycée La Pérouse en 1964 | Crédit : Sylviane Ourgaud

De gauche à droite, assis au 1^{er} rang : n.l., Mme Cocheran Emélie Sotry-Lavergne, Line Ourgaud, Simone Drouard, Michèle Quentin, le proviseur Michel Séné, Marie-Thérèse Faure, n.l., Mme Martin, Mme Miossec, Jeanine Landreaux.

2^e rang : M. Proustet, n.l., M. Hubert, M. Thibon, Richard Viner, Geneviève Gendron, Christiane Edighoffer, M. Bastoggi, M. Marra, M. Nègre.

3^e rang : Vincent Rodriguez, Charles Le Goll, Raymond Colonna, M. Vantex, Patrice Nelly, Paul Mestre, Guy Robert, André Doquesne, Jacques Laplagne.

L'implantation des lycées d'enseignement général et technologique dans le Nord et les îles

Dès la provincialisation, en 1989, les élus politiques de la province Nord entreprennent une réflexion à propos d'un aménagement concerté et réfléchi du territoire provincial. Une première étude conduit à un projet autour de quatre communes : Koné et Pouembout sur la côte Ouest ; Poindimié et Touho sur la côte Est, articulées par la transversale. Koné-Tiwaka : c'est « le Grand H » qui évolue vers le projet VKP (Voh, Koné, Pouembout), concrétisé par l'implantation de trois nouveaux lycées à Touho, Pouembout et Poindimié.

Noms des établissements	Dates de création administrative	Nombre d'élèves en 2002	Nombre d'élèves en 2020
Lycée professionnel Augustin Ty (Touho)	1 ^{er} septembre 1989	389	347
Lycée agricole lycée général de Pouembout	27 juin 1990 26 septembre 2015		900
Lycée Antoine Kela (Poindimié)	6 septembre 1994	301	280
Lycée polyvalent des îles Loyauté William Haudra (Wé, Lifou)	1 ^{er} mars 1995	213	347
Lycée du Grand Nouméa Clék Ukaïwé (Dumbéa)	24 février 2000	1133	Lycée : 1427 Post-Bac : 376
Lycée du Mont Dore	1 ^{er} février 2017		Lycée : 507 Post-Bac : 115

Le lycée professionnel Augustin Ty (Touho) | Coll. C. Tamar

Cet établissement d'enseignement professionnel dont les difficultés ont défrayé la chronique souffre de son implantation géographique, loin des centres urbains, miniers et industriels. Pourtant, le lycée propose des pôles de formation bien distincts et variés, du CAP au Bac Pro. Le secteur tertiaire offre des formations en hôtellerie-restauration (CAP au Bac Pro), avec une table ouverte le midi et deux soirées dans la semaine ; en gestion administration (Bac Pro) pour former les futurs employés des services administratifs des entreprises publiques et privées, puis en accompagnement soins et service à la personne (Bac Pro) pour former les employés d'établissements spécialisés en petite enfance ou personnes âgées. La filière énergétique accueille les formations de l'électrotechnique ainsi que celle de froid et climatisation. Enfin, le lycée Augustin Ty propose une formation au baccalauréat professionnel maintenance nautique, en complément du CAP REEP (Réparation Entretien des Embarcations de Plaisance).



Le lycée agricole et général de Pouembout

Coll. Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Ouvert aux élèves en 1992, ce lycée, dépendant du ministère de l'Agriculture, s'est progressivement agrandi. Alors qu'il compte aujourd'hui près de 900 élèves, son offre de formations s'est étoffée. Ses bâtiments couvrent 10 hectares et son exploitation, une véritable ferme, avec ses cultures, son bétail, ses productions agricoles et ses engins, s'étend sur 170 hectares. Le 28 octobre 2016, en présence de la ministre Nadja Vallaud Belkacem qui doit monter sur une échelle pour dévaler la plaque célébrant l'événement, le lycée prend le nom de Michel Rocard, à l'origine de sa création administrative en 1990. Après que l'État a accordé 5,7 milliards de francs pour l'agrandissement de l'établissement, des nouveaux locaux sont livrés pour l'enseignement général ainsi que pour les enseignements professionnels, soit vingt-cinq classes supplémentaires depuis 2015.



Le lycée professionnel Antoine Kela (Poindimié) | Coll. C. Tamar

Outre sa filière générale, le lycée propose aussi une filière technologique management et gestion (STMG) et est post-bac un BTS gestion des petites et moyennes entreprises. Accueillant 280 élèves, dont 156 hébergés à l'internat, le lycée Antoine Kela est également connu pour ses options. Le palci y est ainsi enseigné en langue facultative ou en deuxième langue. Autre spécificité : trois heures d'éducation physique et sportive sont en option sur place, ainsi que l'enseignement de l'histoire et de la géographie en anglais. L'établissement est également associé à Sciences Pu Paris, avec des procédures d'admission particulières. Deux associations assurent études surveillées et aide aux devoirs.

Toujours liée à la politique de rééquilibrage, la province des îles Loyauté s'est, elle aussi, dotée d'un établissement d'enseignement destiné au second cycle. À l'origine, l'emplacement actuel du lycée était destiné au Centre de Formation Professionnelle Rapide (CFPR). Ce centre a existé entre 1970 et 1985. Il accueillait une trentaine de stagiaires et proposait des formations en « bâtiment » et « sculpture ». En mai 1989, à la demande de Pierre Haeweng, alors directeur de l'ALP de Lifou et après un palabre entre le Territoire de la Nouvelle-Calédonie, le ministère de

l'Éducation nationale, la chefferie de la tribu de Luécila et le proviseur des ALP Nord et îles (M. Roubalais, basé au lycée de Touho), le site fut attribué à l'ALP.

La situation de l'internat du lycée des îles est unique en Nouvelle-Calédonie puisque c'est le seul établissement ouvert tous les week-ends, jours fériés compris, pour accueillir les jeunes originaires de Maré et d'Ouvéa. En août 2018, Gilles Ukaïwé, originaire d'un clan de l'île, est le premier Kanak à occuper un poste de proviseur dans l'enseignement public en Nouvelle-Calédonie.



Le lycée polyvalent des îles William Haudra (Wé, Lifou) | Site du lycée filippine/welhaudrauc-noumea.nc

Site du lycée qui comporte aussi l'historique suivant, établi par Pierre Haeweng :

« En mars 1994, le lycée professionnel est créé. Un nouveau palabre entre le vice-recteur et les coutumiers de la tribu de Luécila est établi. Le proviseur est alors M. C. Ranelle. Deux filières sont proposées : première année REP : métiers du secrétariat et première année BEP : métiers de la comptabilité. Fin 1994, la première pierre du futur lycée polyvalent des îles est posée par le ministre de l'Outre-Mer, M. Perben, en présence de la proviseuse par intérim Mme Dubois. Mars 1995 : ouverture de la première classe de seconde. Le lycée professionnel devient lycée polyvalent. Mars 1996 : nomination d'un nouveau proviseur M. Manabarin. Fin 1997 : première promotion de bacheliers du lycée des îles. Fin de chantier et inauguration du lycée des îles par M. J.J. Queyroux, ministre de l'Outre-Mer. »

Les résultats des examens à la fin des années 1970 comme témoignage de début de la meilleure réussite scolaire des filles

RESULTATS DES EXAMENS (Source : Vice-Rectorat) - 1978 -

DEGRES & TYPES D'EXAMENS	EUROPEENS		AUTOCHTONES		WALLISIENS		TARITIENS		VIETNAMIENS		INDONESIENS		AUTRES		TOTAL			%															
	P	A	P	A	P	A	P	A	P	A	P	A	P	A	P	A	P																
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G		F														
PRIMAIRE :																																	
Entrée en 6e	076	077	445	478	822	898	348	442	321	142	60	23	65	92	35	37	24	25	18	29	63	20	21	36	38	48	22	23	1212	1902	908	1134	27,149
C.E.P	287	222	30	101	519	494	107	118	116	117	20	25	73	63	12	27	17	10	4	6	40	46	10	18	24	19	6	7	1007	984	255	311	27,00
SECONDAIRE :																																	
R.E.P.C.	222	045	183	265	112	124	21	22	17	22	12	12	28	10	21	20	21	15	18	12	22	12	25	19	28	12	21	60	997	227	442	74,88	
R.E.	12	9			29	11		1	1																								
BAC (AICDE)	80	119	10	30	12	4	7	2	4	2	2		1	1			1	5	6	3	4	3	4	1	5	7	4	4	110	140	78	104	31,97
TECHNIQUE :																																	
BAC (VG)	48	35	30	27	9	1	7	1	2	1	1	1	1	2	1	2	2	6	2	6	6	4	5	4	5	7	2	3	74	56	51	40	72,31
S.T.	8																																
R.E.P.	26	40	10	9	10	10		2	5	8	1	2	2	2	1		3	3	1	10	14	14	4	10	8	4	4	78	87	28	20	30,30	
C.A.P.	199	174	113	107	73	66	39	50	34	39	25	29	14	17	9	12	18	15	11	7	27	30	10	29	12	10	7	382	364	211	223	60,16	
C.A.P.(V)ba	11	7	10	6	20	2	18	2	1		1							1										44	9	28	8	67,10	
ECOLE NORMALE :																																	
Conc. d'entrée																																	
Incheliers	23	27	14	22	4	1		1																									
CFEN (bac)	4	28	3	26		1																											
EXAMENS PEDAGOGIQUES :																																	
C.A.M.		10		10	48	84	14	25		4		1		1																			
C.E.A.P.	25	48	9	10	84	88	7	9	2	9		1		2			1	2		2													
C.A.P.	18	50	8	22	8	7		1	2	3		1		1																			
EXAMENS PROFESSIONNELS :																																	
R.P.	7	4	0	2																													
SUPERIEUR :																																	
C.A.pciné 4 th																																	
Droit	12	7	7	4	1		1																										
Licence 4 th																																	
Droit	24	10	17	5																													
Licence																																	
Sc. économique	1	1	1	1																													

En 2019, les femmes sont plus diplômées que les hommes

Population de 15 ans et + selon le diplôme le plus élevé acquis, par sexe et province

Source : INSEE-ISEE - Recensements de la population
Données mises à jour le : 27/04/2021

Diplôme	Province des îles Loyauté			Province Nord			Province Sud			Nouvelle-Calédonie			
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
2019													
études en cours		528	542	1070	1354	1525	2879	7469	8263	15732	9 351	10 330	19 681
Aucun	2049	2267	4316	7341	5875	13216	14600	14630	29230	23 990	22 772	46 762	
CEP ou CFG	489	440	929	953	930	1883	2861	4003	6864	4 303	5 373	9 676	
BEPC, brevet élémentaire ou des collèges	646	632	1278	1246	1470	2716	4744	5358	10102	6 636	7 460	14 096	
CAP, BEP	1872	1096	2968	4963	3614	8577	16807	13331	30138	23 642	18 041	41 683	
Bac général et technologique	420	500	920	785	1430	2215	7272	9346	16618	8 477	11 276	19 753	
Bac professionnel	434	494	928	1322	1516	2838	6545	6710	13255	8 301	8 720	17 021	
1er cycle, DUT, BTS (b)	207	186	393	831	876	1707	6442	7092	13534	7 480	8 154	15 634	
2ème-3ème cycle, grande école	318	332	650	980	1124	2104	11207	12714	23921	12 505	14 170	26 675	
Total	6963	6489	13452	19775	18360	38135	77947	81447	159394	104685	106296	210981	

Le problème de l'échec scolaire dans les années 1980

Alors que depuis 1946 l'obligation scolaire a été progressivement étendue à tous les enfants habitant la Nouvelle-Calédonie et que des écoles ont été construites sur l'ensemble du Territoire, trente ans après, dans les années 1970, les publications du vice-rectorat portant notamment sur les effectifs scolaires par ethnies et par niveaux témoignent du maintien d'importantes disparités.

Niveau d'études	Européens		Indonésiens		Mélanésiens		N. Océans		Wallisiens		Métissés			
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F		
Secondaire	42,8	18,0	15,1	10,9	13,0	11,1	14,1	25,3	24,9	17,8	40,1	16,1	22,0	19,8
Universitaire	7,8	10,9	1,1	1,6	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

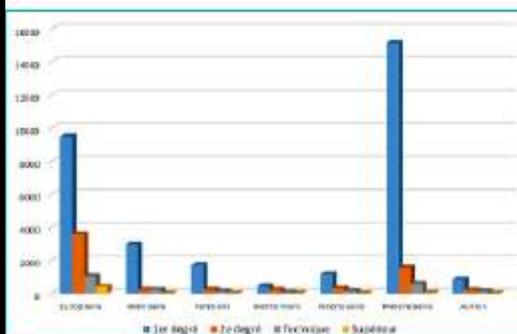
L'élévation du niveau d'études par ethnies entre 1983 et 1989 (en pourcentages)

Charly Kavet, Denis Didier, Lambèze Catherine, Images de la population de la Nouvelle-Calédonie. Principaux résultats du recensement de 1989, INSEE/ISEE

secondaire, pourcentage qui se révèle supérieur à celui des Européens.

Les recensements de 1983 et 1989 permettent d'observer, grâce notamment à la politique de collège unique introduite par la loi Haby de 1975 et étendue à la Nouvelle-Calédonie, de substantielles augmentations d'élèves dans le secondaire. L'élévation du niveau d'instruction entre 1983 et 1989 est générale pour toutes les ethnies mais elle est plus rapide pour les Mélanésiens et les Wallisiens qu'elle ne l'est pour les Européens.

Cependant, le tableau statistique suivant portant sur les niveaux d'études par ethnies et par sexes montre qu'il existe toujours en 1989 de grandes disparités. Ainsi, si la proportion des personnes non scolarisées est faible chez les Européens, elle reste notable chez les Wallisiens (10 %) et relativement forte chez les Indonésiens (16,7 %). Le pourcentage de Mélanésiens non scolarisés, avec 6 %, est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des autres ethnies du Territoire, Européens mis à part. En revanche, au niveau secondaire et universitaire, les Mélanésiens avec 27,6 % et les Wallisiens avec 40,4 % sont beaucoup moins nombreux que les Européens avec 61,8 %.



Les effectifs scolaires par ethnies et par niveaux en 1976
Annuaire statistique de la Nouvelle-Calédonie (1979)

Ainsi, en 1976, (cf. graphique 1), si les Mélanésiens sont de loin majoritaires dans le premier degré, par contre, ils sont très peu nombreux dans le second degré et a fortiori dans le supérieur. La comparaison avec les Européens donne les pourcentages suivants: alors que 24,6 % de ces derniers accèdent au secondaire, ils ne sont, chez les Mélanésiens, que 9 %, un pourcentage qui n'est pas très éloigné de celui des Wallisiens (6,75 %). Parmi les non-Européens, l'exception vietnamienne est à noter, puisque 30 % d'entre eux fréquentent l'enseignement

Niveau d'études	Européens			Indonésiens			Mélanésiens			N. Océans			Wallisiens			Vietnamiens			Métissés						
	M	F	Sexe	M	F	Sexe	M	F	Sexe	M	F	Sexe	M	F	Sexe	M	F	Sexe	M	F	Sexe				
Primaire	92,2	97,2	94,5	80,7	80,5	80,6	47,9	47,9	47,9	65,3	65,3	65,3	50,1	50,1	50,1	14,9	14,9	14,9	27,8	27,8	27,8	55,9	55,9	55,9	
Secondaire	91,4	91,4	91,4	37,9	42,2	39,6	24,9	27,2	27,1	26,1	26,8	26,8	36,8	40,8	37,8	14,9	14,9	14,9	11,1	11,1	11,1	31,2	39,3	39,3	
Universitaire	11,5	6,5	9,5	2,0	0,0	1,0	0,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2	1,2	1,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	0,4	0,4	
Ensemble	112	122	112	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181	181

Niveau d'études selon le sexe et l'ethnie (pour la population de 6 ans et plus)

Charly Kavet, Denis Didier, Lambèze Catherine, Images de la population de la Nouvelle-Calédonie. Principaux résultats du recensement de 1983, INSEE/ISEE

Évolution de la part des écoliers européens et mélanésiens par niveaux d'enseignement

« La figure 1 permet de visualiser l'évolution relative rapide des jeunes autochtones. Alors qu'ils représentent 45,4 % des effectifs de la classe d'âge de 5 à 19 ans (droite (M)) sur le graphique et les Européens 32 % (droite (E)), les Canaques ne sont que 37 % des élèves de l'ensemble du secondaire classique (contre 43 % aux Européens), 17 % des élèves de terminale classique (66 % pour les Européens) et moins de 8 % des bacheliers de cet enseignement (dont 76 % sont d'origine européenne) » in *L'école inégale* (1985).

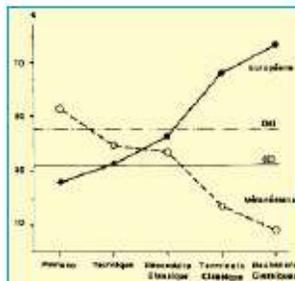


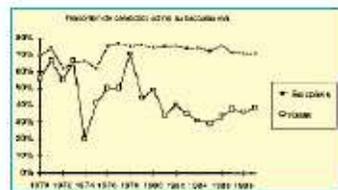
Fig. 1 : Évolution de la part des écoliers mélanésiens et européens par niveaux d'enseignement.
Source : Vice-Rectorat

La seconde partie, quant à elle, est tirée d'une version actualisée de *Position sociale et performance scolaire. Sociographie du système d'enseignement primaire urbain en Nouvelle-Calédonie* (Nouméa, ORSTOM, 1985). Intitulée : *Trajectoire scolaire et position sociale. Sociographie de l'école primaire dans le Grand Nouméa*, elle examine tout d'abord la structure de l'espace scolaire, puis l'appartenance ethnique et sociale des élèves pour s'achever sur les déterminants sociaux de la réussite. En conclusion, à l'issue de ce travail de recherche, comme le rappelle Pierre Amiot : « c'est la relation dominante dominé qui détermine pour ces auteurs la structure même du système scolaire dans sa globalité et dans ce qu'il a de plus inégalitaire » in *Systèmes éducatifs en Nouvelle-Calédonie. Schémas d'évaluation* (1994).

Quant à la troisième partie intitulée : *L'école dans l'impasse ou Pour une critique du moralisme culturaliste*, elle reprend sous une forme élargie l'analyse critique du livre de Marie-Joëlle Dardelin, déjà publié sous l'intitulé *L'école, le sociologue et l'indigène*, (Nouméa, ORSTOM, 1985). Le climat de tensions qui accompagne l'ensemble des publications de Jean-Marie Kohler se traduit, le 13 mai 1985, par un attentat à l'explosif qui détruit son volier. Par la suite, si celui-ci est contraint de quitter la

Nouvelle-Calédonie, une équipe de chercheurs du laboratoire des Sciences humaines intitulée « Analyses et synthèses régionales », comprenant des étudiants de 3e cycle, est constituée au centre ORSTOM de Nouméa de 1989 à 1994. Elle a pour objectif de fournir des études s'inscrivant dans le cadre des rééquilibres territoriaux prônés par les accords de Matignon et de la formation d'étudiants.

Placée sous l'égide du géographe Gilbert David, outre des chercheurs comme Michel Naepels, Patrick Pillon, elle comporte des étudiants métropolitains (Dorothee Dussy, Jean-Brice Herrenscheidt, Dominique Guillaud) mais aussi des étudiants locaux comme Maryline Wagino qui a passé un D.E.A. de géographie, Louis Mapou titulaire d'un D.E.A. de géographie sur les questions foncières dans la commune de Yaté ou Charles Washettine, lui aussi titulaire d'un D.E.A. de sociologie de l'éducation à l'Université relatif au parcours scolaire des bacheliers mélanésiens. Tous ces DEA ont été soutenus en 1991 à l'université de Bordeaux III.



Graphiques extraits du DEA de Charles Washettine | WASHETTINE Charles et DOUMENCE Jean-Pierre, Les Ateliers dans l'espace scolaire calédonien : itinéraire d'une minorité - le cas des bacheliers, 1991

Charles Washettine | Cui. les Logos

Enseignant de 1985 à 1989, notamment au collège de Taïne à Maré, après l'obtention de son DEA en 1991, il occupe les fonctions de chef du service de la formation professionnelle de la province des Îles Loyauté ainsi que de directeur du centre culturel Yewéné-Yewéné à Maré. Il est ensuite l'un des principaux acteurs de la mise en place du projet « 400 cadres ». Entre 2004 et 2009, il est chargé de l'enseignement et des questions relatives à la recherche au sein de l'établissement local. À ce titre, il supervise la mise en place des nouveaux programmes du primaire. Ainsi, présente-t-il, le 23 février 2007, les nouveaux manuels d'histoire et de géographie du cycle trois.



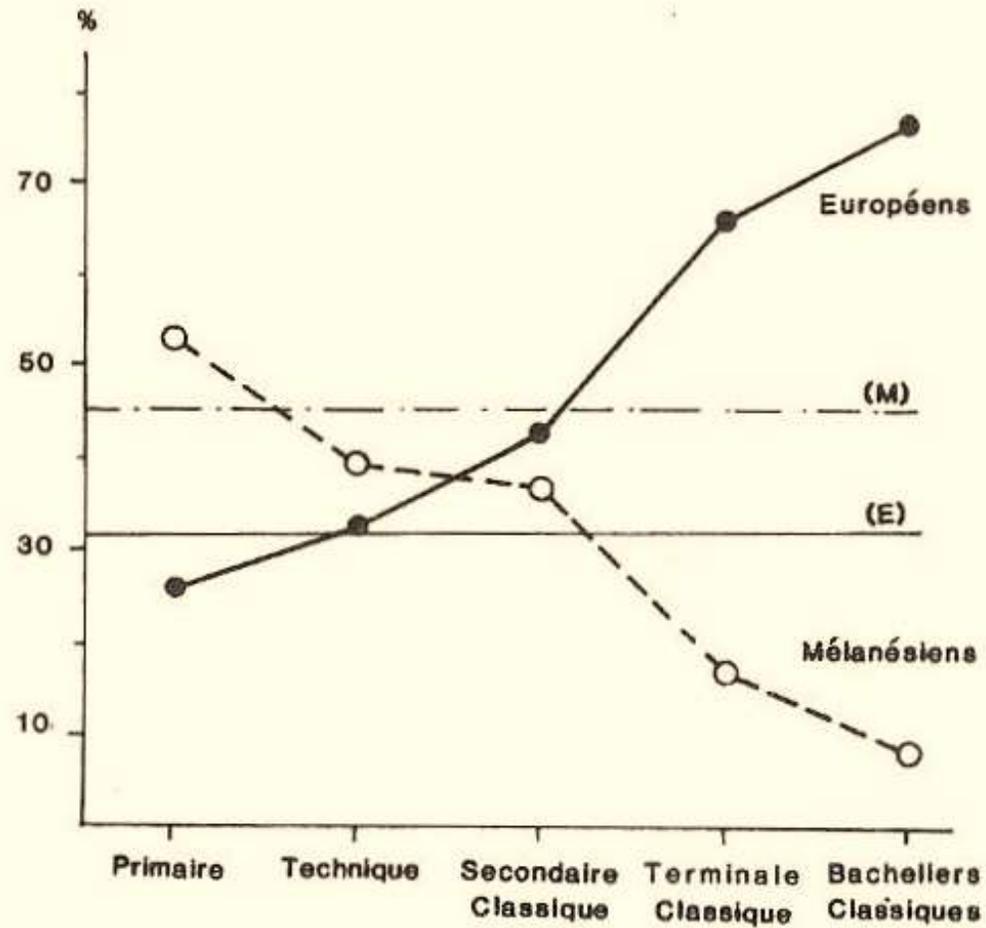


Fig. 1 : Évolution de la part des écoliers mélanésiens et européens par niveaux d'enseignement.

Source : Vice-Rectorat

In Jean-Marie Kohler,
L'école inégale, 1985

La crise « dite de la loi Debré » au sein de l'enseignement catholique

L'augmentation permanente des dépenses, associée aux difficultés budgétaires croissantes du Territoire, conduisent une partie des représentants de l'enseignement catholique à demander l'application en Nouvelle-Calédonie de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, dite « loi Debré ». Elle instaure un système de contrats entre l'État et les écoles privées qui le souhaitent. L'État accorde une aide mais, en contrepartie, les programmes doivent être les mêmes que dans l'enseignement public, le catéchisme devenant une option. L'inspection devient obligatoire et les enfants ne partageant pas la même religion que l'établissement ne peuvent être écartés. Les enseignants sont rémunérés par l'État selon les mêmes grilles indiciaires que celles du public.

Mais l'adoption de cette loi en Nouvelle-Calédonie suscite d'intenses débats qui recourent ceux qui étaient déjà en cours. Ils opposent les enseignants et les associations de parents d'élèves favorables à la préservation de l'autonomie et de la singularité de l'enseignement catholique, tout en prenant mieux en compte le monde kanak et ceux qui y sont hostiles ou favorables au *statu quo*.

Deux personnalités connues par la suite pour leur engagement au service de la cause indépendantiste ont pris une part active à ces débats : Pierre Declercq et Jean-Pierre Deteix. Tous deux partagent les idéaux du mouvement intellectuel dit de « la théologie de la libération » qui, dans les années 1960-1970, prône la libération des peuples colonisés, entendant ainsi renouer avec la tradition chrétienne de solidarité.



Pierre Declercq avec une de ses classes de l'école des frères | Coll. Louis-Georges Viale

De gauche à droite : 1^{er} rang : Sylvio Brini, n.i. Audureau, Yves Lefèvre, n.i., Patrick Fayard, n.i., n.i., n.i. Brochet. 2^e rang : Claude Masson, n.i., n.i., Jean-Jacques Tiburzio, Jean-Claude Viale, n.i. Siret, Jean-Michel Porcheron, Jean Boissery, n.i., Gérard Page, n.i. 3^e rang : n.i., Yannick Giraud, n.i., Yannick Pantaloni, n.i., n.i., Yves Afchain, n.i., frère Régis, Jean-Jacques Legrand, n.i., n.i., n.i., Yves Levy, n.i. Leca, Gérard Dinet, Jean-Louis Lefèvre, n.i.

Issu d'une famille chrétienne pratiquante, Pierre Declercq est né le 30 mai 1938 à Halluin dans le Nord. Son père est un employé favorable aux idées du MRP (Mouvement républicain populaire), bénévole dans plusieurs associations coopératives. Tout d'abord séminariste, il commence une licence de sciences à l'Institut Catholique de Lille tout en participant activement aux débats sur la guerre d'Algérie et la décolonisation. Dans le cadre de la coopération, il enseigne de 1964 à 1966 en Nouvelle-Calédonie. L'année suivante, il rentre en France afin d'achever sa licence de physique. De 1968 à 1970, il est à Nouméa un professeur très apprécié de ses élèves. Après la création en 1969 de l'École Normale des enseignements confessionnels et du SELEC (Syndicat des Enseignants laïcs de l'Enseignement Catholique), il s'implique très fortement, durant les années 1970, contre la mise en place de la loi Debré. Devenu secrétaire général de l'Union Calédonienne en 1977, il siège à l'Assemblée territoriale de 1977 à 1981. Les conditions de son assassinat, le 19 septembre 1981, à son domicile de Robinson, n'ont jamais été élucidées.

Sylvette Boubin-Boyer et Patrick Potiron rappellent, dans un article consacré à Pierre Declercq, un « bâtisseur d'Histoire » (2003) que, dès 1964, il participe à la modernisation des centres de vacances en

Nouvelle-Calédonie et fonde, avec Jean-Pierre Deteix, l'Association Calédonienne Loisirs Vacances (ACLV) qui recrute principalement au sein du milieu catholique, à la différence de la FOL (Fédération

Les EPK ou l'école au cœur de la contestation politique des années 1980

Faisant suite aux nombreux débats à l'origine des parutions évoquées dans la notice précédente, il était logique que la question de l'enseignement se retrouve au cœur de la contestation politique des Événements de 1984-1985. Selon Marie-Adèle Néchéro-Jorédié « le mot d'ordre de boycott scolaire a eu lieu à Nakéty le 4 février 1985. C'était un mot d'ordre donné par le FLNKS qui demandait de mettre en place une école kanake, dans le cadre de la politique générale de déstabilisation sur le plan économique et sur le plan scolaire. » (Marie Salaün et Jacques Vernaudon, « L'école populaire kanak trente ans après, quel héritage ? Entretien avec Marie-Adèle Néchéro-Jorédié » in *Émancipation Kanak*, 2015).

La première école de ce type, qui porte le nom d'École Populaire Kanak, s'ouvre à Canala le 4 mars 1985, l'objectif étant « d'enraciner l'enfant dans son milieu de vie » tout en l'ouvrant au monde moderne (« Émancipation kanak » in *Ethnies* n° 37-38, 2015). Les EPK se présentent comme une alternative, littéralement une « autre école », en rupture avec le système scolaire existant, avec comme fondamentaux l'usage de la langue d'origine des enfants et la participation de toute la communauté afin de favoriser au mieux la transmission des savoirs traditionnels. Les méthodes, les contenus, la pédagogie, le fonctionnement (refus des examens, recrutement local, interaction avec les familles et le milieu) et un calendrier scolaire calqué sur le cycle de l'igname prennent le contre-pied du modèle officiel. Comme le rappelle le site *N'autre école*, celle-ci est définie « comme une école du peuple pour le peuple, [elle] vise à réhabiliter les valeurs culturelles déniées par l'école

Marie-Adèle Jorédié | Coll. privée

Marie-Adèle Néchéro est la fille d'un moniteur et catéchiste de Canala qui fut un des premiers à passer le certificat d'étude à l'école de Montravail. Elle a effectué sa scolarité à l'école primaire de la mission de Canala, avant de rejoindre le collège Marie-Reine Thabor où elle obtient son BEPC et son brevet élémentaire. Issue d'une famille

nombreuse, elle doit interrompre ses études, à la demande de son père, afin de permettre à ses frères de les poursuivre. Elle débute dans l'enseignement en 1966 à la mission de Téouty, à Ponérihouen, avant de prendre la direction de l'école de Canala. Enseignante très investie, elle participe activement aux démarches pédagogiques innovantes initiées au sein de la DEC par Jean-Pierre Deteix. Mariée avec Léopold Jorédié, membre éminent de l'UC, aux côtés de Jean-Marie Tjibaou et d'Éloi Machoro, elle traduit son engagement politique par la mise en place de l'EPK de Canala, qui a été, à la fois, la première à se mettre en place et la dernière à se maintenir. Par la suite, son action s'est traduite, entre autres, par sa participation à l'élaboration du dictionnaire xaracû-français (en collaboration avec Claire Moyse-Faurie, 1989) mais aussi par le lancement de l'opération dite des « BB lecteurs ».



coloniale et à refuser la formation d'un peuple d'assistés. » Il s'agit ainsi de préparer politiquement les futurs citoyens de « Kanaky ».

Dans un article rédigé en 2017, Marie Salaün en collaboration avec Rémi Duclos précise qu'« à son apogée en mars 1985, l'EPK scolarise 1500 à 2000 enfants grâce au travail bénévole de 230 animateurs-trices : 12 à 15 % des enfants kanak de Brousse ne sont pas retournés à leur école habituelle à la rentrée. » L'état des différents services territoriaux de 1986 indique, quant à lui, que : « le boycott de l'école, variable selon les régions, a accentué le tassement des effectifs prévisibles en fonction des données démographiques. C'est ainsi qu'on a enregistré une baisse globale de près de 7 % (-4,5 % dans l'enseignement public contre -11,2 % dans l'enseignement privé). » En conséquence, toujours suivant la même source, si la population scolaire primaire est

passée de 33 884 élèves en 1984 à 31 589 en 1985, par contre, l'incidence des Événements semble avoir été négligeable en ce qui concerne l'enseignement secondaire. D'ailleurs, la création de ces écoles alternatives suscite au sein même du FLNKS des débats, tant et si bien qu'en mai 1985, lors de son congrès de Hienghène, le FLNKS se prononce pour l'arrêt du boycott scolaire, tout en laissant le libre choix de l'école aux parents. En dépit de cette directive politique et de la suppression des allocations qui affectent les familles dont les enfants fréquentent les EPK, la plupart de ces dernières décident de poursuivre leur action. En août 1985, une première convention réunit les EPK implantées dans huit communes. Dans la continuité, le mois suivant, le FLNKS les reconnaît comme une de ses « structures de lutte. »

De la recherche à l'enseignement des LCK

Comme précédemment évoqué, l'arrêté du 15 octobre 1863 a établi que « l'étude des idiomes calédoniens est formellement interdite dans toutes les écoles ». Cette disposition se trouve à nouveau confirmée dans l'arrêté en date du 3 août 1905 réorganisant le fonctionnement des écoles primaires qui rappelle, dans son article 12, que « le français sera seul en usage à l'école ». Cela n'empêche pas Maurice Leenhardt à Do Neva d'inciter les natas à retranscrire dans leur propre langue des textes tant religieux que mythiques ou personnels. Mais leur édition se heurte à l'interdiction des publications en langues kanak à partir de 1921 (Jean-Claude Rivierre, 1985).

De plus, si l'enseignement des langues kanak est prohibé en Nouvelle-Calédonie pendant toute la période coloniale, Maurice Leenhardt met en place à l'INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales), à partir de

1944, des enseignements de langues océaniques, principalement de ajié (Houailou) dont la continuité est assurée, à partir de 1972, par Jacqueline Brunet Santerre de la Fontinelle. Celle-ci a longtemps été assistée, dans sa tâche, par un répétiteur en langue drehu, Wamo Haocas. Leurs enseignements sont intégrés au sein du cursus d'une licence en langues océaniques, destinée tant aux étudiants originaires de Nouvelle-Calédonie que de Polynésie française ou de France.

C'est en 1971 qu'en Nouvelle-Calédonie une première demande officielle de prise en compte de la spécificité linguistique mélanésienne au sein de l'enseignement est formulée : certains élus sollicitent alors l'application de la loi Deixonne, qui régit depuis 1951 l'enseignement des langues régionales en France. Si le vice-rectorat oppose, dans un premier temps, un refus catégorique, assez rapidement « les pouvoirs publics

[...] tentent de [...] prendre à leur compte la promotion culturelle mélanésienne » (Léonard Sam 2008).

Par conséquent, en 1979, une section des langues vernaculaires, qui deviendra le bureau des langues vernaculaires, est créée dans le cadre du CTRDP (Centre Territorial de Recherches et de Documentation Pédagogiques). L'état des services territoriaux de 1983 en fait le bilan suivant : « Les travaux menés par la section [...] ont permis d'expérimenter l'enseignement de certaines langues mélanésiennes dans les établissements suivants : le paici est enseigné dans la classe maternelle de Bayes et à l'école primaire de Poindimié. Dans les collèges de Wé et Jean Mariotti, l'enseignement du lifou et, au Collège de Poindimié, celui du paici devient option officielle en classe de 4^{ème}. Les recherches sur le houailou et le maréen ont débuté au CTRDP. À l'école normale, une plage horaire hebdomadaire est désormais réservée pour l'initiation des normaliens à la civilisation et aux langues mélanésiennes ; des stages de sensibilisation au monde mélanésien sont prévus pour les enseignants des Îles Loyauté et de la côte Est. » Par ailleurs, des travaux portant sur l'enseignement de la langue française adaptée aux enfants non locuteurs sont conduits pour les sections des grands des écoles maternelles faisant l'objet d'une expérimentation initiale, dès la rentrée de mars 1983. Dans l'enseignement secondaire, des stages CREDIF (Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français) en apprentissage du français langue seconde sont proposés aux enseignants.



Jacqueline de la Fontinelle et Yvette Boawe (Bibliothèque Bernheim, 2021) | Coll. C. Ternier

Dans le cadre de ses causeries, le 3 juillet 2021, l'Académie des langues kanak avait invité Jacqueline de la Fontinelle à présenter sa dernière publication *Vivres et vivre en terre Ajié*, écrite en collaboration avec Yvette Boawe.

Les actions du CTRDP en faveur de l'adaptation des programmes

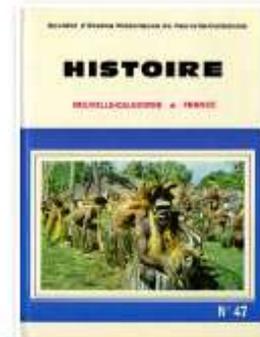
Après la fin, en 1964, du ministère de Jean Le Borgne qui s'était traduit par la parution d'une première série de manuels adaptés, principalement en géographie, évoqués précédemment, il faut attendre l'année 1976 pour que soit à nouveau édité un ouvrage relatif à la Nouvelle-Calédonie, mais cette fois-ci en histoire, par les enseignants Raymond Blazy, Jack Mainguet ainsi que l'historien Bernard Brou fondateur, en 1969, de la Société d'Études Historiques de Nouvelle-Calédonie. Mettant en parallèle l'histoire de France et celle de l'archipel, ce manuel est dans la droite ligne des grandes orientations de la SEHNC privilégiant les découvreurs, le temps des pionniers ou celui des Américains.

Lui succède, en 1978, l'anthologie intitulée *Lectures calédoniennes*, regroupant des textes relatifs à la



L'équipe du CTRDP (1995) | Coll. privée

Figurent sur cette photographie : Mario Andry, Philippe Bovec, Sylvain Hasitumon, Laurence Garcia, Ébane Jechoux, Bernard Lemer, Sara-May Laktin, Mireille Moullebeaux, Yann Poitic, Alain Roux, Sahn Von Hellens, Maxto Wahan.



Le premier manuel d'histoire (1976)

Écrit par Bernard Brou, Raymond Blazy et Jack Mainguet, il ne correspond à aucune commande institutionnelle. Il est dans la droite ligne des grandes orientations de la Société d'Études Historiques créée en 1969.

Nouvelle-Calédonie, réunis par l'inspecteur Jean-Marie Barre, destinée à un large public scolaire.

La même année se met en place le Centre Territorial de Recherche et de Documentation Pédagogiques (CTRDP) avec l'appui financier de l'Assemblée Territoriale. Il a pour mission la réalisation de livres, de brochures et de divers supports documentaires consacrés à la Nouvelle-Calédonie. Ainsi entame-t-il la publication de livrets de diapositives portant sur différents sujets locaux. Ce projet se poursuit sur environ deux décennies avant d'être abandonné au profit de DVD didactiques. Mais le CTRDP va aussi se doter d'un service audio-visuel plus tard transformé en « télévision scolaire » (TVE) qui a également produit de très nombreux livrets de diapositives ainsi que des documentaires et des DVD.



Lectures calédoniennes | Coll. privée

Cette première anthologie de la littérature calédonienne, publiée en 1978, a eu le mérite d'enfin proposer un vaste choix de textes consacrés au milieu local pouvant être utilisés tant en primaire que dans le secondaire.

Les débuts de l'Université Française du Pacifique

C'est en 1966, lors d'une tournée du général de Gaulle en Océanie, que le projet d'implantation d'une université en Nouvelle-Calédonie est évoqué pour la première fois. Faisant suite, la même année, à la visite présidentielle, l'inspecteur général Raoul Courtoux confirme la promesse du chef de l'État, rendue d'autant plus nécessaire que la Nouvelle-Calédonie envoie seulement une quarantaine de boursiers par an en métropole alors qu'à population égale (93 500) la France offre la possibilité à environ 700 étudiants de poursuivre leurs études en faculté ou dans les grandes écoles. L'inspecteur général annonce la création, dès 1967, d'une grande cité technique et universitaire pour laquelle 13 millions de francs français viennent d'être inscrits au budget de l'Éducation nationale, pour un coût total estimé à 50 millions. L'université qui doit ouvrir, cinq ans plus tard, avec une capacité d'accueil de 600 étudiants, sera dotée d'un cycle littéraire et d'un cycle scientifique.



L'inspecteur général Courtoux, lors de la conférence de presse annonçant la création de l'université (1966)
Rud. Pacific, 1966

Dès le départ, le projet se heurte à la question de son implantation géographique, initialement prévue à Montravel puis aux Portes-de-fer. Finalement le choix se porte sur l'île Nou, avec cependant l'obligation de construire au plus vite une digue d'accès évaluée à 105 millions de francs CFP dont il faut trouver le financement.

Ensuite, pendant une dizaine d'années, le projet d'université semble s'enliser, si ce n'est être complètement abandonné. Néanmoins, un certain nombre d'initiatives (outre le Centre de droit et de sciences économiques mis en place dès l'époque du ministère de Jean Le Borgne) sont prises afin d'assurer des formations post-baccalauréat. Ainsi, le 2 avril 1971 est ouvert, sous la présidence de l'inspecteur général Guérin, un centre associé au conservatoire national des Arts et Métiers. Puis, à la fin des années 1970, sous la conduite d'Éliane Métais et en association avec l'université de Bordeaux, une préparation à la licence et à la maîtrise d'ethnologie est organisée dans les locaux du lycée technique.

Puis, en 1985, l'Association Française des Femmes diplômées de l'Université (AFFDU) met en place une structure originale de DEUG par correspondance avec le centre de télé-enseignement de l'université de Provence, qui fournit les photocopies. Des vacataires engagés sur place assurent des cours de soutien tandis que le vice-rectorat accepte de se charger de la surveillance des examens. Cette structure originale concerne les DEUG suivants : histoire, sciences et structure de la matière, lettres modernes et anglais.

Après la période des Événements de 1984-1985, l'AFFDU réclame, en 1986, l'ouverture de l'université

en rappelant que le pourcentage d'échecs dans l'enseignement supérieur est considérable, tant chez les Mélanésiens que chez les Calédoniens d'origine européenne et que les filles sont défavorisées par rapport aux garçons car leurs parents les envoient moins aisément en France. Pendant ce temps, l'EPK de Cossanah-Téouta est à l'origine d'une éphémère université populaire de Kanaky (<https://www.anti-k.org/2018/05/15/kanaky-quand-le-peuple-voulait-seducer-lui-meme/>).

Par ailleurs, Frédéric Angleviel, dans *Historigraphie de la Nouvelle-Calédonie* (2003), rappelle qu'en 1987 le député Jacques Lafleur fait valoir auprès du ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Jacques Valade, l'intérêt de la création d'un établissement francophone dans le Pacifique avec l'argumentation suivante : « la Calédonie est entourée d'un monde anglo-saxon. C'est à partir de la Nouvelle-Calédonie que la France rayonnera le mieux ».

Finalement, pour des raisons qui paraissent avoir été plus politiques que pédagogiques et quantitatives (les effectifs potentiels restant largement insuffisants par rapport aux normes métropolitaines), c'est le décret n° 87-360 du 29 mai 1987 qui institue une Université Française du Pacifique (UFP) bicéphale. Bien que la présidence ait finalement été établie à Papeete, c'est d'abord le Centre de Nouméa (installé à Magenta dans un foyer pour jeunes filles réaffecté) qui ouvre en mars 1987, puis celui de Papeete en septembre. Gabriel Valet en a été le premier directeur.

Dans une première étape, les objectifs, alors assignés à l'UFP, sont doubles : assurer, sous la forme de DEUG, des enseignements de filières

générales et organiser la recherche autour de DEA. C'est tout d'abord à Tahiti qu'est organisé, en 1988, un DEA de biologie marine. Puis, en février 1992, débute le DEA *Espaces, Temps et Sociétés dans le Pacifique insulaire*. Comme le rappelle le professeur Paul de Deckker, qui l'a animé, en introduction des Assises françaises de la Recherche dans le Pacifique (24 au 26 août 2004), le bilan de ce premier DEA s'est avéré particulièrement fructueux : « sous la forme d'un réseau, tout un système d'itinérances académiques permettait aux étudiants d'aller



Le centre initial de l'UFP à Magenta | Coll. CNVU

en Australasie, dans le Pacifique insulaire, à Hawaii ou en Californie avec des bourses ou des allocations allouées par le ministère ou les postes diplomatiques français dans la région. Plus d'une centaine de mémoires de DEA ont été soutenus avec succès ainsi que dix thèses de doctorat. L'organisation de colloques internationaux dont les actes furent publiés à Paris, Bruxelles ou Canberra solidifia la réputation scientifique, régionale et internationale de cette formation doctorale ».

L'accroissement du nombre d'étudiants entraîne, à partir de 1992, la construction d'un véritable campus

Gabriel Valet, le premier directeur du centre universitaire de Nouméa | Coll. Gabriel Valet

Né le 21 avril 1933 à Bourail, il a débuté sa scolarité à Voh avant de la poursuivre à Nouméa à l'école Frédéric Surleau, puis au collège La Pérouse. Après avoir soutenu deux thèses d'État en sciences sur les algues et sur les coquilles de Nouvelle-Calédonie en 1968, il effectue une partie de sa carrière universitaire en Afrique avant d'être sollicité comme enseignant, lors de la création de l'UFP, dont il est élu premier directeur entre 1991 et 1994. Depuis 2000, il préside la Société d'Études Historiques de la Nouvelle-Calédonie (SEHNC).



à Nouville, d'autant qu'en 1993 est décidée l'ouverture de l'IUFM du Pacifique pour lequel il convient de prolonger les enseignements à l'université jusqu'à la licence. En 1994, les départements de droit

et de sciences y sont installés, alors que les lettres et sciences humaines sont maintenues à Magenta. L'accord de Nouméa du 5 mai 1998, par l'intermédiaire du point 4.11, en rappelant que « l'université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie » met en exergue l'importance

de développer des travaux spécifiques portant sur les principales problématiques de l'archipel.

L'extrême difficulté de gestion commune d'une université implantée dans deux archipels géographiquement distants de près de 5 000 kilomètres se traduit finalement par la scission de l'établissement, entérinée par le décret n° 99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'université de la Polynésie française et de celle de la Nouvelle-Calédonie. L'article 6 indique que « dans chaque université un administrateur provisoire est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du conseil de centre universitaire concerné, parmi les personnels ayant vocation à enseigner à l'université jusqu'à l'élection du président d'université ».

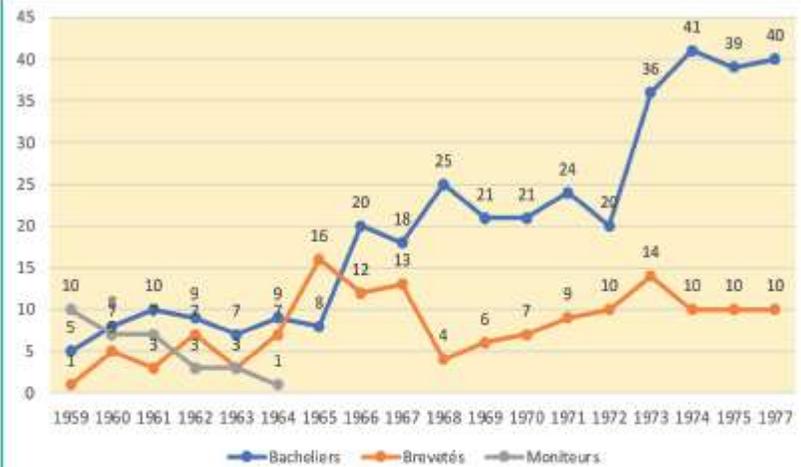
La question de la disposition de terrains suffisants ayant été réglée grâce au déplacement des entrepôts de munitions de l'armée, le projet de cité universitaire va pouvoir commencer à prendre corps. En

Paul de Deckker, le premier président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Coll. Maison de la Mélanésie

Paul de Deckker, né en 1950 à Bruxelles, est mort à Paris en 2009 mais il repose à Nouméa. Professeur d'anthropologie culturelle et sociale, après la mise en place du DEA *Espaces, Temps et Sociétés dans le Pacifique insulaire*, il a créé un centre de recherches intitulé « IMOA », Institut des Mondes Océaniques et Austroréens, qui a tenu place en 2008 à la Maison de la Mélanésie, structure à laquelle il réfléchissait depuis longtemps. Après son décès, il a été décidé de la nommer « Maison de la Mélanésie - Paul de Deckker ».





L'évolution des effectifs du Cours Normal de 1959 à 1975
 Au total 31 nouveaux moniteurs ont été formés entre 1959 et 1964, puis 361 bacheliers ainsi que 147 brevetés entre 1959 et 1977, représentant un total de 539 nouveaux enseignants.

Mise en place d'instituts pour la formation des enseignants

La formation des professeurs de l'IUFM à l'ESPE

Année de Naïveffé-Cakosiné (année de début)

Année	1992	1993	1995	1996	1997	1998	1999
CAPES Lettres modernes Mathématiques Anglais Éducation musicale Sciences de la Terre et de la Vie							
CAPUZ Lettres / Histoire-Géographie							

Évaluation des formations de préparation aux concours entre 1993 et 1999 (évaluation effectuée sur l'IUFM du Pacifique, placée sous la responsabilité de Laurent Vanni, membre du Comité national d'évaluation, assisté de Jean-Loup Jolivet, délégué général (2000))

Après la Seconde Guerre mondiale, le recrutement local de professeurs à long-temps consisté à solliciter d'anciens instituteurs qui accédaient, après une phase probatoire et une inspection, au corps bivalent des PEGC (Professeur d'Enseignement Général des Collèges).

L'extinction annoncée du corps des PEGC a contraint les autorités à se poser la question de la formation des enseignants du second degré alors que la Nouvelle-Calédonie ne disposait ni d'université, ni à plus forte raison de CPR (Centre Pédagogique Régional). Cependant, un certain nombre de mesures palliatives ont existé de façon discontinue et ponctuelle. À titre d'exemples, des cours de préparation au CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré), principalement en français, ont été momentanément dispensés par Marie-Paule Veyret sur instruction du doyen de l'inspection générale de Lettres. Par ailleurs, en 1991, l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie de Nouvelle-Calédonie (APHGNC) est fondée afin de mutualiser l'achat des ouvrages destinés à la préparation des concours.

En 1990, sont mis en place, en France, les IUFM ou Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) qui ont la double vocation de préparer aux concours de l'enseignement puis de former les professeurs stagiaires.

Créé deux ans plus tard, par le décret du 30 octobre 1992, l'IUFM du Pacifique est un établissement public national, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Éducation nationale et rattaché à l'Université Française du Pacifique. Si les missions de l'IUFM présentent de nombreuses homologues avec les autres établissements de la France métropolitaine, l'IUFM du Pacifique se caractérise par un certain nombre de singularités qui tiennent, tout d'abord, à sa localisation géographique, avec une répartition sur trois sites très éloignés les uns des autres : Nouméa, Papeete, sans oublier Matu Utu à Wallis. Ses missions sont plus restreintes que celles des autres IUFM dans la mesure où il n'a pas la responsabilité de la formation des professeurs des écoles qui n'existent pas encore dans le Pacifique, sauf à Wallis. Sa création ex nihilo n'a pas pu bénéficier, comme en métropole, du transfert des anciennes écoles normales, notamment en ce qui concerne les bâtiments et les fonds documentaires, dans la mesure où l'École Normale avait été maintenue. Au départ, ses relations avec l'Université Française du Pacifique étaient distantes, si ce n'est conflictuelles. Enfin, le bassin de recrutement reposait sur un effectif d'étudiants très inférieur à celui des académies de métropole.

La répartition des formations est la suivante : l'antenne de Wallis et Futuna assure uniquement la formation des enseignants du premier degré, destinés à servir dans l'enseignement catholique puisqu'il n'existe pas d'enseignement public dans ce territoire. En revanche, les deux antennes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française n'ont, elles, que des filières de formation aux CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré), CAPET (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technico-Professionnel) et CAPUZ (Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel 2^e grade). La formation des enseignants du premier degré, tant pour la formation initiale que pour la formation continue, ne relève, quant à elle, que de la compétence des deux Territoires.

Conclusion

2000 ou le bilan d'une croissance exponentielle, non dénuée de disparités

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la compétence en matière d'enseignement public est partagée entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes, l'État ne détenant plus la responsabilité pédagogique du premier degré, désormais confiée à la DENC (Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie) ; le second degré reste sous sa tutelle, sauf pour la construction et l'équipement des collèges qui sont du ressort des provinces.

La Nouvelle-Calédonie compte en 1999 environ 66 500 élèves, représentant une progression considérable depuis 1945 puisque la population scolaire ne s'élevait alors qu'à 8 236 élèves. Celle-ci a donc été multipliée par huit, alors que la population totale avait quasiment quadruplé (x 3,8), passant d'environ 55 000 à 209 214.

Cette exceptionnelle croissance se retrouve dans de nombreux autres indicateurs. Ainsi, alors qu'en 1945 il existait environ 128 établissements scolaires, ils sont désormais 373, dont approximativement deux tiers dans le secteur public sous tutelle directe des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, contre un tiers dans le privé sous contrat d'association avec ces mêmes ministères. Cette progression a principalement été le fait du public puisqu'en 1945 la proportion d'établissements privés était d'environ 45 %. En 1999, l'enseignement privé lié, pour l'essentiel, par contrat à l'État se répartit entre la DEC (76,1 %), l'ASEE (16,6 %), la FELP (7,3 %). Il regroupe presque la moitié des élèves scolarisés dans les Îles, contre un gros tiers de ceux du Nord et environ un quart de ceux du Sud.

La province Sud rassemble 42,6 % des établissements scolaires et la totalité du supérieur (l'UNC est de loin le plus important). La présence du privé est plus marquée en province Nord et Îles Loyauté, alors que trois organismes d'enseignement sur quatre relèvent du public dans la province Sud. Sur dix élèves inscrits en 1999, le Sud en compte sept, le Nord, deux, et les Îles, un. Par rapport à l'année antérieure, les effectifs sont en progrès de 1,4 %, le public ayant évolué un peu plus rapidement (+1,6 %) que le privé (+1,1 %).



Les établissements publics du second degré en 2002

Site Internet du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie compte alors 31 collèges publics, ainsi répartis entre les provinces (Sud : 16, Nord : 10, Loyauté : 5). Le nombre de lycées s'établit à 18 (Sud : 8 ; Nord : 7 ; Îles : 3). Quant aux écoles primaires, on en recense 187 (Sud : 93, Nord : 46, Îles Loyauté : 48).



Les établissements privés du second degré en 2002

Site Internet du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie compte alors 23 collèges privés, ainsi répartis entre les provinces (Sud : 8, Nord : 9, Loyauté : 6). Le nombre de lycées s'établit à 13 (Sud : 9 ; Nord : 4 ; Îles : 0). Quant aux écoles primaires, on en recense 97 (Sud : 20, Nord : 50, Îles Loyauté : 27).

	État	Nouvelle-Calédonie	Province Nord	Province Îles	Province Sud	Total
Établissements	100	11	11	11	11	144
Salaires	100	100	100	100	100	500
Matériel	100	100	100	100	100	500
Autres dépenses	100	100	100	100	100	500
Total	400	311	311	311	311	1333

Les diverses contributions aux dépenses de l'enseignement en 1999 | Tableaux de l'économie calédonienne, 2000, ITSEE

En moyenne, le premier degré dispose pour mille élèves de huit écoles d'environ six classes (maximum dix classes dans les établissements privés du Sud, minimum trois dans le public aux Îles). Jusqu'au collège, le nombre moyen de jeunes par classe s'établit à 23 ; les effectifs sont plus chargés au lycée (29 élèves dans le public).

Par rapport à 1996, les dépenses de l'enseignement en Nouvelle-Calédonie ont augmenté de 3,6 milliards de francs CFP et s'élevaient, en 1999, à 49,4 milliards de francs CFP, communes non comprises ; environ deux tiers de ce budget est consacré aux salaires. Les provinces assurent seules plus du quart du financement total (respectivement 14,1 % province Sud, 8,4 % province Nord, 5,1 % province Îles Loyauté) ; le reste est couvert presque intégralement par l'État dont la participation s'accroît de 1,6 milliard de francs CFP sur la même période et atteint 34,8 milliards de francs CFP. Sur l'année, le coût moyen de l'enseignement par élève (tous niveaux confondus) est au minimum de 740 000 de francs CFP (source ITSEE).

Toujours pour 1999, 5 800 postes permanents permettent de couvrir la formation initiale du primaire au supérieur (y compris les personnels administratifs, d'encadrement et de service) ; plus de 3 900 de ces emplois correspondent à des enseignants face aux élèves, dont 41,4 % sont instituteurs. Le recensement de la population de 1996 témoignait déjà de la féminisation de la profession d'enseignant avec environ deux tiers de femmes parmi les instituteurs, contre seulement deux cinquièmes parmi les professeurs (secondaire et supérieur confondus).

Quant à la répartition de la population scolaire par niveau, à la rentrée de 1999 elle reste quasiment identique à celle des années précédentes, puisque la majeure partie (55,2 %) des élèves fréquentent le premier degré, moins de la moitié (42,0 %) le second degré et un peu moins de 3 % les filières post-bac.

Alors qu'en 1945, la colonie avait distribué moins de 300 bourses réservées aux seuls Européens, en 1999 on compte 35 980 allocations scolaires dans le primaire et le secondaire (3 268 supplémentaires en trois ans) et 408 bourses dans le supérieur (secteur le plus en hausse, +73 %), dont près de trois sur cinq pour études sur le Territoire. À cet effet, les provinces ont dépensé 1,5 milliard de francs CFP.

Concernant les études hors de Nouvelle-Calédonie, le gouvernement a versé 12 millions de francs CFP, correspondant à dix bourses avec affectation spéciale, et l'État a payé 348 millions de francs CFP pour 326 bourses d'enseignement supérieur : 275 du ministère de l'Éducation Nationale pour études sur place et 51 du secrétariat d'État à l'Outre-Mer pour études hors Territoire.

Mais le domaine où la croissance exponentielle de l'action de l'enseignement se manifeste le plus clairement est celui de la réussite aux examens. Alors qu'en 1945 l'examen dominant est le Certificat d'Études Primaires (227 reçus cette année-là), en 2001 c'est désormais le DNB (Diplôme National du Brevet) avec 2 752 reçus, alors qu'en 1945 il y avait eu 28 admis au brevet élémentaire. La croissance est encore plus spectaculaire en ce qui concerne la formation professionnelle puisqu'on passe de 13 CAP en 1945 à 995 en 2001 ; de 9 BT à 1 211 Brevets d'Études Professionnelles. Quant aux chiffres du baccalauréat, ils sont 136 fois supérieurs, atteignant le chiffre de 1 495 admis en 2001 alors qu'il n'y en avait eu que onze en 1945. De plus, 550 diplômes de l'enseignement supérieur ont été attribués, alors qu'en 1945 les étudiants calédoniens à cause de la guerre étaient très peu nombreux en France où, à l'exemple du docteur André Caillard, ils s'étaient souvent retrouvés dans l'incapacité de revenir.

Diplômes délivrés (session 2001)

4 453 diplômes de l'enseignement secondaire

	1945
1. Brevets (DNB)	2 752
2. Certificats et brevets professionnels	2 296
3. Brevets d'Études Professionnelles	1 211
4. Baccalauréat	136
5. CAP	13
6. BT	9

550 diplômes de l'enseignement supérieur

	1945
1. Baccalauréat	136
2. DNB	2 752
3. Brevet	408
4. Licence	188
5. DEA	188

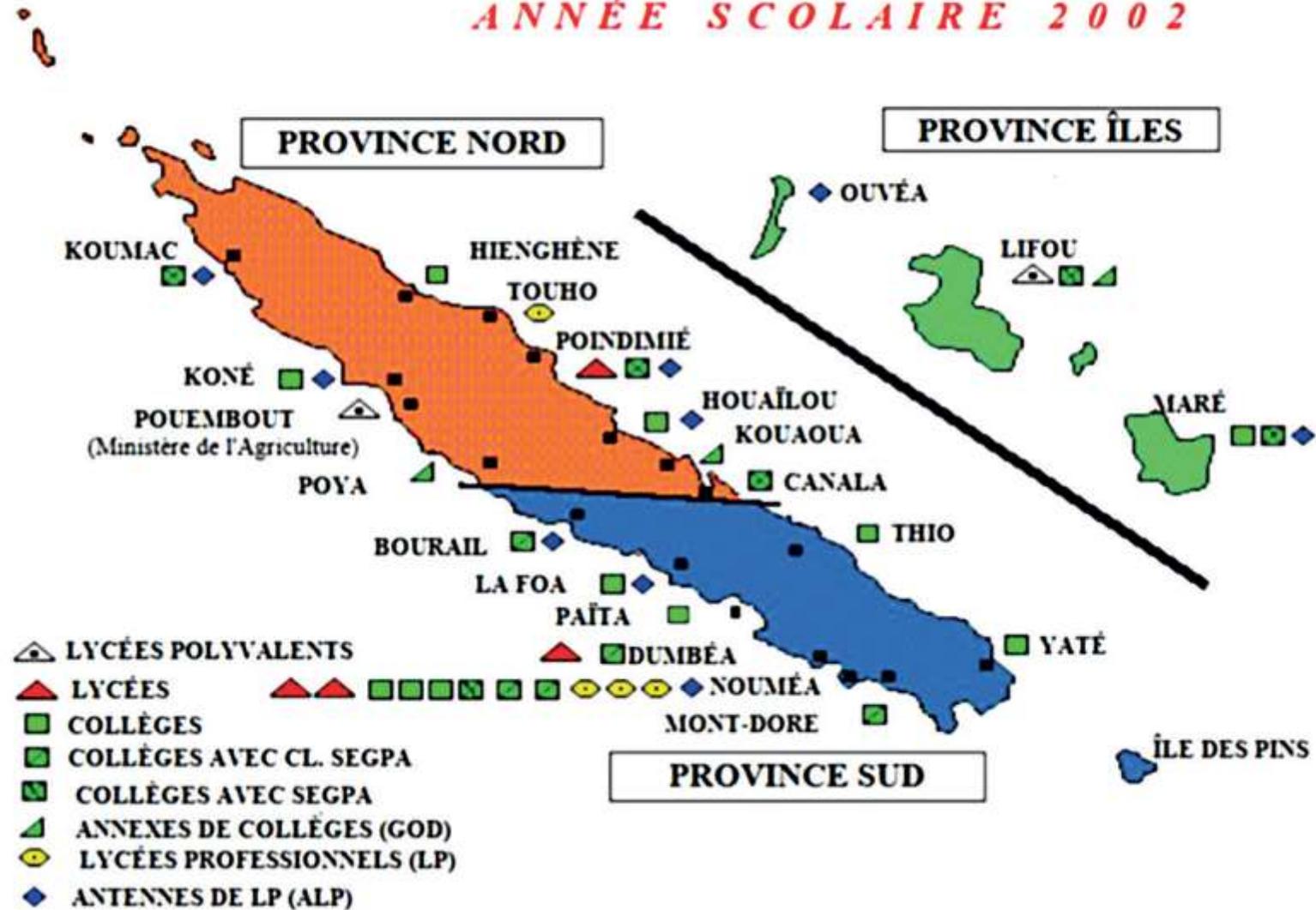
Les diplômes délivrés lors de la session de 2001

Site Internet du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

NOUVELLE-CALÉDONIE

IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU SECOND DEGRÉ

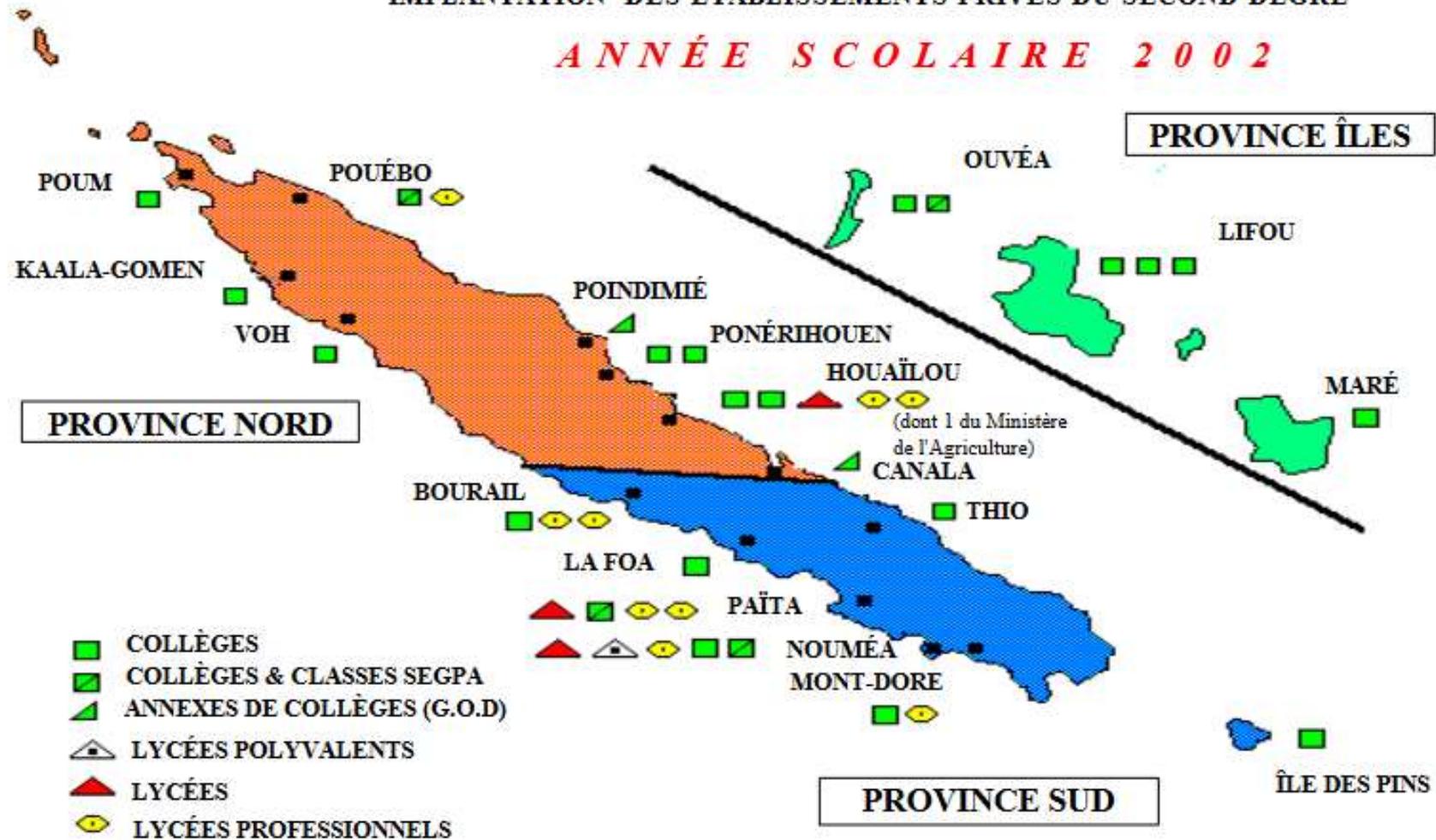
ANNÉE SCOLAIRE 2002



NOUVELLE-CALÉDONIE

IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DU SECOND DEGRÉ

ANNÉE SCOLAIRE 2002



En 2000, la NC dispose d'un système d'enseignement complet ...

Supérieur+formation
continue

Secondaire : collèges + lycées
d'enseignement général et technique
soutenu par l'octroi de nombreuses
bourses

Primaire : tous les enfants de NC peuvent accéder à un
enseignement gratuit s'appuyant entre autres sur un
ramassage scolaire et un système de cantine généralisé

**Cependant
subsiste
l'important
problème de
l'échec scolaire
qui affecte de
très nombreux
enfants kanak
et océaniens**

Le niveau d'études de la population de 14 ans selon la communauté d'appartenance au recensement de 1996 (en pourcentages)

